

ANTOINE DONDAINE O.P., *Saint Pierre Martyr. Études*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 23, (1953), pp. 66-162.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato dalla Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

Il materiale sul sito [HeyJoe](#) è disponibile sotto licenza CC BY-NC-ND 4.0: può essere scaricato, stampato e condiviso per uso non commerciale, con attribuzione e senza modifiche.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](#) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.

The material on the [HeyJoe](#) site is available under the CC BY-NC-ND 4.0 license: it can be downloaded, printed, and shared for non-commercial use, with attribution and without modifications.



SAINT PIERRE MARTYR

ÉTUDES

PAR

ANTOINE DONDAINE O. P.

La mémoire de saint Pierre Martyr s'est confondue devant l'histoire avec le souvenir de l'Inquisition médiévale. L'on ne sait guère plus de lui qu'un trait: son zèle religieux dans la lutte contre l'hérésie. Les « Vies » anciennes du saint, les « Légendes » ont prêté à la genèse d'un portrait inexact. Les inquisiteurs des siècles postérieurs se sont réclamés de son patronage; un Pape le leur a proposé en modèle, le qualifiant du titre de « prince de la sainte inquisition »¹. Les temps ont évolué. Un tel titre ne présente plus aux yeux modernes l'éclat qu'il a pu revêtir jadis et plus d'un de nos contemporains serait gêné à ne trouver chez saint Pierre de Vérone que la force de l'inquisiteur.

Henri Charles Lea, l'historien de l'Inquisition médiévale, a contribué de tout le poids de son autorité à ternir la véritable et glorieuse aureole du martyr. Il a porté sur lui un jugement odieux en niant sa responsabilité et a insulté à sa sainteté en le traitant de génie malfaisant².

¹ Sixte-Quint, bref du 13 Avril 1586 « *Invictorum Christi militum* », écrit: « ... post beatum Dominicum non immerito princeps appellari debet sacrosancti officii inquisitionis... » (BOP [= Bullarium Ord. Praed.] V, 448). L'expédition authentique de ce bref est conservée aux Archives générales de l'ordre, à Sainte Sabine.

² Deficiency of nourishment, replaced by unceasing and unnatural nervous exaltation, must have rendered him virtually an irresponsible being ». H. Ch. Lea, *A History of the Inquisition of the Middle ages*, t. II, New York 1887, p. 214. — A propos de l'inquisiteur allemand Conrad de Marbourg, assassiné par les hérétiques en 1233, Lea écrivait: « Yet, unaccountably, the Church has not yet proceeded to his vindication as a martyred saint, and has neglected to place him alongside of those kindred spirits, St. Peter Martyr and St. Pedro Arbues ». L. c., pp. 341-342. Cfr. version française de Salomon Reinach, où l'expression est encore aggravée: *Histoire de l'Inquisition au Moyen âge*, t. II Paris 1901, p. 251 et p. 409. — L'appareil d'érudition dont se parait l'Histoire de l'Inquisition au Moyen âge en impose encore. Nous lisons dans un ouvrage récent, écrit par un savant catholique bien informé de la célèbre institution, que Pierre de Vérone « fit brûler beaucoup d'hérétiques en Vénétie, à Crémone, à Milan »: H. Maisonneuve, *Études sur les origines de l'In-*

Canonisé moins d'un an après sa mort par le pape Innocent IV, l'athlète de la foi n'aurait été élevé sur les autels que dans un but politique: l'Inquisition était une arme puissante dans les mains de la papauté; l'assassinat de son chef à Milan pouvait freiner le zèle de ses ministres dans la répression de l'hérésie. Pour y parer, le pontife romain exalta la « nouveau martyr ». Cette thèse est courante de nos jours — et elle peut avoir une part de vérité —; telle quelle, cependant, elle choque les consciences chrétiennes et droites. La solennelle canonisation des saints touche de trop près au domaine de la foi pour qu'un tel acte du magistère ne s'inspire de considérations spirituelles et religieuses plus profondes. Ou bien le cas de Pierre de Vérone ferait-il exception ?

Créé inquisiteur à Milan à l'automne de 1251, le saint fut mis à mort au printemps de l'année suivante et canonisé le premier dimanche de Carême de 1253. A l'occasion du septième centenaire de cette glorification, nous voudrions tenter de débarrasser de l'erreur et de la légende la « Vie » du martyr. Que savons-nous de lui ? Pour formuler la réponse à une telle question, il faudra d'abord faire l'inventaire et la critique des documents capables de nous informer à son sujet. C'est entrer dans une voie aride, dépourvue de la suavité des Vies des saints comme les concevait le moyen âge, et incapable de découvrir au lecteur moderne la psychologie du saint. La sécurité obtenue compensera toutefois le dépouillement auquel on devra s'astreindre et finalement, nous l'espérons du moins, les inquiétudes que l'on aurait pu concevoir devant les imputations d'historiens sectaires se dissiperont d'elles-mêmes.

* * *

L'espace de sept siècles révolus qui nous sépare dans le temps du saint martyr impose la méthode à suivre pour le redécouvrir. En effet, l'espoir de renouveler un sujet historique aussi ancien par la mise à jour de documents essentiels, qui auraient échappé jusqu'ici à l'attention des chercheurs, serait puéril³. Ce sont les sources traditionnelles qu'il faudra interroger une fois de plus. Cependant, au départ de cette

quisition, Paris 1942, p. 206, n. 3. On aurait dû étayer de preuves une assertion si grave. Pierre de Vérone fut inquisiteur pendant les derniers mois de sa vie seulement et il ne reste aucune trace des procès qu'il a pu engager: comment peut-on affirmer son extrême sévérité ?

³ Les découvertes comme celle que nous signalons à la note suivante ne peuvent être qu'exceptionnelles; on ne peut fonder un espoir sur de telles découvertes.

étude, nous proposons au lecteur un aperçu du sujet traité; il lui permettra de saisir et de situer les multiples problèmes soulevés par l'histoire du saint, tout en fixant dans son esprit les rares faits assurés qui en jalonnent les étapes. Nous allons donc passer en revue rapide les données *certaines* que nous possédons sur la vie de frère Pierre de Véronne, ne proposant pour vraies que celles reposant sur une documentation solide. Quand une tradition s'appuiera sur des bases peu sûres, elle sera qualifiée comme telle; si elle se révèle douteuse, nous poserons le doute. Il n'est plus permis en hagiographie de prendre pour argent comptant ce qui est fausse monnaie ou bien pour or pur un vil billon; nous ne pouvons plus écrire l'histoire de nos saints en comblant les vides par des matériaux suspects. Mieux vaut nous taire quand la vérité nous échappe.

La légende de saint Pierre Martyr a, en effet, subi la loi commune du genre; elle s'est chargée au cours des siècles, et continue à se charger de nos jours, de plusieurs récits dont le caractère apocryphe est indéniable, ou bien d'emprunts à la légende d'autres saints personnages. Ce sera le rôle d'une prudente critique de faire le partage entre le vrai et la légende dans cet apport du temps. Le lecteur verra que, dans presque tous les cas, il faudra considérer le silence des sources anciennes comme la négation du merveilleux venu sur le tard enrichir la vie du saint. A moins de peu se soucier de la vérité, il faudra écarter ces ombres; malgré le charme dont elles peuvent être empreintes, elles nous cachent le vrai saint Pierre Martyr, celui que nous voulons retrouver. Il en coûtera de renoncer au geste fixé par la tradition artistique du martyr écrivant de son sang sur le sol la parole *Credo*. La vérité est-elle moins belle sans ce geste? Frère Dominique, compagnon du saint jusqu'au martyre, et le meurtrier lui-même ont rendu témoignage que frère Pierre clama encore ce *Credo* comme une dernière protestation de sa foi au moment de s'effondrer sous le coup qui le frappait. La vérité se suffit à elle-même!

Au reste, l'élimination appauvrira peu la légende du saint. Les pertes seront plus que compensées par l'apport de documents mis à jour dans les temps modernes et trop peu exploités jusqu'ici, voir même pratiquement ignorés des biographes récents⁴. Cet apport fera percevoir

⁴ Nous pensons aux documents concernant l'action pacificatrice du saint dans la Romagne et la Marche d'Ancône dans l'hiver de 1249 (cfr. ci-après, p. 000), et surtout à la lettre du saint à la prieure du monastère Saint Pierre *in campo sancto* de Milan, dont nous donnerons l'édition plus loin (pp. 91-93).

des activités du saint insoupçonnées ou mal connues; telles son action pacificatrice dans les villes de la Romagne et son ministère auprès des communautés religieuses de Milan.

I — Précis de la vie de saint Pierre Martyr

Pierre naquit à Vérone aux confins du XII^e et du XIII^e siècle. Les dates plus précises avancées par les historiens dominicains ne reposent sur aucun fondement. Elles furent conclues à partir des « *Vitae fratrum* » qualifiant le saint de *juvenis* quand il reçut l'habit des mains de saint Dominique⁵. Ce terme, *juvenis*, est beaucoup trop large pour autoriser une déduction précise; en tout cas il est incompatible avec l'âge de quinze ou dix-huit ans que ces auteurs ont voulu donner à Pierre de Vérone en 1221. La *jeunesse* de l'homme médiéval ne commençait qu'aux approches de la trentaine et se prolongeait jusqu'au seuil de la vieillesse⁶. Lors donc que Gérard de Frachet nous apprend que Pierre de Vérone était *jeune* quand il reçut l'habit religieux, nous devons entendre que c'était un homme fait, ayant presque certainement dépassé la trentaine⁷.

⁵ « Cum igitur virgo et acuti ingenii *iuvenis* ordinem predicatorum sub beato Dominico intrasset... ». *Vitae fratrum*, ed. B. M. Reichert, MOPH (= Monumenta Ord. FF. Praed. Hist.) I, Lovanii 1896, p. 237. — Nous citerons désormais les *Vitae fratrum* d'après cette édition, pratiquement la seule accessible. — La date de 1221 se déduit de ce que la bulle de canonisation dit que le saint fut « à peu près trente ans » dans l'ordre dominicain. Cfr. BOP I, 228.

⁶ Sur le sens général du terme au moyen âge, consulter l'étude de A. Hofmeister, *Puer, iuvenis, senex*, dans *Papsttum und Kaisertum. Forschungen...* Paul Kehr zum 65. Geburtstag dargebracht, München 1926, pp. 287-316 et J. De Ghellinck, *Juventus, gravitas, senectus*, dans *Studia mediaevalia* (Mélanges Raymond Martin), Bruges 1948, pp. 39-59.

⁷ Thomas Agni de Lentino, dans la *Vita sancti Petri Martyris* (BHL 6723) qualifie Pierre d'*adolescens* au moment où il fut envoyé par son père aux études à Bologne, mais aussi de *puer* quand il prit l'habit dominicain (cfr. *Acta Sanctorum*, t. III d'Avril, dans la compilation d'Ambroise Taegio, p. 688, c. I, § 3. Nous citerons toujours Thomas Agni en renvoyant à ce texte, seule édition latine de la *Legenda* complète). Thomas dit également que « *factus iuvenis* » Pierre se dépensait en œuvres de charité auprès de ses confrères dominicains (l. c., § 7 circa princ.). Ces expressions inviteraient à penser que Pierre était encore un adolescent quand il entra en religion. Cependant la *Legenda* est déjà un document stylisé, moins proche de la réalité que les *Vitae fratrum*. — La lettre à la prieure de Saint Pierre *in campo sancto* (ci-après, p. 92) probablement écrite en 1249, confirme que le saint était à ce moment un homme sur le déclin de ses forces: « Non sum longe ab illa meta que pre-

De la famille du saint nous ne savons qu'une chose, c'est qu'elle était contaminée par l'hérésie⁸. Les plus anciens textes sont d'accord pour rapporter l'anecdote mettant en scène le petit Pierre (Petrinus), âgé de sept ans, et son oncle qui le dispute au retour de l'école, où on lui a enseigné le Credo. L'homme était un adepte des doctrines dualistes. Pierre était donc né dans un milieu cathare. Par quel miracle de la Providence fut-il protégé de l'erreur ? Sa mère peut-être, ou bien une grand'mère, était-elle restée fidèle à la foi chrétienne ? On s'expliquerait difficilement l'insigne préservation du mal dont il fut l'objet si une protection n'avait joué sur lui au sein de sa famille⁹.

Quand l'enfant fut en âge d'études supérieures, son père l'envoya à Bologne, alors le centre intellectuel le plus fameux de l'Italie du nord ; il espérait ramener son fils à ses erreurs quand son instruction serait terminée. Le ciel en avait disposé autrement. Pierre rencontra les frères prêcheurs et s'enrôla dans leurs rangs. On croit qu'il reçut l'habit des mains de saint Dominique. Du moins le récit des « *Vitae fratrum* » dit-il qu'il entra dans l'ordre « sous le bienheureux Dominique ! »¹⁰. Et puisque, d'autre part, la bulle de canonisation veut qu'il ait été « environ trente ans » en religion, il est permis de penser que l'événement eut lieu vers la fin de la vie du saint patriarche¹¹.

Le silence du cloître dérobe frère Pierre à l'histoire pour de longues années, à ce point que nous hésitons à faire pleine confiance à la documentation utilisée par l'historien de Milan, Bernard Corio, le mettant en scène en 1232 et 1233 dans la fonction de délégué du pape Grégoire IX pour la répression de l'hérésie. Corio est le seul témoin des

fixa est omni carni; iam canos vidimus hore finalis prenuncios ». Serait-ce vrai si le saint était né après le début du siècle ?

⁸ On a voulu préciser dans quelle famille véronaise Pierre avait vu le jour. Les anciens documents sont muets à ce sujet. Sur le déclin du xv^e siècle Francesco Cornamit en avant le nom des *Rosini* (et *Rosina*) mais sans aucun semblant de preuve. On pourra voir P. T. Campana, *Storia di S. Piero-Martire di Verona...*, Milano 1741, pp. 3-5 ou les *Acta Sanctorum*, t. III, l. c. § I.

⁹ Gérard de Frachet, dans les *Vitae fratrum* où se lit la plus ancienne notice hagiographique sur s. Pierre de Vérone, ouvre le champ à une telle supposition en limitant par une restriction l'appartenance de la famille du saint à l'hérésie : « *omnes fere consanguineos hereticos habebat* » : « presque tous ses proches étaient hérétiques » (*Vitae fratrum*, MOPH I, 236).

¹⁰ « *Cum... ordinem predicatorum sub beato Dominico intrasset...* » (ibid., p. 237).

¹¹ « *In qua utique triginta fere annorum spatio... sic prevaluit et profecit...* ». BOP I, 228.

pièces dont il fait état à cette occasion. Sans doute les sources auxquelles il se réfère sont-elles perdues et le contrôle est impossible, mais nous sommes gênés par le fait que ces pièces portent toutes des dates erronées. On dit copier les registres de la Commune de Milan ou des originaux: comment concevoir que les notaires aient erré dans la datation de trois documents? Qu'ils se soient trompés pour l'un d'eux: soit! Pour les trois..., c'est un peu gros¹²! D'autre part, n'est-il pas surprenant qu'il n'y ait aucune trace de cette mission confiée à Pierre de Vérone dans les pièces de la chancellerie pontificale, tandis qu'on y trouve mainte allusion aux fonctions analogues de fr. Jean de Vicence au même moment? En outre, n'est-il pas singulier que ce ne soit pas Pierre de Vérone, qu'on dit être délégué officiel de Grégoire IX, qui envoie au pontife un rapport sur le zèle déployé par les Milanais dans la lutte contre l'hérésie? L'auteur du dit rapport fut le prieur du couvent Saint-Eustorge, Jacques (de Modoetia)¹³. Quoiqu'il en soit de ces doutes, sur lesquels nous ne pouvons pas insister maintenant, nous retiendrons que fr. Pierre de Vérone *aurait* exercé un mandat officiel à Milan en 1232 et 1233 dans la répression de l'hérésie. Pour autant il n'en faudrait pas conclure que fr. Pierre ait été créé inquisiteur à ce moment, la fonction n'existe pas encore; en toute occurrence il ne pourrait s'agir là que d'un mandat temporaire. Pierre de Vérone ne deviendra inquisiteur qu'en 1251.

¹² B. Corii Mediolanensis patria historia, Milano 1503, cahier i fol. 7^v (= fol. 80^v). Pierre de Vérone aurait eu mission de faire insérer dans les statuts de la Commune de Milan le décret de Grégoire IX (et le règlement du Sénateur de Rome) contre les hérétiques. Cette mesure avait été imposée par Grégoire IX dès le 22 Mai 1231, lettre Solent heretici... (omise dans les Regesta de Potthast): cfr. L. Auvray, Les registres de Grégoire IX, t. I, Paris 1896, n. 659, p. 419. — Notre confrère, le R. P. G. Meersseman, Les confréries de Saint-Pierre Martyr, AFP (= Archivum Fratrum Praed.) 21 (1951) 113-116, reproduit les documents publiés par Corio (doc. I, II et IV) et tente d'en rectifier les erreurs de datation. La correction proposée pour la pièce concernant le rôle de fr. Pierre de Vérone (doc. IV) manque son but: le 17 Septembre 1234 n'était pas un Vendredi mais un Dimanche; et Oldrado ne fut pas podestat de Milan en 1234 mais en 1233, comme en fait foi l'inscription lapidaire de son monument à Milan. — On ne peut se servir de Corio qu'avec une extrême prudence; sa chronologie, pour la période qui nous intéresse, est entachée des plus lourdes erreurs. Elle fait régner Innocent IV dès 1237, Grégoire IX dès 1224; Uberto de Pirovano, archevêque de Milan décédé en 1211, siège encore en 1231 et Leo de Perego occupe le même siège dès 1240. Etc.

¹³ Cfr. bulle Benedicimus coeli..., du 1^{er} Déc. 1233; Potthast 9334; BOP I, 65-66.

Si nous pouvions nous fier à la chronologie de Galvano Fiamma, il faudrait enregistrer à cette même année 1233 l'affectation du saint au couvent de Milan¹⁴. Mais le chroniqueur est peu exact; neuf fois sur dix ses dates sont erronées. On a voulu cependant faire état de ces différentes informations, en les conjugant avec celles impliquées par des lettres pontificales contemporaines, pour préciser ce que fut à ce moment l'activité de Pierre de Vérone. Outre l'exercice du mandat officiel qu'on lui attribue auprès de la Commune, le saint aurait fondé deux associations à Milan en 1232: la première groupant « la masse des bons catholiques » sous le patronage de la Vierge; la seconde réunissant des militants, capables de prendre une part plus directe à la lutte contre l'hérésie. Telle aurait été l'origine de la *Congrégation mariale* et de la *Société de la foi ou des fidèles*¹⁵.

Nous avons quelque difficulté à enregistrer ces précisions; non pas que nous songions à nier l'apparition à cet instant des deux groupements des fidèles milanais: le fait est certain. Mais le rôle accordé à frère Pierre de Vérone est beaucoup moins assuré. Il n'est aucun document connu, soit des Archives milanaises, soit de la chancellerie pontificale, soit des Archives de l'ordre dominicain qui prononcerait le nom du saint à ce propos. Le silence des premières sources hagiographiques n'est pas moins suspect. Si Jacques de Voragine ou Thomas Agni de Lentino avaient soupçonné que Pierre de Vérone avait été l'initiateur des Confréries mariales et des Sociétés de la foi, ne se seraient-ils pas emparés de ce glorieux motif¹⁶? Comment concevoir que

¹⁴ Cfr. G. Odetto O. P., *La cronaca maggiore dell'ordine domenicano di Galvano Fiamma*, AFP 10 (1940) 326: « Anno domini 1233. Fr. Petrus de Verona postmodum futurus martir adhuc vivens assignatus est in conventu Mediolanensi sancti Eustorgii in capitulo provinciali Bononiae celebrato ». Parmi les chroniques anciennes nous n'avons pu trouver que cette très furtive allusion à fr. Pierre de Vérone sous 1233: « Anno 1233. claruit frater Ioannes de Bononia et frater Petrus de Mediolano », *Annales Bergomates*, dans *Monumenta Germ. Hist.*, SS. t. XVIII, p. 810. Il paraît évident que la mention de Pierre de Milan est une addition au texte primitif « Claruit frater Ioannes de Bononia ».

¹⁵ Cfr. G. Meersseman, *Les confréries de Saint-Pierre Martyr*, I. c., pp. 57 ss.

¹⁶ On a cité, il est vrai, un texte emprunté par le prédicateur Nicolas de Milan à un panégyrique du saint par Thomas Agni de Lentino, comme preuve que fr. Pierre serait le créateur des congrégations Mariales. Thomas faisant donc l'éloge du saint le voit entouré de la multitude des âmes qu'il a sauvées: « Hec est enim multitudo quam convertit ex virtute sibi data, sive ad fidem sicut hereticos, sive ad penitentiam sicut catholicos, sive ad religionem sicut alios qui sunt in diversis congregationibus ». Si les mots ont encore un sens et que Thomas Agni ait voulu dire que saint Pierre

maître Humbert de Romans, délivrant en 1255 une lettre de participation aux biens spirituels de l'ordre aux membres de la Société saint Pierre Martyr de Milan et de son diocèse (antérieurement Société de la foi mais qui s'était mise sous le patronage du saint après sa canonisation), ne fasse aucune allusion dans les considérants justifiant cette concession au rôle de fondateur du saint; si Humbert accorde ce privilège aux sociétaires, c'est « à cause de leur affection sincère pour l'ordre et leur révérence particulière envers saint Pierre Martyr, champion de la foi orthodoxe »¹⁷.

De nouveau le silence se fait autour de Pierre de Vérone. Cependant un témoignage isolé nous le fait entrevoir, peut-être en 1238, en pleine action apostolique. L'information est donnée par les *Vitae fratrum*, dans un fragment ajouté après coup au texte original de Gérard de Frachet. Il s'agit manifestement d'une addition faite par un lecteur dont

Martyr était le fondateur des congrégations Mariales, il faut avouer qu'il n'a pas été très clair. Nous comprenons que la couronne d'âmes sauvées par le saint est formée de celles qu'il a arrachées à l'erreur de l'hérésie, de celles qu'il a poussées à la pénitence, de celles, enfin, qu'il a entraînées à la vie religieuse. Que cette dernière catégorie inclue ou non la forme atténuée de vie religieuse qu'est la congrégation, la fraternité ou toute autre société pieuse de gens restant dans le monde, nous ne parvenons pas à découvrir d'indice capable de faire penser que le saint soit le créateur de l'une quelconque de ces confréries. Ou bien la portée de ce texte serait-elle changée du fait que Nicolas de Milan a inséré le sermon de Thomas Agni de Lentino dans la collection de ses propres sermons, prêchés devant les congrégations de la Vierge ? (Cfr. G. Meersseman, *La prédication dominicaine dans les congrégations mariales en Italie au XIII^e siècle*, AFP 18 (1948) 145-146; *Études sur les anciennes confréries dominicaines*, III. Les congrégations de la Vierge, AFP 22 (1952) 10-11; S. Orlandi, *S. Pietro Martire da Verona: Legenda*, Firenze 1952, p. xx, n. 10). Que l'on nous entende bien ! Nous ne prétendons pas nier que le saint ait été le créateur des confréries de la Vierge; nous nous refusons simplement de l'affirmer à partir d'indices si ténus dans un précis qui voudrait être fondé sur des témoignages irrécusables. — Le texte cité de Thomas Agni est pris à son sermon « Quis est iste qui venit de Edom » (mss. Vatic. Lat. 4691 fol. 70^{va}; Madrid, Université 71, fol. 79^v; etc.), d'où a été tiré le second prologue ajouté par le ms. Firenze, Nazionale, Conv. Sopp. (San Marco) J. VII 30 à la *Vita Sancti Petri Martyris* du même Thomas Agni et imprimé par les Bollandistes avant la compilation d'Ambroise Taegio: *Acta SS*, t. III d'Avril, l. c. § II. Voyez ci-après, p. 127.

¹⁷ « Pia vestre devotionis affectio, quam ad ordinem nostrum intelleximus vos habere necnon et reverentia singularis qua beatum Petrum, martirem nostri ordinis gloriosum, singulariter honoratis ob eius amorem precipuum et cultum fidei orthodoxe societatem in civitate vestra in eiusdem martiris nomine statuantes... » dans G. Meersseman, *Études sur les anciennes confréries dominicaines*, II. Les confréries de Saint-Pierre Martyr, AFP 21 (1951) 119, doc. VI.

les souvenirs se seront éveillés à l'occasion du passage où il est fait mention de la prière que le saint récitait pour obtenir la grâce du martyr¹⁸. L'auteur de cette addition, ancien définiteur d'un chapitre général, nous dit donc ceci: « C'était au temps de la guerre (entre Frédéric II et les villes de la ligue Lombarde); les définiteurs des provinces d'Espagne, de Provence, de France et d'Angleterre se rendaient au chapitre général à Bologne¹⁹. Le saint était à Verceil. Il se fit le guide des pères étrangers à travers le pays troublé, jusqu'au but de leur voyage, Bologne, leur épargnant les dangers parce qu'il était bien connu et estimé de tous, même des ennemis. Presque chaque jour frère Pierre se hâtait d'arriver au lieu de l'étape, faisait sonner la grosse cloche de l'endroit et prêchait au peuple. Souvent nous l'avons entendu proclamer à haute voix: « La foi catholique enseignée par l'Église Romaine est bien celle que je vous prêche, dans laquelle et pour laquelle je suis prêt à donner ma vie: et j'ai confiance que le Christ permettra que je meure pour elle ! »²⁰. Il ne viendra à personne un doute sur l'authenticité de ce souvenir, présenté avec tant de naturel qu'il nous semble entendre le narrateur. Pussions-nous en avoir plusieurs du même genre à enregistrer; ils nous feraient mieux connaître le saint que la légende stylisée de Thomas Agni de Lentino !

Un texte de Galvano Fiamma mettrait Pierre de Vérone dans la fonction de prieur à Asti en 1241, puis à Plaisance. Nous verrons tout à l'heure que l'information se réfère à des faits plus tardifs. Il en est de même de la prétendue nomination du saint à la charge d'inquisiteur

¹⁸ L'édition de B. Reichert des *Vitae fratrum* ignore cette addition, même dans son apparat (où elle devrait s'insérer page 237, après la ligne 12: feci). Nous la liions en plein texte dans le ms. Vatic. Reginensis lat. 584, fol. 86^{rb}, ms. du XIII^e s.

¹⁹ En 1236 dit notre texte, mais la leçon du ms. est manifestement erronée: cette année-là le chapitre se réunit à Paris. Il se tint à Bologne en 1235, 1238, 1240, 1242, etc. L'année 1235 paraît exclue, car une paix relative régnait à ce moment. Si nous supposons une erreur de copiste, la date la plus vraisemblable serait 1238; s'il s'agit d'une imprécision de mémoire chez celui qui a rapporté ce souvenir, nous n'oserons tenter une correction. De toute manière c'est au temps de la guerre.

²⁰ « Cum anno Domini m.c.c.xxxvi diffinitores Yspanie, Provincie, Francie, Anglie, tempore guerre idem beatus vir de Vercellis usque Bononiam ad capitulum generale conduceret, quia valde notus et graciosus in terra etiam hostibus erat, omni fere die in castrum vel civitatem precurrens, pulsata campana maiori, populo predicabat. Ubi eum frequenter audivimus alta voce clamantem: « Hec est fides catholica quam predicat Ecclesia Romana, quam annuncio vobis, in qua et pro qua paratus sum mori: et confido in Christo, quod adhuc moriar pro eadem »: ms. Reginens. 584, fol. 86^{rb}.

à Milan par Innocent IV en 1242, comme successeur de Guido de Sexto, décédé deux ans plus tôt. La chronologie de Galvano est inextricable. Le successeur de Célestin IV n'a pu créer Pierre de Vérone inquisiteur en 1242 puisqu'il ne sera lui-même élu pape que l'année suivante; et Gui de Sexto vivra plusieurs années encore après le meurtre de son illustre confrère: il sera chargé, avec Raynier Sacconi, du procès des complices de Carino ²¹.

Un séjour du saint dans la Ville éternelle au printemps de 1244 paraît assuré. Sans donner aucun indice temporel Thomas Agni dit que Pierre prêcha dans la Ville (apud Urbem) ²². De son côté Barthélemy de Trente, dans son recueil de miracles joint à l'« Epilogus in gesta sanctorum », rapporte un cas de possession diabolique dont il avait eu connaissance à Rome de la bouche de fr. Pierre de Vérone: « Hec michi frater Petrus Veronensis ordinis fratrum predicatorum, vir graciosus et fide dignus, retulit apud Romam » ²³. Apparemment

²¹ « Anno Domini 1240. Fr. Guidotus de Sexto inquisitor ex hac luce migravit, loco cuius per dominum Innocentium papam quartum factus est inquisitor Mediolani fr. Petrus de Verona postea martir. — Anno Domini 1241. Celebratum est capitulum provinciale apud Mediolanum circa festum sancte Crucis, videlicet Exaltationis, in quo interfuit beatus Petrus martyr prior Astensis... In isto capitulo beatus Petrus absolutus est a prioratu Astensi et factus est prior Placentinus. — Anno Domini 1242... Eodem etiam anno beatus Petrus factus inquisitor venit Mediolanum, ubi nunc gladio verbi dimicans, nunc miraculis corruscans, pro fide Christi mori non dubitavit » (AFP 10 [1940] 326-327; cfr. *ibid.*, p. 354 où Galvano précise que Pierre fut nommé prieur d'Asti en 1240 et qu'il demeura un ans dans cette fonction: « Anno Domini 1240... Beatus Petrus Veronensis, suis exigentibus meritis, factus est prior Astensis in provincia Lombardie, in quo conventu prefuit anno uno digne et laudabiliter »). — Sur Guido de Sexto survivant à Pierre de Vérone, qu'il nous suffise maintenant de renvoyer aux bulles suivantes d'Innocent IV: 3 Février 1253 (Potth. n. 14861; BOP I, 244 sous la date erronée du 5 Avril 1254); 20 Juillet 1253 (Potth. 15061; BOP VII, 31); 26 Juillet 1253 (Potth. 15068; BOP I, 238). Nous verrons plus loin qu'il fut inquisiteur avec Raynier dans le procès des meurtriers du saint: ci-après, p. 110, n. 6 et p. 111, n. 9.

²² Cfr. Acta SS., I. c., § 9.

²³ « Romæ iuxta Sanctum Paulum est ecclesia Sancte Marie que dicitur in Turri. Ad quam quidam de ordine fratrum minorum venientes, cum sederent in domo custodis, viderunt quendam subsannantem eos et dicentem deum suum meliorem Deo illorum. Inquirentes unde verba talia procederent, inveniunt hunc custodem bubalorum; et quia in tali opere multum gravatus fuerat custodiendo, congregando, perdendo, querendo et similibus, dederat se diabolo in servum ut eum adiuveret. Et ita modo factum quod iste ocio vacabat et diabolus bubalos pro eo custodiebat. Cumque hoc chachinando referret, illi et de tanto scelere et impudentia dolere ceperunt et ad Iesu Christi et sue Genitricis confugientes presidium, ecclesiam Sancti

dépourvu de toute référence chronologique, ce second témoignage va cependant nous permettre de proposer une date au moins probable au séjour de saint Pierre Martyr à Rome. En effet, par un autre récit du même ouvrage, nous savons que Barthélemy de Trente était présent dans la capitale de la chrétienté au début du printemps de 1244, le 25 Mars: il y a une grande probabilité que c'est à ce moment qu'il y aura rencontré Pierre de Vérone ²⁴.

Nous ignorons le motif de la présence du saint à Rome. Peut-être n'y en eut-il pas d'autre que celui suggéré par Thomas Agni: la prédication. C'est le même motif qui le fera s'arrêter à Florence ²⁵. Le

Pauli ingrediuntur, orantes ut, qui ex persecutore predicatorem fecerat, converteret et hunc nequissimum peccatorem. Post modicum, frater Johannes de Florentia, qui erat unus ex illis, rediens ad istum, invenit flentem et dicentem: Ve, cur pro me oratis? Ecce dominus meus stat ibi in hostio et michi mortem minatur. Percipiens frater orationes ad Dominum iam ascendisse, hortatur alios ne orando deficiant et ipse ad Domini rediit ecclesiam et istum ad confessionem invitat. Quid Marie difficile? Confitetur; assumit fratrum minorum habitum. Set ne pena ei reservaretur in posterum, diabolus ei [non] tantum visibiliter apparebat, set cunctis videntibus eum, nunc per capillos, nunc per brachia, nunc per pedes, etiam fratribus aliquando forte retinentibus, qui ad eius clamorem occurrerant arripiebat et ad loca remotiora proiebat. Et sic fere per duos annos miserum afflixit. Tandem meritis Misericordie misericordiam est consecutus. Hec michi frater Petrus Veronensis ordinis fratrum predicatorum, vir graciosus et fide dignus, retulit aput Romam: ms. Bologne, Université 1794, fol. 80^{rb-vb}. Cfr. I. Paltrinieri-G. Sangalli, *Un'opera finora sconosciuta «Il liber miraculorum B. M. V.» di fra Bartolomeo Tridentino*, Salesianum 12 (1950) 395-396, avec reproduction photographique du folio 80 du ms cité (entre les pages 387 et 388).

²⁴ Nous déduisons cette date du récit 204 des *Miracoli* (ms. cité Bologne, Univ. 1794, fol. 103^{va}-104^{ra}) dans lequel il est parlé des négociations au Latran entre le pape et ses cardinaux d'une part, les envoyés de l'empereur d'autre part. Barthélemy s'indigna qu'en la fête de l'Annonciation (incarnationis divine dies saluberrimus) les tractations n'aient pas été suspendues en l'honneur de la solennité religieuse; il y vit un mauvais présage pour l'avenir et la paix. De fait, conclut-il, après deux ans cette paix n'est pas encore faite: «Ve, tercius annus iam imminet et deteriora sentimus». Comme le recueil des miracles est postérieur à 1244 et antérieur à 1251 (cfr. I. Paltrinieri, l. c., p. 374) le point de départ des deux années comptées par Barthélemy ne peut être que l'Annonciation de 1244, seule année où Innocent IV et sa cour furent présents à Rome au printemps avant 1256. Il est donc possible de préciser la date du recueil proposée par I. Paltrinieri et G. Sangalli; il était presque achevé aux approches de l'Annonciation de 1246.

²⁵ Une note du P. François Balme dans un recueil de matériaux historiques fait de sa main et conservé aux Archives de l'ordre, signale que Pierre de Vérone et Barthélemy de Trente auraient été présents à la curie pontificale en cette année 1244 précisément pour les négociations entre Frédéric II et Innocent IV: «1244».

séjour du saint dans cette dernière ville au cours de 1245 est bien attesté. On croit même que le frère Pierre, à la prière duquel le podestat et le conseil de la commune de Florence délibérèrent le 20 Décembre 1244 sur l'agrandissement de la place sise devant Santa Maria Novella, place jusque-là trop exigue pour contenir la foule venant aux prédications des frères prêcheurs, était Pierre de Vérone²⁶. Si un doute peut être levé en regard de cette identification, il n'en est plus de même quand les documents de l'inquisiteur fr. Roger Calcagni étalent en entier le nom du saint. Parmi les témoins de quatre pièces émanées du tribunal de cet inquisiteur au cours du mois d'Août de 1245 (les 12, 13 et 24) figure fr. Pierre de Vérone²⁷.

Fr. Bartholomaeus Tridentinus et fr. Petrus de Verona Romae conferunt de dissidio sedando inter pontificem et imperatorem, teste ipso fratre Bartholomaeo in Vitis sanctorum Cod. Bonon. capp. 183 et 328 ». Le manuscrit désigné si sommairement ne peut être que celui utilisé ci-dessus, Université 1794, dans lequel les chapitres de l'Epilogus et des Miracles portent une numération continue pouvant seule donner des correspondances aux numéros de Balme. Les passages allégués appartiennent à la collection des miracles: ch. 183 (= miracle 56) fol. 78^{rb-v^a}; le ch. 328 (= miracle 204), fol. 103^{va}-104^{ra}: ce dernier nous est déjà connu (cfr. note précédente). Or, si dans l'un et l'autre de ces passages Barthélemy fait allusion aux négociations — dans lesquelles il joue un rôle — entre les délégués de l'empereur et la curie pontificale, il n'y dit pas un seul mot de Pierre de Vérone. Et nous pouvons affirmer, ayant fait une transcription complète du manuscrit, qu'en aucun endroit soit de l'Epilogus soit des Miracles, il n'y est question d'un tel rôle du saint. Dans l'Epilogus, mais dans des éléments qui ne se trouvent pas dans le codex 1794 (lequel ne donne qu'une édition incomplète de l'ouvrage) Barthélemy fait encore allusion à son propre rôle dans les négociations; il ne nomme pas Pierre de Vérone (Ms. Barberini 2300, lég. de s. Laurent, fol. 22^{vb}; lég. de l'Assumption, fol. 24^{rb}). Nous soupçonnons que le récit fait par le saint à Barthélemy (conversion du possédé dont on a parlé ci-dessus: miracle 65 [ch. 192] du m. 1794, fol. 80^{rb-vb}) est à l'origine de la note de Balme. Constatant la présence des deux frères prêcheurs lombards à Rome dans un même moment, il aura conclu qu'ils étaient associés dans une même mission. Il n'est personne qui ne perçoive la fragilité d'une telle déduction.

²⁶ La délibération a été conservée et plusieurs fois imprimée. En dernier lieu par S. Orlandi O. P., *Il VII^o Centenario della Predicazione e Ricordi di S. Pietro Martire in Firenze (1245-1945)*: estratto dalle Memorie domenicane, Firenze 1946-1947, pp. 80-81. On est surpris que le document ne précise pas le nom ou les qualités de ce fr. Pierre (Cum ad instantiam et postulationem karissimi fratris Petri professionis ordinis predicatorum...); d'autres religieux, notamment Pierre d'Orviététo, membre du conseil conventuel de Santa Maria Novella (son nom figure sur l'acte du 31 Janvier 1245, publié par S. Orlandi, l. c., p. 82), pourraient être désignés par cette appellation.

²⁷ Documents classés sous les numéros 9, 10, 11 et 12 dans la liste de S. Orlandi, l. c., pp. 86-89.

On a beaucoup disserté sur le séjour du saint à Florence, le motif de sa présence, le rôle qu'il y a joué dans la lutte contre les hérétiques. Nos informations ne dépassent guère les quatre attestations de présence que nous venons de signaler. Rien, absolument, ne permet de penser qu'il accourut à l'appel de l'évêque ou de l'inquisiteur menacés d'être débordés par le parti hérétique, ou bien qu'il y fut envoyé par Innocent IV: quoi qu'en disent plusieurs historiens, dominicains et non dominicains, Pierre de Vérone n'avait à Florence aucun mandat inquisitorial²⁸. S'il avait partagé la fonction avec Calcagni, son nom ne figurerait pas parmi ceux des témoins dans les actes mentionnés ci-dessus; il viendrait à côté de celui du titulaire. Son rôle dans la journée tourmentée du 24 Août n'est pas connu. Qu'on le mette à la tête de la Société de la foi, l'étendard à la main, pour animer la résistance aux assaillants ou bien entraîner à l'assaut des positions hérétiques; qu'on le fasse prêcher à la cathédrale pour commenter devant le peuple fidèle les censures portées par l'évêque et l'inquisiteur, ou bien le soir sur la place devant Santa Maria Novella pour relever les courages abattus par l'échec du matin, tout cela appartient au domaine fragile de l'hypothèse. Les glorieux combats du saint, commémorés à Florence par des monuments du siècle suivant, racontés par saint Antonin dans ses Chroniques, se réduisent à des incidents sans grande portée; peut-être même s'agit-il des faits, peu glorieux pour les catholiques, qui souillèrent la cathédrale le 24 Août, transformés par la légende après la canonisation du saint²⁹.

Nous saurions à peine que Pierre de Vérone prêcha à Florence³⁰ si le récit d'un fait dont la réalité historique paraît fondée ne nous le montrait enseignant le peuple sur la place du Marché Neuf³¹ et surtout si nous n'avions le témoignage d'un grave personnage de la génération

²⁸ Dans un sermon pour la fête du saint, Aldobrandino Cavalcanti dit bien que fr. Pierre de Vérone fut mandaté par le pape pour réprimer l'hérésie, mais rien ne permet de croire que l'orateur songe à l'action du saint à Florence; il s'agit plutôt de sa mission de 1251-1252: « Item, iustitiam habuit in officio legationis fidem defendendo. Nam legatus fuit domini pape super inquisitione hereticorum. Inquirebat enim discrete et disputabat acute, et respondebat vere... »: Sermo 3 de beato Petro Martyre, (ms. Vatic., Borghes. lat. 175, fol. 18^{rb}).

²⁹ Sur cette affaire nous renvoyons le lecteur aux pages que nous y consacrons plus loin (pp. 150-152).

³⁰ Thomas Agni de Lentino, Vita sancti Petri martyris, dit seulement: « Exivit enim sonus eius... etiam per non modicam partem Tuscie... », Acta SS., l. c., § 9.

³¹ Miracle du cheval emballé, rapporté par Pierre Calo. Voyez ci-après, pp. 148-150.

postérieure à celle du saint, frère Rémi Girolami, dominicain à Santa Maria Novella, disciple de saint Thomas d'Aquin et maître en théologie de Paris. Dans un de ses sermons pour la fête de Pierre Martyr il dit que Florence a eu le bénéfice des fruits de contrition engendrés par la parole du saint: « *beneficium nimirum istius (linguae) experte sunt multae civitates Lombardie et Florentia, in quibus hereses, qui tunc palam predicabantur, eliminavit et innumera bona fecit et fieri docuit* »³².

Ce témoignage sur saint Pierre Martyr n'est pas le seul qu'on relève dans les sermons de Rémi Girolami. En voici un autre, magnifique, plus pesant qu'un discours ! Ici, Rémi rapporte ce qu'il tenait d'un de ses confrères de la génération précédente, également du couvent de Santa Maria Novella, frère Pascal, qui avait vécu cinquante-trois ans dans l'ordre et était mort en 1284³³. « Frère Pascal, qui vécut longuement dans la familiarité du saint (lors de son séjour à Florence), m'a rapporté que quand celui-ci, dans la chaire, parlait de la foi, tous les autres prédicateurs en comparaison de lui faisaient l'effet d'être muets, tous sans éloquence, comme des bègues ! »³⁴. Ce témoignage saisissant, d'un vénérable religieux, a infiniment plus d'intérêt et de valeur que les enjolivements postérieurs dont s'est chargé le portrait authentique du saint; c'est une perle qui compensera les épurations qu'il faudra faire subir à la légende.

Voici qui est peut-être encore plus révélateur de la psychologie du saint. Rémi a noté ce fait singulier que, lors de son séjour à Santa Maria Novella, frère Pierre de Vérone omettait de demander au prieur du couvent la licence d'aller prêcher: en vertu de l'obéissance religieuse il était tenu de solliciter cette permission. Le maître en théologie voit dans cette attitude un effet de l'action du Saint-Esprit, le saint était mû par l'Esprit de Dieu, au-dessus des lois normales de l'obéissance,

³² Ms. Firenze, Nazionale, Conv. Soppr. D. I 937, fol. 152^{vb}.

³³ Sa notice nécrologique au couvent Santa Maria Novella est imprimée dans V. Fineschi, *Memorie istoriche degli uomini illustri del convento di S. Maria Novella di Firenze*, Firenze 1790, p. 348, n. 135.

³⁴ « *Dixit enim michi frater Pascalis, qui diu habuit conversationem cum eo, quod quando in predicatione de fide loqueretur, omnes alii predicatorum respectu eius videbantur muti, omnes elingues et balbi* »: ms. cité, fol. 153^{vb}-154^{ra}. Fr. Pascal (Paschalis) était présent à Santa Maria Novella en 1245; il assiste au conseil conventuel du 31 Janvier. Cfr. S. Orlandi, l. c., p. 82; du même, *La Biblioteca di S. Maria Novella in Firenze dal sec. XIV al sec. XIX*, Firenze 1952, p. 55, n. 536 et *S. Pietro Martire da Verona, Leggenda*, Firenze 1952, p. XIX, n. 8.

vertu morale³⁵. A première vue, l'on serait tenté de voir dans cette manière de faire de fr. Pierre la preuve qu'il était soustrait à l'obéissance au supérieur local par l'effet d'une mission officielle, par exemple comme délégué du Pape à Florence pour soutenir la lutte contre les hérétiques. L'explication donnée par le prédicateur ne permet pas que l'on s'arrête à une telle interprétation: Rémi Girolami n'aurait pu ignorer que le saint prêchait à Florence en vertu d'un mandat pontifical; sa réserve: « Je ne prêche pas ceci pour inviter à l'imitation, mais pour qu'on admire l'action de Dieu »³⁶, prouve que lui-même s'étonnait de l'attitude du saint. Le trait doit donc être pris tel quel, sans interprétation qui en atténuerait la portée.

Saint Pierre prêcha donc à Florence. Il s'y occupa aussi de direction spirituelle. Une tradition, dont les monuments écrits remontent jusqu'à la seconde décade du xiv^e siècle, veut que les Sept saints fondateurs des Servites de Marie se soient liés d'amitié avec s. Pierre Martyr pendant son séjour à Florence et aient reçu par son entremise une confirmation du ciel approuvant leur habit et la règle de leur institut. Que la tradition se fut déjà embellie après trois quarts de siècle, la chose paraîtra évidente à qui lira le récit de Pierre de Todi³⁷; qu'elle n'ait aucun fondement historique, il serait déraisonnable de le soutenir. En effet, Pierre de Todi a connu s. Alexis, l'un des Sept fondateurs; il l'a questionné sur les origines de leur ordre³⁸; on ne peut penser qu'il ait créé de toutes pièces le rôle attribué à s. Pierre Martyr. Mais comment faire la part de la vérité dans ce récit diffus, le seul témoin de la

³⁵ « Iste ita fuit raptus ut predicandi Florentie nullam licentiam a prelato petebat. Nec mirum, quia prelatus celestis rapiendo movebat. Nec hoc predico ut imitandum sed mirandum, sicut dicit Gregorius de Iohanne Baptista, quod fuit doctus a Spiritu Sancto, quia mirabilis Deus in sanctis suis... »: ms. cit., fol. 151^v2.

³⁶ Le maître en théologie transparait ici; il craint que d'autres se prévalent d'un tel exemple pour prendre des libertés avec l'obéissance.

³⁷ *Legenda de origine ordinis fratrum servorum Virginis Marie*, dans *Monumenta ordinis Serv. S. Mariæ*, t. I, ch. XIII §§ 50-53, Bruxelles 1897, pp. 96-99. Cfr. S. Orlandi, *Il VII Centenario...*, pp. 78-80. — L'attribution de la *Legenda* à Pierre de Todi nous semble sûre; la démonstration du P. R. Tauci (*La « Legenda » dell'origine dell'Ordine e del suo Autore, Studi Storici sull'ordine dei Servi di Maria*, t. I, Rome 1933, pp. 195-207) est satisfaisante.

³⁸ « Nam ut a fratre Alexio qui fuit unus de septem fratribus primo ordinem nostrum incipientibus habui, a quo per plures annos ante diem mortis sue multa de ordinis origine querens didici »: *Legenda*, texte cité par R. Tauci, l. c., p. 200, n. 3. — S. Alexis décéda en 1310; Pierre de Todi écrivit la *Legenda* au début du printemps de 1318.

tradition ? Il paraît plus sage de confesser notre impuissance³⁹ et retenir que les Servites adoptèrent des Constitutions en grande partie décalquées sur celles des frères prêcheurs (dans la rédaction de s. Raymond de Peñafort publiée en 1241⁴⁰) : l'influence dominicaine est évidente⁴¹.

Selon une information de Vincenzo Fineschi, s. Pierre aurait attiré à l'ordre de saint Dominique pendant son séjour à Florence des religieuses vivant jusque là sous la règle et l'habit des Chanoinesses régulières de l'ordre de saint Augustin, dont le monastère était situé au Monte Carelli di Mugello. Cependant, obligé de partir vers un autre champ d'action, le saint aurait laissé à son confrère florentin Aldobrandino Cavalcanti le soin de mener à bonne fin la transfiliation de ces moniales⁴². Nous devons reconnaître n'avoir pu vérifier le bien fondé de cette information; elle ne peut donc être enregistrée qu'avec les réserves nécessaires. Notons toutefois qu'elle cadre bien avec ce que nous savons par d'autres voies de la sollicitude du saint pour les pieuses femmes consacrées à Dieu; nous le verrons tout à l'heure pour Milan.

Avant de retrouver fr. Pierre dans la capitale de la Lombardie, le centre principal de son activité, rassemblons quelques témoignages sur sa présence dans d'autres cités du pays; malgré l'extrême pauvreté de ces dépositions, elles rattachent l'histoire du saint à des données con-

³⁹ Pierre de Todi nous montre le saint faisant violence au ciel, par ses prières et ses larmes, pour obtenir un signe par lequel il connaîtrait le nom de l'ordre nouveau, son habit et sa règle. La Vierge lui apparaît enfin pendant son sommeil et l'informe de tout ce qu'il désirait, spécifiant que ses serviteurs devaient adopter la règle de saint Augustin. Loc. cit., § 52, p. 98. — Sur les confusions historiques et chronologiques de Pierre de Todi, voir G. Meersseman, *Études sur les anciennes confréries dominicaines*, III. Les congrégations de la Vierge, AFP 22 (1952) 7, n. 4.

⁴⁰ Cfr. A. I. Papi, *Origine delle Costituzioni dei Servi di Maria*, Roma 1949.

⁴¹ Nous ne pouvons nous attarder maintenant à étudier le rôle qu'aurait joué s. Pierre dans l'organisation de la « Société de la Foi » de Florence: il semble qu'elle existât avant son arrivée en Toscane. Ni celui qu'on lui attribue touchant l'origine des « Sociétés de la Vierge » à Florence et en Toscane. On consultera l'étude déjà souvent citée du P. S. Orlandi, *Il VII Centenario...* et, plus récentes, celles du P. G. Meersseman également signalées ci-dessus (AFP XXI et XXII). Nous estimons toutefois que ces travaux majorent la part prise par le saint dans ces œuvres; du moins la documentation ancienne est-elle peu explicite à ce sujet et paraît incapable de confirmer les conclusions proposées; tout au plus les suggèrent-elles. Voyez ci-dessus, n. 16.

⁴² V. Fineschi, *Memorie istoriche*, pp. 126-127. L'information est reprise par Th. Masetti, *Monumenta et antiquitates veteris disciplinae Ord. Praed.*, t. I, Romae 1864, p. 225; puis par S. Orlandi, *Il VII Centenario*, pp. 29-30.

crètes. La Légende du saint par Thomas Agni de Lentino dit d'une manière générale que fr. Pierre déploya son activité en Lombardie, que sa voix se fit entendre dans la Romagne, la Marche d'Ancône, la Toscane et Rome ⁴³. Avec le souvenir noté par un lecteur des *Vitae fratrum*, le saint nous a été montré à Verceil, et prêchant tout le long de la route jusqu'à Bologne ⁴⁴. Des récits de miracles, dont l'objectivité paraît de bon aloi, attestent sa présence à Venise quand les frères prêcheurs résidaient encore à l'église Saint-Martin, c'est-à-dire avant 1234 ⁴⁵. Un autre nous le montre en compagnie de l'évêque de Plaisance, recevant l'hospitalité chez le seigneur de Lomello (province de Pavie) dont il guérit le fils infirme ⁴⁶. A Mantoue il rend l'ouïe et la parole à une moribonde, afin qu'elle puisse se confesser avant de paraître au tribunal du souverain juge; à Carate (Brianza, au diocèse de Milan), c'est une humiliée, sœur Carasia qui est guérie ⁴⁷. Il passe avec fr. Gérard de Trente, en 1251, sous les murs du château fortifié de Gattedo (près de Giussano, Milan), repaire des hérétiques, et en annonce la ruine prochaine ⁴⁸. Un de ses contemporains de Milan, Ugo Borro (Hugo Burrus) nous dit l'avoir entendu prêcher à Pavie; le témoin note que fr. Pierre expliqua au cours de son sermon la signification du nom de la cité: Pavie (Papia) ⁴⁹. Si l'attribution au saint de la « Somme contre les hérétiques » proposée par un manuscrit de Pérouse est fondée, il y aurait lieu de relever qu'il soutint une dispute à Bergame contre un

⁴³ « Exivit enim sonus eius in omnem terram provincie Lombardie, apud Urbem et etiam per non modicam partem Tuscie, per totam Romaniolam et per Marchiam Anconitanam »: *Acta SS.*, § 9.

⁴⁴ Ci-dessus, p. 74 et n. 20.

⁴⁵ Sur ces récits, voyez ci-après, pp. 146-147, et n. 37.

⁴⁶ Cfr. *Acta SS.*, l. c., § 33.

⁴⁷ *Ibid.*, §§ 12 et 34.

⁴⁸ *Vitae fratrum*, ed. Reichert MOPH I, 239. — En 1254 Innocent IV donna l'ordre de détruire le repaire et de livrer aux flammes les ossements d'évêques hérétiques qui y étaient inhumés: *Poth. Regest. Pont.* n. 15492; *BOP* I, 254; etc.

⁴⁹ Hugo Burrus Mediolanensis, *De ethimologia vocabulorum: vox Papia*. Notre confrère le R. P. Th. Kaeppli a relevé cette note d'un ancien usager dans le ms. Vienne, Dominicains 135/104, contenant la première partie de l'Étymologie; « Hugo Burrus floruit tempore sancti Petri martiris ord. pred., quod manifeste habetur ex scriptis suis infra sub pape (lisez *Papia*), ubi testatur se audivisse ab eo sermonem et precipue ethimologisationem huius nominis papia » (fol. 3^v). Malheureusement la partie dans laquelle le terme *Papia* était traité manque dans ce volume, 1^{ère} partie de l'exemplaire jadis complet en trois volumes. Cfr. Th. Gottlieb, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Österreichs*, I, Niederösterreich, Wien 1915, p. 401, lin. 16-18: S. 23-25. Il ne semble pas que l'on connaisse d'autre témoin de cet ouvrage.

certain Alberto Bustigano, adepte d'une secte de circoncis: l'hérétique fut convaincu d'erreur⁵⁰. L'hagiographe dominicain Pierre Calo, qui utilisa une documentation inconnue des premiers biographes du saint, nous apprend que ce dernier se rendait fréquemment à Cesena, où sa prédication était suivie avec ferveur par toute la cité: il y serait venu une dernière fois entre les fêtes de Pâques 1251 et 1252⁵¹. Il est certain, de toute manière, que fr. Pierre passa à Cesena dans les premiers mois de 1249. Des documents conservés dans le « *Liber instrumentorum Communae Ariminensis* » nous le montrent dans la Romagne et la Marche d'Ancône de Janvier à Mars de cette année-là, s'y employant à rétablir la paix entre les cités de Bertinoro, Cervia, Cesena, Faenza, Forlì, Forlimpopoli, Imola, Meldola, Ravenne et Rimini⁵². Le saint était notamment à Forlì le 8 Janvier, à Cervia le 15 Février, à Rimini le 10 Mars. Il allait d'une ville à l'autre pour obtenir des concessions réciproques. Comme en aucun cas il n'est fait état d'une fonction officielle, d'une mission de frère Pierre de Vérone, soit comme inquisiteur soit comme délégué du Pape, il semble qu'il agissait de son propre mouvement, poussé par son zèle et sa charité⁵³.

Nous avons refusé plus haut une information de Galvano Fiamma fixant aux années 1241-1242 des charges priorales du saint dans les couvents dominicains d'Asti et de Plaisance. Ces dates, en effet, nous pa-

⁵⁰ Cfr. Th. Kaeppli, Une somme contre les hérétiques de s. Pierre Martyr (?), AFP 17 (1947) 295-335: passage concernant Alberto, p. 313. — L'attribution proposée par le R. P. Kaeppli nous paraît quasi certaine.

⁵¹ Ci-après, pp. 137-140.

⁵² Ils ont été publiés par L. Tonini, Rimini nel secolo XIII, Rimini 1862, pp. 528-532.

⁵³ Puisque nous enregistrons rapidement les témoignages attestant les lieux où la présence du saint a été attestée, notons une information, qui remonterait à Bernard Gui, selon laquelle s. Pierre de Vérone serait venu à Paris. C'est J. B. Feuillet, dans l'Année dominicaine, au 5 février (éd. d'Amiens 1679, p. 186) qui signale le fait une première fois; Th. Souèges y revient, avec quelque développement, à la fête du saint (29 Avril, éd. Amiens 1684, pp. 759-760). Ces auteurs font dire à Bernard Gui dans une notice sur Gaillard d'Orsaut, que fr. Pierre de Vérone venu à Paris (pour une raison que Gui ne disait pas) n'aurait pas voulu quitter le couvent de Saint-Jacques sans avoir reçu la bénédiction de fr. Gaillard. Nous n'avons pu trouver aucun témoin du texte allégué de Bernard Gui mais des manuscrits sont perdus depuis le XVIII^e siècle; on ne peut mettre en doute la bonne foi de Feuillet. Pierre de Vérone aura pu venir à Paris comme définitif d'un chapitre général, ou bien comme second du provincial ou d'un définitif; la chose n'est pas invraisemblable. Pour autant l'information ne dépasse guère ce degré de probabilité, la vraisemblance.

raissent peu conciliables avec le donné de la lettre à la prieure du monastère Saint-Pierre in Campo Sancto (Milan), écrit par fr. Pierre quand il était prieur du couvent d'Asti. Le saint dit à sa correspondante qu'il approche du terme de sa vie: « Je ne suis plus éloigné de la limite assignée à toute chair; déjà mes cheveux blancs annoncent ma fin prochaine ! »⁵⁴. Comme frère Pierre de Vérone n'était certainement pas un vieillard au moment de son martyre, il paraît difficile que dix ans plus tôt il ait pu tenir un tel langage. Il faut donc supposer, ici encore, une erreur de Galvano. Pour autant, son information n'est pas fausse de tout point; il est bien vrai que le saint fut prieur au couvent d'Asti et à celui de Plaisance. Il est même probable que ces deux charges se succédèrent dans l'ordre indiqué par le chroniqueur, car celui-ci paraît avoir utilisé les actes des chapitres de la province de Lombardie où il pouvait trouver de telles informations. Si donc nous pouvons fixer le moment de l'une de ces deux charges remplies par fr. Pierre, la date de l'autre se proposera d'elle-même.

C'est Pierre Calo qui viendra ici à notre secours en nous permettant d'établir de manière fort satisfaisante le temps où frère Pierre fut supérieur du couvent de Plaisance, 1250, et par conséquent celui de son priorat à Asti, l'année précédente. « Quand le saint était prieur du couvent de Plaisance, dit Calo, il s'imposa de si cruelles mortifications que ses frères eurent peur qu'il ne portât atteinte à la durée de ses jours. Sachant les relations d'amitié qui le liaient avec le podestat de la cité, Matthieu de Corrigio, les religieux confièrent leurs inquiétudes à ce magistrat dans l'espoir que son influence obtiendrait un adoucissement aux sévères pénitences de leur prieur »⁵⁵. Ce nom, Matthieu de Corrigio (et *Corrigia*), jeté comme par hasard dans le récit et par conséquent peu suspect, est celui d'un personnage connu, podestat de Plaisance au début de 1250 et écarté du pouvoir par une révolution populaire à la fin de Juillet de la même année⁵⁶. Nous avons donc ici un re-

⁵⁴ Cfr. ci-dessus, n. 7.

⁵⁵ « Cum autem esset prior in conventu Placentie tantum affligebat corpus suum abstinendo, orando, vigilando, et aliis virtuosius operibus laborando, quod fratres de hoc accusaverunt eum domino Matheo de Corrigio tunc ibi potestati, affirmantes quod seipsum ante tempus occideret, sicut idem dominus Matheus postea referebat. Ibi igitur a populo in maxima reverentia habebatur » (ms. Venise, Marciana, lat. IX. 17, fol. 159^{rb}. Cfr. Acta SS., l. c., § 16).

⁵⁶ Sur ce personnage on peut voir Fra Salimbène de Adam, *Chronica* (ed. O. Older-Egger, Mon. Germ. Hist., SS., ser. in-4^o, t. XXXII, pars I, Hannoverae 1905; à la table). Cfr. J. F. Böhmer, *Regesta imperii*, t. V: à la table: comme podestat

père précis, fixant le priorat de saint Pierre à Plaisance à l'année 1250, neuf ans plus tard que la date proposée par Galvano Fiamma.

Peut-être pensera-t-on que ce point de contact avec l'histoire politique est ténu ? Pierre Calo va lui donner une nouvelle assise. Son récit rapporte, en effet, une prophétie du saint engageant d'autres données historiques. Un certain Jean Scoto avait été exilé de Plaisance à la suite de troubles politiques dans la cité et s'était réfugié à Montpellier. Sa femme, sans enfants, sans espoir d'une paix prochaine qui ferait revenir son mari, confiait ses chagrins au saint prieur des frères prêcheurs. Inspiré d'en haut, Pierre lui dit : « Aie confiance dans le Seigneur, ma fille : la paix reviendra bientôt, ramenant ton mari ; avant qu'un an ne s'écoule, tu enfanteras un fils, et celui-ci deviendra un jour maître de Plaisance ! ». La prophétie, ajoute le récit, se réalisa à la lettre : Jean Scoto revint d'exil ; il eut bientôt un fils, Alberto, qui tint plus tard un rang brillant dans la cité⁵⁷. Jean Scoto (ou *de Scotis*) et son fils Alberto sont eux-aussi des personnages connus. Le premier était un riche commerçant, présenté par les « Annales Gibellini » comme un partisan du podestat populaire Osberto de Niquitate⁵⁸, qui chassa du pouvoir le parti noble et Matthieu de Corrigio au début de l'été de 1250. Il est vraisemblable que c'est grâce à ces événements que Jean Scoto rentra dans sa patrie. Alberto de Scotis, son fils, fut plusieurs fois podestat de Plaisance dans le dernier quart du XIII^e siècle⁵⁹. Les

de Plaisance, n. 13763, du 7 Juillet 1250. Annales Placentini Gibellini (circa 1285), à l'année 1250, dans Mon. Germ. Hist., SS., t. XVIII, pp. 499-502. P. M. Campi, Dell'istoria ecclesiastica di Piacenza, t. II, Piacenza 1651, pp. 202-203.

⁵⁷ « Contingit autem ut q. adam die veniret ad eum uxor domini Iohannis Scoti, que spiritualement devotionem habebat ad ipsum ut, sacris eius consiliis super tribulatione sua remedium aliquod percipere mereretur. Cumque ei suas exposuisset angustias, scilicet quod vir suus propter turbationes patrie fuerat de civitate expulsus et ad Montem pessulanum se transtulerat, et quod de pace nulla spes a populo habebatur, et insuper quod prole carebat, vir Dei Spiritu revelante divino ait illi: Confide in Domino, filia, et certa esto quoniam antequam ab hodierna die compleatur annus, de viro tuo, qui cito erit plane reversus cum pace, concipies et paries filium qui adhuc erit hic dominus civitatis. Post dies paucos pax ibi facta est que prius impossibilis videbatur et vir illius domine cum leticia rediit. Cui antequam completeretur annus, ut vir Dei predixerat, natus est filius quem vocavit Albertum. Qui post multorum annorum curricula pervenit ad statum qui per beatum Petrum fuerat prophetatus » (ms. Venise, Marciana, lat. IX. 17, fol. 159^{rb-va}. Cfr. Acta SS., l. c., § 16).

⁵⁸ Annales Placentini Gibellini, MGH., SS. XVIII, 499-502.

⁵⁹ Sur Alberto de Scotis et son rôle à Plaisance consulter à la table le tome XVIII des Mon. Germ. Hist. SS. — P. M. Campi (Dell'istoria eccles. di Piacenza, II, 203)

réécits de Pierre Calo paraissent donc fondés sur une information historique exacte et nous devons préférer la chronologie qu'ils suggèrent à celle de Galvano. Pierre de Vérone fut prieur du couvent de Plaisance en 1249-1250 (Nous ne savons s'il l'était encore au début de l'été de 1251, quand Innocent IV rentrant en Italie lui confiera une mission contre les hérétiques de Crémone, prélude à sa brève carrière inquisitoriale).

Nous pouvons donc dater maintenant le priorat du saint à Asti: 1248-1249. Ce sera le chapitre de Milan de 1249 qui aura fait le changement des charges, à la fin de l'été.

Avant de quitter Plaisance, enregistrons un autre témoignage confirmant la réalité du priorat du saint en cette ville; encore qu'il soit tardif, il a l'avantage d'être direct et indépendant des sources hagiographiques. Il est consigné dans le « Manuel de conversation » de fr. Philippe de Ferrare, dominicain décédé vers le milieu du *xiv*^e siècle⁶⁰. Dans ses anecdotes, Philippe cite un cas d'abstinence prolongée: un paysan qui resta quarante jours sans boire et manger. Le fait paraît bien un peu extraordinaire au narrateur mais il le dit rapporté « par un frère convers de sainte vie, qui avait reçu l'habit dominicain des mains du bienheureux Pierre Martyr, quand celui-ci était prieur de Plaisance »⁶¹. Quoi que l'on pense de l'anecdote racontée, il est évident qu'il y a là un écho lointain mais très sûr du séjour du saint à Plaisance, comme prieur des frères prêcheurs; à ce titre il méritait d'être enregistré.

Nous retrouvons fr. Pierre à Milan au mois de Juin 1251. Milan, c'est le champ d'action principal du saint; nul doute que pendant les trente ans de sa vie dominicaine il n'y ait déployé le meilleur de son activité. Et cependant, nous sommes presque totalement dépourvus d'informations à ce sujet, sauf les récits de quelques miracles enregistrés par les premiers biographes. Galvano, il est vrai, s'est efforcé de com-

compte Jean Scoto au nombre du parti noble et veut que son exil ait été un effet de l'accession au pouvoir d'Osberto de Niquitate. Dans ce cas l'exilé n'aurait pu rentrer dans sa patrie avant l'été de 1251, puisque le parti populaire dominait encore à ce moment. Le témoignage des Annales Placentini élimine l'opinion de Campi en nous faisant connaître les sympathies de Jean Scoto pour le parti d'Osberto.

⁶⁰ Sur l'ouvrage et son auteur, voir R. Creyten O. P., *Le Manuel de conversation de Philippe de Ferrare* O. P. († 1350), AFP 16 (1946) 107-135.

⁶¹ « Dixit quidam conversus multum religiosus, Placentinus, qui fuit receptus ad ordinem predicatorum per beatum Petrum martirem quando erat prior in Placentia, quod... »: R. Creyten, *Le Manuel*, l. c., p. 116, n. 36.

bler cette lacune. Il nous montre le saint jouissant d'une autorité considérable dans la ville, allant jusqu'à dire que son prestige était tel qu'il aurait pu faire construire d'argent les murs du couvent Saint-Eustorge s'il en avait eu la volonté: «... tante erat opinionis, quod potuisset conventum facere cum muris argenteis si voluisset»⁶². Même dans les faits concrets le chroniqueur milanais majore sans vergogne: le mérite de la translation des reliques des saints Eustorge et Magne, célébrée au couvent dominicain par l'archevêque Léon de Perego en 1246 (!), revient au seul fr. Pierre de Vérone: «... cuncta disponente beato Petro martire»⁶³; c'est «ad instantiam beati Petri martiris» qu'intervint l'accord entre les Humiliés et le couvent Saint-Eustorge du 17 Mai 1251, mettant fin à un long litige qui opposait les deux parties sur une limite de propriété⁶⁴. Il est toutefois surprenant que le nom du saint ne figure pas sur la charte d'accord, soit parmi ceux des négociateurs soit parmi ceux des cinquante-trois religieux de Saint-Eustorge au nom desquels la charte est établie⁶⁵.

Les quelques récits de miracles opérés par le saint à Milan le mettent surtout en scène à propos des hérétiques; omettant toute date précise, ils sont difficilement utilisables pour une reconstruction historique. Cependant, la stupeur qui frappa les Milanais à l'annonce de la mort du saint prouve que frère Pierre avait conquis leur cœur depuis longtemps; la foule immense, si dense que le cortège funèbre ne put pénétrer le même soir dans la ville, la foule, disions-nous, qui vint à la rencontre de son corps ne se serait pas dérangée pour un «frate» ignoré. Pierre de Vérone avait prêché, beaucoup prêché à Milan; il y avait soutenu de glorieuses disputes publiques, confirmées par des miracles, contre les chefs de l'hérésie; avait ramené nombre d'égarés au bercail du Bon Pasteur, faisant triompher la cause de la foi par sa vertu, sa science de l'Écriture et sa charité⁶⁶. C'est le peuple de Milan qui obtiendra sa canonisation, dans un délai record.

⁶² Galvano, AFP 10 (1940) 327.

⁶³ Id. *ibid.*, p. 327. La date est manifestement erronée, puisque le 1^{er} Janvier 1248 Innocent IV concédera une indulgence spéciale aux fidèles qui assisteront à cette translation. Potth. 12802; BOP I, 180.

⁶⁴ Galvano, l. c., p. 328.

⁶⁵ Imprimé dans BOP I, 195-6 dans la bulle de confirmation «Cum a nobis petitur» du 25 Juin 1251 (Potth. 14346) et, d'après l'original conservé à Milan, par H. Tiraboschi, *Vetera Humiliatorum monumenta*, t. II, Milano 1767, pp. 236-243.

⁶⁶ Il est intéressant de noter que les prédicateurs médiévaux faisant l'éloge de Pierre Martyr ne songèrent pas à son mandat d'inquisiteur; il l'a exercé trop briè-

Il est une autre activité du saint à Milan sur laquelle il y aurait lieu de s'arrêter longuement: son action auprès des moniales. Le terrain, hélas ! n'est pas déblayé. L'histoire des communautés de femmes à Milan n'a pas encore été explorée avec les moyens modernes d'investigation. Or, il est peu de cités où le nombre des maisons religieuses féminines ait été aussi élevé. Au début du *xiv^e* siècle l'historien dominicain Bernard Gui a pu y compter neuf monastères sous la direction des seuls frères prêcheurs ⁶⁷. Comme il reste très peu de documents d'archives concernant ces établissements, on comprend que personne n'ait osé aborder leur histoire, étrangement compliquée par les fusions des maisons au cours des siècles, les transfiliations d'un ordre à l'autre, les extinctions, etc.

Le portrait commun de fr. Pierre de Vérone, celui d'un inquisiteur sévère, ne laisserait guère soupçonner que le saint exerça une action spirituelle importante sur ces communautés milanaïses. Des indices très forts ne peuvent cependant nous tromper.

Au cours de ses pérégrinations apostoliques dans la diète de Milan, fr. Pierre descendait volontiers dans les maisons des Humiliés. Il y était accueilli avec une grande joie, car les plus humbles avaient pour lui une affection spéciale tant il était doux et affable. Il les visitait volontiers et allumait dans leur cœur le feu de la charité, fortifiant les faibles et les pusillanimes ⁶⁸. Thomas Agni de Lentino nous le montre

vement pour qu'il ait attiré l'attention. Ce sont les activités controversistes qu'ils signalent quand ils parlent de ses rapports avec les hérétiques. Voici par exemple ce que nous lisons dans un sermon de Jean de San Gimignano: « *Arma vero eius bellica fuerunt sacre scripture auctoritates, quibus hereticos convincebat, et precipue per auctoritates Apostoli. Unde frequenter obtulit eis sub tali conditione congressum, quod ipsi adducerent contra eum qualescumque vellent auctoritates scripture et ipse non responderet eis nisi per auctoritates beati Pauli* » (ms. Barberini lat. 513, fol. 51^v^b-52^r^a). Sur ce dominicain de la fin du *xiii^e* s. et du début du *xiv^e* voyez AFP 9 (1939) 128-183.

⁶⁷ Ci-après, n. 72.

⁶⁸ « *Cum vero in conspectu magnatum magnificaret Dominus sanctum suum, non minus pauperibus religiosus erat affabilis aut amabilis habebatur speciali devotionis affectu, quibus, cum frequenter gratiam visitationis impenderet, flammam divini amoris inter eos accendens, confirmans vacillantes sermonibus suis, confortans manus remissas et genua trementia roborans* »: Thomas Agni, dans Taegio, *Acta SS.*, l. c., § 34. — De son côté Bernard Gui, *De quattuor in quibus Deus Predicatorum Ordinem insignivit* (ed. Th. Kaeppli, MOPH XXII, 183) signale les relations d'affection qui unissaient le saint aux Humiliés: « *Hic ordo (sc. Humiliatorum) multum dilexit semper ordinem nostrum predicatorum et specialiter beatum Petrum martyrem, et eodem modo martyr et ipse ordo predicatorum ipsum* ».

à Carate, restituant la santé à une Humiliée, sœur Carasia, paralysée depuis sept ans ⁶⁹.

Galvano Fiamma fait jouer un rôle à s. Pierre Martyr dans la fondation du monastère des dominicaines de l'Annonciation de Milan (de la « Vecchiabbia » ou « de Virginibus ») ⁷⁰. Quelques documents contemporains concernant cette fondation ont été conservés; aucun ne fait allusion, directement ou non, à une intervention de fr. Pierre de Vérone ⁷¹. Le chroniqueur paraît mieux informé en ce qui regarde le monastère de la Vigne, fondé sur les conseils et la direction du saint. Bernard Gui, en effet, qui écrivait une quarantaine d'années avant Galvano, désigne nommément Pierre Martyr comme « dispositor et institutor » de cette maison religieuse, dès ses origines: « Parmi les communautés milanaises, écrit-il, est le monastère de la Vigne, situé près du couvent des frères, sous le vocable de saint Pierre apôtre; son ordonnateur et fondateur, dès son origine, fut saint Pierre martyr de l'ordre des frères prêcheurs. Le cercueil de bois dans lequel fut d'abord déposée la relique sacrée du saint est conservé dans ce monastère; il est placé au-dessus d'un autel et entouré de respect » ⁷². Personne ne son-

⁶⁹ Thomas Agni, dans Taegio, Acta SS., l. c., § 34.

⁷⁰ Galvano, AFP 10 (1940) 353: « Anno Domini 1234... Hoc eodem anno monasterium dominarum virginum apud Mediolanum fundatum est consilio et opere beati Petri martiris, sub titulo sancte Annuntiationis beate Virginis... ».

⁷¹ Nous en possédons une copie aux Archives de l'ordre, due au P. Allegranza: Liber Lll, fol. 226-ss.

⁷² Bernard Gui, Catalogue des couvents et monastères de l'ordre. Cette notice sur les monastères de Milan est si importante pour notre sujet que nous en donnons une réédition intégrale, d'après l'autographe de Gui, ms. Toulouse 490, fol. 84^{va-vb}.

« In Mediolano civitate sunt ix monasteria mulierum, que sub Augustini regula et constitutionibus sororum ordinis sancti Dominici vivunt incluse et se regunt ac diriguntur fratrum predicatorum consilio, qui earum confessiones audiunt, et celebrant eis missas. Non tamen sunt incorporate ordini quoad obedientiam et regimen earumdem, quin in ius Mediolanensi archiepiscopo sunt subiecte. Quorum nomina sunt hec:

Monasterium de Vinea prope fratres, in honore sancti Petri apostoli: cuius monasterii dispositor et institutor fuit a principio sui sanctus Petrus martir de ordine predicatorum dum adhuc viveret. Cuius capsula lignea, in qua corpus eius sacrum primo fuit reconditum, habetur in dicto monasterio, et supra quoddam altare cum devotione congrua custoditur.

Monasterium de Veteribus.

Monasterium de Virginibus.

Monasterium de Supra muro in honore beate Marie.

Monasterium sancti Dominici.

gera à lever un doute sur ces informations de Bernard Gui, l'historien médiéval dominicain le plus exact. Si, parmi tant d'autres, ce sont les moniales de Saint-Pierre de la Vigne qui obtinrent et conservèrent comme une relique le premier cercueil dans lequel le corps du saint fut déposé après son martyre, on peut croire que des liens particuliers unissaient la communauté à la personne du saint, liens que personne ne contestait ⁷³. Par contre, puisque Gui ne dit rien du rôle que Galvano fait jouer au saint dans la fondation du monastère « de Virginibus » (Annonciation), c'est qu'on n'en savait encore rien au début du ^{xiv}e siècle, et par conséquent l'information est sans autorité.

La fondation du monastère Saint-Pierre de la Vigne est, sans aucun doute, le fait principal de cette activité spéciale du saint que nous tentons d'évoquer; aussi recueillerons-nous avec intérêt les précisions apportées sur cette affaire par Galvano. Il nous a conservé le nom de la noble matrone qui donna ses deux filles à Dieu, avec leur héritage (nous dirions leur dot) pour assurer le temporaire de la fondation. Cette mère était « *domina Petra de Vedano* ». Le chroniqueur place l'événement en 1247 — puisse-t-il pour une fois ne pas errer ! Par la suite, la communauté se dédoubla; une fraction émigra à Vedano ⁷⁴, recueillant la part d'héritage d'une des deux fondatrices ⁷⁵. Le monastère

Monasterium sancti Petri martiris.

Monasterium sancti Augustini.

Monasterium sancte Agnetis.

Monasterium sancte Marie nove.

Cfr. Script. Ord. Praed.; t. I, p. xiv.

⁷³ Le corps du martyr fut d'abord enseveli dans un cercueil commun. Dans les semaines qui suivirent la canonisation, l'archevêque de Milan Léon de Perego procéda à une première translation de la relique. Celle-ci fut déposée dans une grande vasque de marbre donnée par l'abbé de Saint-Simplicien. C'est évidemment à ce moment que les moniales de Saint-Pierre de la Vigne entrèrent en possession du premier cercueil. Cfr. Galvano, l. c., p. 329. Sur la translation, lire le texte plus ancien de Thomas Agni, *Acta SS.*, l. c., § 56. — Ce monastère ne doit pas être confondu avec la paroisse de même nom, trop éloignée de Saint-Eustorge (n. 149 de Latuada).

⁷⁴ Non pas la cité de Vedano, comme semble le penser H. Tiraboschi, (*Vetera Humiliatorum Monumenta*, t. I, p. 385), mais un lieu dit dans la cité même de Milan. Il y avait jadis un monastère du nom de Santa Maria di Vedano (devenu ensuite Saint-Augustin, de l'ordre des Humiliés) dans le quartier de la Brera. Voir S. Latuada, *Descrizione di Milano*, t. V, Milan 1738, n. 215.

⁷⁵ Voici les deux fragments de Galvano concernant le monastère de la Vigne: « Anno Domini 1247. Monasterium de Vinea monialium ordinis secundum consilium et ordinationem beati Petri martiris institutum est. Ubi sciendum quod do-

Saint-Pierre de la Vigne n'existe plus. Il fut d'abord réuni à celui de Santa Caterina a Santa Croce; puis, au temps de s. Charles Borromée, le monastère Sainte Catherine fut à son tour absorbé par celui de Sainte Marie de la Victoire ⁷⁶.

Une lettre du saint à la prieure du monastère Saint-Pierre *in campo sancto* va illustrer les maigres informations recueillies ci-dessus. Ce document n'ayant pas encore été versé au dossier de saint Pierre Martyr, nous allons le reproduire intégralement. Il est conservé dans un manuscrit du Chapitre de la cathédrale de Prague, du xiv^e siècle ⁷⁷; son contenu écarte toute supercherie littéraire.

EPISTOLA BEATI PETRI MARTIRIS ORDINIS PREDICATORUM
AD PRIORISSAM SANCTI PETRI IN CAMPO SANCTO

Karissime in Christo T. priorisse Sancti Petri in campo sancto frater Petrus servus fratrum de Ast: cum Petro regnare, cum Petro donativum regni immaculati accipere.

Litteras tuas desiderabiles animo letabundo suscepi et ex tenore earum plenius intellexi, quod de die in diem de virtute in virtutem proficiens clau-

mina Petra de Vedano duas genuit filias de viro suo et patris sui heredes, quas fecit sorores, de quarum bonis temporalibus domus de Vinea fundata est secundum consilium, ut dictum est, beati Petri. In processu autem temporis aliquae sorores perrexerunt Vedanum ibique habitare ceperunt. Quapropter divisa est prefata hereditas per medium » (AFP 10 (1940) 327-328). — « Anno Domini 1247... Eodem anno in civitate Mediolani fundatum est monasterium sororum de Vinea sub habitu ordinis secundum consilium et ordinationem beati Petri martiris. Que tamen sub cura ordinarii degunt. Pro cuius intelligentia est sciendum quod fuit quedam nobilis domina, que dicebatur Petra de Vedano, que duas habebat filias ex viro suo satis divite et dicti viri sue heredes. Hec igitur sancte religionis habitum suscipientes, de bonis paternis secundum beati Petri consilium prefatum monasterium fundaverunt pariter et dotaverunt. In processu autem temporis una dictarum sororum cum quibusdam aliis sororibus dictum exeuntes monasterium, apud Vedanum aliud construxere monasterium, propter quod dicta hereditas in duas partes divisa fuit, quarum una apud dictum monasterium remansit, altera ad aliud translata est » (p. 356).

⁷⁶ On trouvera quelques brèves indications, souvent à contrôler, sur ces mutations dans S. Latuada, l. c., t. III, Milano 1737, § 109, pp. 181-ss.; § 117, p. 250.

⁷⁷ Codex B XXVI (Podlaha 324) fol. 43^r-44^r. Ce manuscrit, en parchemin, de la première moitié du xiv^e siècle, est décrit dans le catalogue de la bibliothèque: Ad. Patera a Ant. Podlaha, *Soupis Rukopisů knihovny metropolitní kapitoly Pražské*, t. I, Praha 1910, pp. 197-198. Nous devons remercier M. Léon Kern, Archiviste Fédéral Suisse qui, sachant l'intérêt que nous portions à cette pièce, nous en a très courtoisement communiqué une copie: qu'il veuille bien agréer l'expression de notre vive reconnaissance.

stralis milicie bravium meruisti ⁷⁸. Ascendisti in montem sacrificii: ego, adhuc in valle sollicitudinis moror et pro aliis fere totam vitam meam expendi ⁷⁹. Tu, pennas contemplationis assumens, hec omnia transcendis: me autem glutinum aliene sollicitudinis adeo inviscavit, quod volare non possum. « Heu michi, quia incolatus meus prolongatus est ». « Quis dabit michi pennas sicut columbe, et volabo et requiscam ». « In omnibus requiem quesivi », « in omnibus laborem et dolorem inveni ». Non est requies nisi in hereditate sanctorum: de qua scriptum est: « Hec requies mea in seculum seculi ». Ego autem libertatem filiorum Dei, sicut vellem et desidero, respicere non valeo, nec ad ipsam respirare possum. Adiuva me in orationibus tuis, soror karissima; « dies mei transierunt », iuxta verbum Job ⁸⁰. Per viam qua ingredior non revertor. Non sum longe ab illa meta que prefixa est omni carni; iam canos vidimus hore finalis prenuncios. Ora igitur, soror dulcissima; inter secretiores lacrimas tuas ibi memoriam facias, offerens in conspectu Filii Dei: scio quod multum valet deprecatio iusti assidua, et quod propria vota non obtinent facit intercessio aliena.

Electa es, soror amantissima, in ministram a Christo, ut ei ministerio suffragaris orationis, ut reddas sorores tuas Domino acceptabiles, sectatrices bonorum operum, ipsas verbo struens et orationis exemplo, et deposita omni vanitate studeas moribus implere ministerium, et ut Sancto sanctorum devote servitutis impendas officium, induas sanctitatem. Sis, queso, in divitiis recta, in loquendo modesta, in iubendo discreta, in auxiliando sollicita, in consiliis fida, in responsionibus circumspecta, ad patientiam prona. Exhibe[re] te maioribus devotam, minoribus blandam, equalibus benignam, rigidam superbis, benignam humilibus, penitentibus misericordem, obstinatis inflexibilem. Exhibe te Iohannem incestuosus, heu apostatis fornicantibus Finees, Petrum mentientibus, et blasphemantibus Paulum, negociantibus Christum ⁸¹. Brevissimus est huius vite temporalis excursus; finis autem horribilis et interitus. Quanto altior est titulus tui officii, tanto gloriosius tibi erit si alios superas sanctitate.

Hec te, amantissima soror, mea exortatione exortare decrevi, non ut admonitione mea indigeas, sed ut ad palmam et bravium animosius curras et in domo Dei et sancti Petri, cum sororibus tuis et meis karissimis, intrare festi-

⁷⁸ C'est-à-dire l'accès à une vie contemplative supérieure.

⁷⁹ Le saint ne se plaint pas d'avoir servi les autres mais de ce que, dans ce service, il n'ait pu jouir de la paix favorisant la vie contemplative.

⁸⁰ Citations à la lettre ou bien *ad sensum* de Ps 119⁵, Ps 54⁷, Eccli. 24¹¹, Ps 114³, Ps 131¹⁴, Job 7⁶.

⁸¹ Imitez Jean etc. Images bibliques: Jean (Baptiste) reprochant à Hérode son inceste (Matth. 14⁴); Phinéas, transperçant de sa lance l'israélite qui s'est souillé avec une fille de Moab (Nomb. 25⁶⁻⁹); Pierre, condamnant Ananie et Saphire (Actes 5¹⁻¹¹); Paul, abandonnant au pouvoir de Satan Hyménée et Alexandre blasphémateurs (I Tim. 1¹⁹); le Christ, chassant les vendeurs du Temple (Matth. 21¹²⁻¹³).

nes ut, cum de capitulo ad vos venero, consolationem de habitu et religione plenam habeam. Veniebam ad vos, sed quibusdam novis casibus emergentibus venire non possum. Sed versus capitulum cum fratre Ulrico pergo et vos omnes Deo recomendo donec venero. Veniam autem cito.

Salutat vos frater Uldricus in Domino et se vestris orationibus commendat. Salutate fratrem Petrum et dominam Petri ex parte mea et fratris Uldrici. Valet. Bene valemus.

Que ne possédons-nous plusieurs pièces de cette nature! Voici révélé d'emblée le drame intime de l'âme de frère Pierre de Vérone, drame si fréquent dans la vie des saints, obligés de vaquer aux besognes de Marthe quand les presse l'appel de la contemplation. Et quelle délicatesse du prieur d'Asti, d'accuser d'abord sa propre misère avant d'exhorter sa fille spirituelle aux sacrifices d'une plus grande perfection: il savait à qui il s'adressait. Le programme de gouvernement tracé à la prieure est net et vigoureux: discrétion et douceur d'une part, intrépidité et force d'autre part. Tout le saint est dans ces quelques lignes; même dans le biblisme si nourri dont elles sont chargées, biblisme qui pourrait étonner dans une lettre privée. Si les hommes du moyen âge pensaient avec l'Écriture, on sait que frère Pierre de Vérone en était particulièrement imprégné ⁸².

Il nous faut apporter quelques éclaircissements au donné temporel du document et l'utiliser dans la mesure du possible. Serviteur des frères d'Asti, fr. Pierre a écrit étant prieur du couvent des prêcheurs de cette ville: la chose est sûre. La lettre doit donc être datée de 1248-1249; et si, comme il est vraisemblable, la charge priorale du saint à Asti n'a duré qu'une année, c'est à la fin, plutôt aux approches de la fin de cette charge qu'elle aura été écrite. En effet, frère Pierre annonce à sa correspondante qu'il se rend au chapitre avec frère Ulrich ⁸³. Or, qu'il s'agisse du chapitre général de l'ordre ou du chapitre provincial de Lombardie, il

⁸² « Evangelium Christi vel aliquem sacrum codicem sub ascella vel in pectore vel in manibus gerens, semper cum poterat vel lecta meditans vel audita ruminans et memorie recommendans; inerat enim ei ardens desiderium sapientie et tantus amator factus est legis divine ut, cum eunucho Ethiopie, etiam in ministerio cotidiano positus, sacras cum posset legere litteras non cessaret... — ... factum est cor eius promptuarium Sacre legis et Sanctorum armarium Scripturarum »: Thomas Agni, dans Taegio, *Acta SS.*, l. c., § 7.

⁸³ Ce religieux ne nous paraît pas autrement connu. Notons cependant un fr. Ulrich de Asylo, nommé par Barthélemy de Trente dans ses « *Miracoli* » (ms. cit., fol. 82^{rb}: ci-dessus notes 23-25), contemporain et probablement de la même province que Pierre de Vérone et Barthélemy lui-même.

ne peut être question d'une assemblée antérieure à sa nomination en charge (chapitre général de Paris de la Pentecôte 1248, chapitre de Véronne de Septembre 1248). Il s'agit donc d'un chapitre tenu en 1249: celui de Trèves à la Pentecôte (23 Mai), ou bien celui de Milan au mois de Septembre ⁸⁴.

Qui est cette sœur T., prieure de Saint-Pierre *in campo sancto*? Mais, d'abord, où était ce monastère? Nous ne pouvons l'identifier, semble-t-il, avec aucun de ceux de la liste de Bernard Gui ⁸⁵. Le monastère est cependant situé à Milan. Dans la « Notitia cleri Mediolanensis », de la fin du xiv^e siècle, se lit la mention d'une « maison des dames de Saint Pierre en terre sainte de Vedano » ⁸⁶. De même, dans sa Description de Milan, Serviliano Latuada fait mémoire du Campo santo, sur lequel empiéta l'actuel cathédrale; il précise qu'il s'y trouvait jadis une « chiesa con monistero di monache sotto il titolo di San Pietro » ⁸⁷. Dès la fin du xiii^e siècle, du moins avant 1311, le Pseudo-Bussero enregistrerait l'existence d'un autel de saint Pierre Martyr « Ad monasterium in terra sancta ubi sanctemoniales » ⁸⁸. Saint Pierre *in terra sancta* et Saint-Pierre *in campo sancto* c'est tout un! La lettre du saint prieur d'Asti est donc adressée à la prieure d'un monastère de religieuses de Milan.

On tentera de préciser qui est cette prieure en se souvenant des informations de Galvano. La « domina Petra de Vedano », qui donna ses deux filles à Dieu, au monastère Saint-Pierre de la Vigne érigé par notre saint, ne serait-elle pas une même personne avec la « domina Petri » que

⁸⁴ Il est difficile de préciser s'il s'agit du chapitre de Trèves ou de celui de Milan. En effet, si fr. Pierre va au chapitre général avec un « socius », fr. Ulrich, il ne peut y aller que comme définiteur de sa province; or, on croit que le chapitre de 1249 fut un chapitre de provinciaux (cfr. J. Échard, Script. Ord. Praed., I, p. xvi). Toutefois un doute demeure, car l'ordre de succession des chapitres était fréquemment troublé par des circonstances temporelles: il n'y a aucune donnée positive sur la nature du chapitre de 1249. — D'autre part, si fr. Pierre se rend au chapitre provincial de Milan (ce lieu est désigné par Galvano, l. c., p. 328), on ne comprend pas pourquoi il dit à sa correspondante qu'il ne peut aller la visiter maintenant mais seulement à son retour. Nous inclinons à penser qu'il s'agit plutôt du chapitre général de Trèves. Ce voyage pourrait rendre raison de la tradition signalant le passage du saint à Fribourg en Brisgau (voir ci après, p. 96, n. 92).

⁸⁵ Ci-dessus, note 72.

⁸⁶ M. Magistretti, Notitia cleri Mediolanensis de Anno 1398 circa ipsius immunitatem, Archivio Storico Lombardo ser. III (t. XIV) ann. XXVII (1900) 27.

⁸⁷ S. Latuada, Descrizione di Milano, t. II, Milano 1737, § 56, p. 109.

⁸⁸ [Pseudo GoffredoB ussere], Liber notitiae sanctorum Mediolani, ed. M. Magistretti e U. Monneret de Villard, Milano 1917, § 332, col. 312.

la prieure doit saluer au nom de fr. Ulrich et du prieur d'Asti? On aura d'autre part remarqué que la « Notitia cleri Mediolanensis » ajoute la mention de *Vedano* au nom du monastère de Saint-Pierre *in terra sancta*: serait-ce par hasard que ce nom est précisément celui de la mère des deux sœurs fondatrices de Saint-Pierre de la Vigne: « domina Petra de Vedano »? La vraisemblance de ces rapprochements est telle qu'on n'ose s'y dérober; personne ne refusera l'identification. Dans ce cas sœur T. serait une des deux filles de cette matronne; et le frère Pierre nommé immédiatement avant « domina Petri » serait le mari de celle-ci.

Mais doit-on aussi identifier le monastère de la Vigne avec celui *in campo sancto*, tous deux sous le patronage du prince des apôtres? Bernard Gui n'a pu nommer qu'un monastère du titre de saint Pierre, celui de la Vigne, érigé par fr. Pierre de Vérone. Faut-il conclure à une seule maison? Nous hésitons à le faire, car le même Bernard Gui ajoute que ce monastère était situé « près des frères », c'est-à-dire à proximité de Saint-Eustorge. Or, Saint-Pierre *in campo sancto* (ou *in terra sancta de Vedano*) devait être situé dans le quartier de la cathédrale, à l'Est ou au Nord-Est. La topographie milanaise interdirait donc l'identification ⁸⁹. Retournons une fois de plus à Galvano.

Pour une raison et en un temps que le chroniqueur ne dit pas, le monastère Saint-Pierre de la Vigne essaima; l'une des deux fondatrices partit avec un groupe de sœurs et construisit un second monastère à « Vedano » ⁹⁰. Cette deuxième fondation, elle aussi œuvre d'une des filles de « domina Petra de Vedano », ne serait-elle pas Saint-Pierre *in campo sancto* (*in terra sancta de Vedano*)? On aura remarqué, sur la fin de la lettre, l'invitation que frère Pierre de Vérone adresse à sa correspondante: « Hâtez-vous d'entrer dans la maison de Dieu et de saint Pierre avec vos sœurs afin que, quand je viendrai vers vous après le chapitre, je reçoive une parfaite consolation de votre habit et de votre religion ». Il est évident que le saint fait allusion ici à une fondation nouvelle en cours de réalisation. On ne doit pas oublier que beaucoup des monastères milanais n'étaient que de toutes petites communautés; les cadres matériels et les ressources ne permettaient pas les grandes concentrations qu'on rencontrera plus tard. Saint-Pierre de la Vigne a pu être contraint d'essaimer très tôt après sa fondation. La lettre du prieur

⁸⁹ La Notitia cleri Mediolanensis (supra n. 86) fait la distinction: édition citée, p. 26 se lit la mention « Domus dominarum de Intus vineam... », et p. 27 « Domus dominarum Sancti Petri in terra Sancta de Vedano ».

⁹⁰ Voyez ci-dessus nn. 74 et 75.

d'Asti serait contemporaine de la division et le nouveau monastère aurait été lui aussi réalisé sous l'impulsion et les conseils du saint. L'hypothèse rend si bien compte des données de la lettre que nous inclinons à la croire conforme à la réalité, malgré le silence de Bernard Gui sur le monastère *in campo sancto* ⁹¹.

Quoiqu'il en soit de la justesse de cet essai d'insertion des données particulières de notre document dans celles proposées par les autres pièces du dossier, il est clair que les points d'incidence entre les unes et les autres sont tels, qu'ils excluent la possibilité d'une supercherie. Nous n'avons aucun doute sur l'authenticité de cette lettre si longtemps ignorée, et nous nous réjouissons du rayon de lumière qu'elle fait pénétrer dans l'âme du saint, en nous la faisant mieux connaître, et projette sur son activité apostolique auprès des femmes consacrées à Dieu. C'est un saint Pierre Martyr jusqu'ici à peine soupçonné ⁹². L'inquisiteur qu'il nous reste à présenter ne l'est guère plus; mais cette fois notre ignorance était plutôt de l'erreur, par excès.

La mission confiée à frère Pierre de Vérone par le pape Innocent IV le 8 Juin 1251 ⁹³ ne dut pas surprendre à Milan. Le saint avait une très

⁹¹ Mais peut-être le monastère avait-il pris le titre de Saint-Pierre Martyr après la canonisation du saint; il serait alors le 6^e de la liste de Bernard Gui. — Que la lettre fasse allusion à la première ou bien à la deuxième fondation, il est évident qu'elle ne peut avoir été écrite en 1241, date assignée, on le sait, par Galvano au priorat du saint à Asti. Or, ce même Galvano donne la date de 1247 pour les débuts de Saint-Pierre de la Vigne; il se contredit donc lui-même. Par contre les dates que nous avons essayé de dégager des données fragmentaires que nous possédons cadrent avec les exigences de la lettre.

⁹² Parmi les témoignages de la sollicitude du saint pour les moniales, il faudrait peut-être faire état d'une information du chroniqueur suisse Jean Meyer (s. xv), selon laquelle fr. Pierre de Vérone aurait prêché (en latin) aux sœurs du monastère d'Adelhausen, à Fribourg-en-Brisgau (information relevée par l'Année Dominicaine, Avril t. II, éd. Lyon 1889, p. 797, et plus récemment par le R. P. G. Théry O. P., Le développement des études Eckhartiennes, Supplément de la Vie Spirituelle, n. 7 15 Nov. 1948, p. 329). Jean Meyer dit lui-même tenir ses informations « ex antiquis manuscriptis Adelhusen. et probatis auctoribus ». C'est là une référence peu utilisable, et suspecte. Il semble cependant que le chroniqueur ait utilisé la relation faite par une religieuse du monastère, sœur Anna von Munzingen, du rattachement de la communauté à l'ordre des frères prêcheurs, par l'entremise du légat cardinal Hugues de Saint-Cher. Nous n'avons toutefois relevé aucune allusion à fr. Pierre de Vérone dans les fragments publiés de Anna v. Munzingen, dans Freiburger Diöcesan Archiv 12 (1878) 296; 13 (1880) 134.

⁹³ Bulle Misericors et miserator... Potth. 14333, sous la date erronée du 13 Juin; de même BOP I, 192. Dans le registre du Vatican la date est VI Id. Junii et non, comme ont lu Potthast et les auteurs du Bullaire Id. Junii. Cfr. E. Berger, Les

forte personnalité; il avait fait ses preuves dans les controverses avec les hérétiques: il était normal que la curie pontificale ait songé à l'utiliser pour reprendre en main la situation à Crémone. On aurait tort toutefois d'attacher une signification particulière à ce choix. Vivien de Bergame, associé à Pierre de Vérone en cette affaire, est loin d'être un personnage de premier plan: c'est un inconnu. D'autre part, à quelques jours de là, le Pontife confiera une mission semblable à d'autres confrères du saint: Vincent de Milan et Jean de Verceil seront envoyés avec un mandat analogue à Venise ⁹⁴. Il s'agissait donc d'une mesure générale de répression de l'hérésie, rendue possible par la disparition de Frédéric II; la curie pontificale mobilisait toutes les bonnes volontés.

Nous ne savons rien de l'exécution du mandat confié à nos frères prêcheurs; le résultat dut cependant être satisfaisant car Pierre de Vérone fut créé inquisiteur pontifical à Milan, à Côme et dans leurs districts dans les mois qui suivirent. Entre temps, le chapitre provincial de Lombardie tenu cette année-là à Venise au mois de Septembre, avait nommé frère Pierre prieur du couvent de Côme ⁹⁵.

S'il n'est pas possible de préciser le moment où le saint fut créé inquisiteur (très probablement après la mi-septembre 1251), il semble toutefois qu'il ne puisse y avoir de doute sur le pouvoir qui l'a investi de cette fonction: le chef suprême de la chrétienté ⁹⁶. Il est vrai, nous ne connaissons pas de document émané de la curie pontificale concernant une telle investiture et au mois de Septembre 1251 (le 27), Innocent IV confiait au provincial des dominicains l'inquisition de l'hérésie dans toute la Lombardie et la Romagne ⁹⁷. On serait tenté d'en déduire que c'est le provincial, ainsi muni d'une délégation de pouvoirs de Rome et supérieur majeur de fr. Pierre de Vérone, qui l'aura institué inquisiteur

Registres d'Innocent IV, n. 5345. — On a assimilé cette mission du saint à Crémone à son action pacificatrice près des cités de la Romagne et de la Marche d'Ancône (v. AFP 21 [1951] 54). Cette fois cependant, il s'agit de la répression de l'hérésie: le sens de la lettre pontificale est formel.

⁹⁴ Potthast 14332; BOP VII, 25.

⁹⁵ «Anno Domini 1251. Fr. Egidius prior in capitulo provinciali Venetijs celebrato a prioratu absolutus est... Et beatus Petrus martyr hoc anno prior Comensis factus est»: Galvano, l. c., pp. 328-329. — Il est certain que fr. Pierre était prieur du couvent de Côme quand il fut mis à mort au début du printemps de l'année suivante.

⁹⁶ On a cependant posé le doute: AFP 21 (1951) 54, n. 27.

⁹⁷ Lettre «Tunc potissime Conditori» donnée à Brescia, Potthast 14406; BOP I, 199. Autre expédition de Pérouse, le 10 Nov. de la même année.

à Côme et à Milan. Une telle investiture serait parfaitement régulière. Cependant une intervention plus immédiate du souverain pontife est ici suggérée par les textes contemporains. Venant de Lyon, Innocent IV séjourna en Lombardie pendant l'été de 1251. Arrivé à Gênes vers la mi-Mai, il vint à Milan au début de Juillet et y demeura jusqu'au 13 Septembre. Ensuite, par Brescia, Mantoue, Ferrare, Bologne, Cesena, il gagna Pérouse où il arriva au début de Novembre. Il est permis de croire que, durant son séjour en Lombardie, le pontife prit des mesures pratiques dont la trace écrite ne nous a pas été conservée. Voici les sources qui impliquent l'intervention d'Innocent IV dans la nomination de Pierre de Vérone comme inquisiteur.

Quand, vers le milieu de Mai 1252, le pontife apprit la réaction des Milanais, indignés du meurtre de s. Pierre, contre les hérétiques et leurs partisans, il leur envoya une lettre pour les encourager à la persévérance. Ce document, donné à Pérouse le 18 Mai, déclare très clairement que l'inquisiteur assassiné avait été investi de sa fonction par le pape lui-même: « Nous nous réjouissons dans le Seigneur qu'animés d'un salutaire propos pour la défense de la foi catholique, vous vous efforciez de combattre l'hérésie et ne souffriez pas que demeure impuni le meurtre des deux frères prêcheurs, dont l'un avait été destiné par nous à conduire la même lutte... »⁹⁸.

Dans sa lettre à Raymond de Peñafort, dans laquelle il lui décrit l'attentat, Romeus de Atencia est encore plus précis: « Lors de son récent passage en Lombardie le seigneur Pape, considérant que, en raison des guerres perpétuelles qui ravageaient le pays, les hérétiques jouissaient d'une liberté néfaste, décida de mettre un terme à cet état de chose. Dans chacune des cités, il institua des inquisiteurs pris parmi les frères de notre ordre qui, munis de son autorité apostolique, chasseraient les hérétiques hors des frontières du pays. Parmi ces frères, il désigna Pierre de Vérone, prieur des frères à Côme et vaillant soldat des guerres du Seigneur depuis son enfance, comme inquisiteur à Milan et à Côme où

⁹⁸ Lettre « Gaudemus in Domino » donnée à Pérouse le 18 Mai: « Gaudemus in Domino quod salutari ducti proposito circa munimen catholice fidei ad impugnandum pravitatem hereticam diligenter intenditis, et non permisistis impune transire scelus homicidii nequiter perpetrati de duobus fratribus predicatoribus, quorum unum destinaveramus ad huiusmodi prosecutionem negotii... » Cette lettre ne figure pas dans les collections et répertoires. Elle a été publiée dans l'Année dominicaine, Avril t. II, éd. Lyon 1889, pp. 904-905 d'après une copie tirée de l'original par le P. Allegranza. Cet original, alors à Saint-Eustorge, devrait être à l'Archivio di Stato Milano, Fondo Bolle e brevi, actuellement inaccessible.

le pontife savait que les hérétiques étaient particulièrement nombreux et puissants » ⁹⁹.

Jean Colonna, alors provincial de Rome, écrivait dans le même sens à ses confrères de Saint-Jacques à Paris, quelques jours après la canonisation du saint: « Quand, l'année dernière, le souverain pontife était en Lombardie, la renommée de frère Pierre de Vérone parvint jusqu'à lui. Considerant son zèle, il le munit de son autorité apostolique pour disperser les hérétiques... » ¹⁰⁰.

La bulle de canonisation, promulguée le 24 Mars 1253, n'est pas moins affirmative, sinon sur les circonstances du moins en regard de l'autorité qui institua le saint dans la fonction d'inquisiteur: « ...tandis que de la ville de Côme, où il était prieur de ses frères, il se rendait à Milan pour y exercer l'office d'inquisiteur contre les hérétiques, charge qui lui avait été commise par le Saint-Siège... » ¹⁰¹.

⁹⁹ « Cum in Lombardia propter guerras... quadam gauderent heretici libertate maligna, evomentes impune virus heretice pravtatis, dominus papa, cum nuper inde transiret et hoc audiret, instituit de ordine inquisitores fratres idoneos per singulas civitates, qui potestate apostolica ipsos arcerent de finibus Lombardorum. Inter ipsos inquisitores in Mediolano et Cumis, idest Com, ubi noverat multitudine et malitia exercitum hereticorum fortiozem, posuit fratrem Petrum de Verona, priorem fratrum Cumis, velut strenuum militem et ab ipsa infantia doctum certaminis Dei bellatorem »: d'après le ms. Barcelone, Université (ex San Juan, Arm. I. III, 16) 593 (20-3-19), fol. 58^v. — La lettre a été publiée par F. Balme, Lettre de frère Roderic de Atencia... sur le martyre de s. Pierre de Vérone..., Lyon 1886 (et Année dominicaine ou Vie des Saints de l'ordre des frères prêcheurs, Avril, t. II, éd. Lyon 1889, pp. 901-903). Le P. Balme n'a pas averti ses lecteurs qu'il corrigeait l'attribution du document; dans le ms. le nom est Romeus. Quoique l'identification proposée par l'éditeur ait quelque vraisemblance de vérité, nous devons conserver la leçon de l'unique témoin manuscrit: fr. Roderic est connu, il est vrai; un fr. Romeus de Atencia n'est pas exclu: il pouvait être aux études au studium generale de Bologne. — Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée pour exprimer notre gratitude à Mgr. José Vives, qui nous a aimablement procuré une reproduction photographique du document.

¹⁰⁰ Nous avons résumé le texte verbeux de Colonna: « Sane anno preterito, summo pontifice posito in partibus Lombardie, fratris Petri de Verona, de ordine nostro, fama venerabilis non minus vera quam redolens attigit aures suas... Advertens igitur summus pontifex zelum suum, copiam gratie, predicationis officium, velut equo glorie dimicare parato fortitudinis arma, contulit, ipsius collo circumdans apostolice commissionis hynnium, quatinus et validius adversarios effugaret, quo sua dignosceretur auctoritate suffultus »: Ms. Dijon, Archives de la Côte-d'Or, Série H, Dominicains, cod. 221, fol. 93. Le texte est très corrompu. Publié dans l'Année dominicaine, t. II d'Avril, Lyon 1889, pp. 908-910.

¹⁰¹ « Cum de civitate Cumana, ubi fratrum sui ordinis ibi morantium prior erat, Mediolanum pergeret pro exequenda inquisitione contra hereticos sibi ab apo-

Enfin, Jacques de Voragine écrit dans la Légende dorée: « Comme la peste de l'hérésie sévissait en Lombardie et que déjà nombre de villes étaient contaminées, le souverain pontife, pour détruire cette perversité, institua dans les diverses parties du pays des inquisiteurs tirés de l'ordre des frères prêcheurs. Cependant, à Milan, les hérétiques étaient puissants et par le nombre et par leur situation politique, joignant à une éloquence trompeuse une science diabolique. C'est pourquoi le pontife, sachant que frère Pierre, dont il n'ignorait pas la grandeur d'âme et la puissance persuasive, ne craindrait pas d'affronter la multitude des hérétiques et ne céderait en rien à leurs menaces... l'institua inquisiteur à Milan et dans son comté, lui concédant plénière autorité »¹⁰².

Avec de tels témoignages, très proches des faits, il paraîtra évident que la mission confiée à Pierre de Vérone provenait du Saint-Siège lui-même.

On a voulu faire du saint le chef de l'Inquisition lombarde, un personnage dans le genre de Jean de Vicence quelques années plus tôt. Il

stolica Sede commissa... »: Bulle Magnis et crebris declarata prodigiis..., du 24 Mars 1253 (Pothh. 14926; BOP I, 228; Acta SS., l. c., §§ 46-52).

¹⁰² « Verum cum pestis heretica in Lombardie provincia pullularet et multas iam civitates contagione pestifera infecisset, summus pontifex ad pestem diabolicam abolendam diversos inquisitores de ordine predicatorum in diversis Lombardie partibus delegavit. Sed cum apud Mediolanum heretici non solum multi numero sed etiam magni seculari potentia acuti eloquentia fraudulenta et pleni diabolica scientia residerent, summus pontifex sciens et intelligens beatum Petrum virum esse magnanimum, qui ab hostium multitudine non paveret, animadvertens quoque eius constantem virtutem, per quam adversariorum potentie nec in modico cederet, cognoscens etiam eius facundiam per quam facile fallacias hereticorum detegeret, non ignorans insuper ipsum in divina plene sapientia eruditum, per quam frivola hereticorum argumenta rationabiliter confutaret, ipsum tam strenuum fidei pugilem et tam indefessum Domini bellatorem, in Mediolano et eius comitatu instituit et inquisitorem suum auctoritate concessa plenaria ordinavit: » *Legenda aurea*, ed. Th. Graesse, Vratislaviae 1890, p. 280. — Gérard de Frachet introduit ainsi Pierre de Vérone dans les *Vitae fratrum*: « Anno Domini m cc lii sabbato in albis, frater Petrus, prior fratrum predicatorum Cumis, civitate Italiae, a domino papa datus inquisitor, contra hereticam pravitatem martirizatus... » (ed. B. Reichert, p. 236). Frachet renvoie à la Bulle de canonisation. — Thomas Agni répète Jacques de Voragine, tandis que Bernard Gui reprend quasi à la lettre le texte de Gérard de Frachet (*De quattuor in quibus Deus Praedicatorum Ordinem insignivit*, ed. Th. Kaeppli O. P., MOPH XXII, 20-21. Dans les *Flores chronicorum* Bernard Gui est non moins affirmatif: « ... frater Petrus de Verona ordinis predicatorum inquisitor hereticorum per Sedem apostolicam deputatus... » (dans L. A. Muratori, *Rerum italicarum Scriptores*, t. III, Mediolani 1723, p. 592).

n'en a rien été: Pierre de Vérone fut chargé de la fonction pour Milan, Côme et leurs territoires, rien de plus.

Le saint entreprit-il ses enquêtes aussitôt qu'il fut chargé du redoutable office? Il n'en reste aucune preuve. Si le récit du miracle du nuage interposé entre le brûlant soleil et la foule assistant à un interrogatoire d'hérétique suppose que l'on était en été, rien ne prouve que fr. Pierre agissait là en qualité d'inquisiteur. On reste plutôt sur l'impression qu'il discute avec l'hérétique, s'efforçant de le convertir¹⁰³. Or, l'inquisiteur ne devait pas disputer de la foi avec les prévenus d'hérésie: il n'en avait pas le droit. Il devait seulement les convaincre d'erreur.

Il est certain qu'à la fin de l'hiver 1251-1252 frère Pierre se donne complètement à sa mission. Présent à Milan le dimanche des Rameaux (24 Mars), il assigne du haut de la chaire un délai légal à des personnes soupçonnées d'hérésie, délai au cours duquel elles doivent faire leur soumission à l'Eglise, faute de quoi il procédera contre elles¹⁰⁴. Dans le même temps où il donnait ce délai péremptoire aux suspects d'hérésie, saint Pierre sachant sa fin prochaine dévoila aux fidèles le complot tramé contre lui; il précisa qu'un dépôt d'argent était déjà constitué pour payer les assassins. « Mais, ajouta-t-il, qu'ils fassent ce qu'ils veulent; mort je ferai plus contre eux que je n'ai pu faire vivant! »¹⁰⁵.

Les circonstances du meurtre du saint sont bien connues; c'est le fait de son histoire sur lequel nous sommes maintenant le mieux informé. Longtemps les biographes n'eurent à leur disposition que le récit stylisé de la bulle de canonisation mais depuis la fin du xve siècle plusieurs sources ont été mises à jour. Ambroise Taegio utilisa, le premier croyons-nous¹⁰⁶, le procès-verbal d'un interrogatoire de plusieurs des conjurés devant le tribunal des inquisiteurs Raynier Sacconi et Gui de Sexto, le

¹⁰³ Plus ancienne forme du récit dans les *Vitae fratrum*, éd. Reichert, p. 238.

¹⁰⁴ Thomas Agni, dans Taegio, *Acta SS.*, I. c., § 35. — C'est là une procédure parfaitement régulière d'après le code inquisitorial.

¹⁰⁵ « Dominica in Ramis palmarum, xiiii diebus felix eius presciens martyrium apud Mediolanum coram copiosa populi multitudine, predicavit se certum fore quod heretici mortem suam tractaverant et quod pro ipsa iam erat pecunia in deposito constituta. " Sed agant, inquit, quod voluerint, quia plusquam vivus fecerim, faciam mortuus contra eos ". Assignato autem quibusdam hereticorum fautoribus usque ad octabas Pasche termino peremptorio, quo precise parerent Ecclesie, predicans se in eodem termino reversurum, ad Cumanam civitatem profectus est, ubi prioris inter fratres suos officio fungebatur »: Thomas Agni, dans Taegio, *Acta SS.*, I. c., § 35. Cfr. *Vitae fratrum*, éd. Reichert, p. 239.

¹⁰⁶ Bernard Corio l'emploie aussi dans l'histoire de Milan (v. ci-après, p. 112, n. 10).

2 Septembre 1252, sous le portail du couvent Saint-Eustorge¹⁰⁷. Cette pièce précisait les détails de l'organisation du complot. Beaucoup plus récente est la découverte de la lettre de Romeus de Atencia à Raymond de Peñafort, écrite fort peu de temps après le meurtre du saint et retraçant en détail les événements du 6 Avril¹⁰⁸.

Nous passons sur la préparation du complot. Celui-ci fut monté du consentement des hérétiques de Milan, Côme, Bergame, Lodi et Pavie. Les chefs principaux furent Jacobo della Clusa, Stefano Confanonerio, Manfredo Chrono et Guidoto Sachella, résolus à supprimer Pierre de Vérone, inquisiteur à Milan, et Raynier Sacconi de Plaisance, inquisiteur à Pavie¹⁰⁹.

Vers le milieu de la semaine de Pâques Stefano Confanonerio et Manfredo, accompagnés du futur assassin Carino de Balsamo, se sont rendus à Côme, où le saint était rentré au début de la Semaine Sainte. Carino a recruté un aide, Albertino Porro, de Lentate (près de Barlassina), qui est resté chez lui, prêt à toute éventualité. Chaque jour Carino se rend au couvent des frères prêcheurs où il s'informe avec circonspection des faits et gestes du prieur. Le saint avait annoncé son retour à Milan pour Quasimodo, le premier dimanche après la fête de Pâques. Au matin du samedi, le 6 Avril, avant de laisser le couvent de Côme, il se confessa à un de ses religieux, apportant à cet acte d'humilité une attention plus grande que de coutume; puis il célébra la messe. Bientôt il se mit en route accompagné de fr. Dominique, fr. Conrad et un troisième frère dont nous ignorons le nom.

Le saint est radieux; il marche vite car la route est longue (49 kilomètres); il raconte à ses compagnons des traits des passions des martyrs, ou bien il chante des hymnes sacrées avec fr. Dominique. Comme c'était

¹⁰⁷ Ce procès-verbal a été imprimé par J. S. Villa, *Processo per l'uccisione di S. Pietro Martire*, Archivio Storico Lombardo 4 (1877) 790-794. Sur la qualité de la recension imprimée, voir ci-après, p. 111, n. 9.

¹⁰⁸ Cfr. ci-dessus, n. 99. — Un fragment des procédures dirigées contre Stefano Confanonerio est conservé dans un ms. de l'Ambrosienne, A 227 inf., fol. 64-67. Publié par M. Caffi, *Della Chiesa di Sant'Eustorgio in Milano*, Milano 1841, pp. 110-116; L. Fumi, *Archivio Storico Lombardo*, ser. IV, vol. 13, t. 37 (1910) 197-200. Fac-similé photographique du fol. 64 dans J. Guiraud, *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age*, t. II, Paris 1938, p. 536 ter.

¹⁰⁹ Raynier Sacconi, ancien hérésiarque, avait probablement été converti par s. Pierre de Vérone, peut-être pendant son priorat à Plaisance (?). Le complot dirigé contre lui n'aboutit pas. Il fut alors nommé inquisiteur à Milan avec Gui de Sesto (voir ci-après p. 110, n. 6), pour conduire le procès des personnes compromises dans le complot contre fr. Pierre et fr. Dominique.

le temps de Pâques, ils entonnent le « *Victimae paschali laudes* ». Frère Conrad veut mêler sa voix à la leur. Le saint lui dit aimablement: « Laissez-moi chanter avec frère Dominique; votre voix n'est pas à l'unisson! ». Un peu avant le milieu du jour, en arrivant à Meda, les voyageurs se divisèrent en deux groupes pour ne point être à charge à ceux à qui ils vont demander la table. Frère Pierre et Dominique entrèrent dans un monastère tout proche tandis que les deux autres se rendaient un peu plus loin. Au monastère le repas était préparé; les deux convives se mirent à table sur le champ et mangèrent rapidement. Après quoi, envoyant un message à leurs compagnons pour les avertir qu'ils prenaient les devants, ils se remirent en route.

Cependant, à Côme, Carino s'était rendu comme les jours précédents au couvent des frères, s'enquérant du prieur. Il avait appris son départ pour Milan. L'homme retourna en toute hâte près de ses chefs et demanda à Manfredo de lui prêter son cheval pour rattraper l'inquisiteur. Peu soucieux de se compromettre, Manfred refusa. Sur quoi l'assassin partit à grande allure sur les traces du saint. Il dût rattraper le groupe de voyageurs avant leur arrivée à Meda, car il profita de leur arrêt pour alerter Albertino et venir s'embusquer avec lui dans des buissons, à trois kilomètres de Barlassina, au lieu dit Faroa¹¹⁰, sur la voie Canturina, où les frères devaient passer. Quand Pierre de Vérone et Dominique arrivèrent non loin du lieu de l'embuscade, les deux complices délibérèrent de la manière de les attaquer. A ce moment Albertino fut saisi de la peur du crime; il se refusa à prêter aide à Carino et prit la fuite vers Meda. Sur la route, il croisa fr. Conrad et son compagnon qui, ayant achevé leur repas, se hâtaient pour rejoindre leurs confrères. Haletant, Albertino leur dévoila le complot. Les frères prirent la course pour porter secours à leur prieur. Quand ils arrivèrent il était trop tard.

Carino laissé seul avait attaqué les deux religieux par derrière. Il avait porté cinq coups à saint Pierre sur la tête, puis s'était jeté sur frère Dominique avant que celui-ci terrorisé n'ait pu intervenir. L'ayant frappé de sept coups, Carino revint vers frère Pierre et lui plongea une grande lame dans le côté. Après quelques râles d'agonie, le saint martyr rendit à Dieu son âme qu'aucune faute mortelle n'avait jamais souillée. C'était le 6 Avril 1252, un peu après midi.

¹¹⁰ Le nom du lieu est donné per l'acte de vente aux Humiliés (?) du terrain sur lequel le saint fut mis à mort, acte du 27 Octobre 1252 (Archivio di Stato Milano, perg. di Barlassina, s. XII-XIV, n. 244 bis; publié par G. Giulini, *Memorie della Città e della campagna di Milano...*, parte VIII, pp. 665-666.

La tradition artistique a représenté le saint trempant avant de mourir la main dans le sang coulant de ses plaies et traçant sur le sol la première parole du *Credo*. Ce magnifique symbole traduit une réalité non moins belle. Frère Dominique, qui survécut encore six jours, et le meurtrier, arrêté sur le champ par un paysan, ont affirmé que le saint avait prononcé les paroles du Christ en croix: « Entre vos mains, Seigneur, je remets mon âme! » et avait commencé le *Credo*.

Romeus de Atencia est le premier témoin de l' « In manus tuas... »; il ne dit rien du *Credo*¹¹¹. La bulle de canonisation affirme les deux: Tandis que la main sacrilège frappait le ministre du Christ, celui-ci, supportant tout avec patience, ne laissait échapper aucune plainte; il recommandait son âme à Dieu, disant: « Entre vos mains, Seigneur, je remets mon esprit ». Il commença aussi de prononcer le symbole de la foi, demeurant son héros jusqu'à la mort, ainsi que le rapportèrent le meurtrier, qui avait été capturé par les fidèles, et frère Dominique, compagnon de route du saint et frappé comme lui mais qui survécut plusieurs jours »¹¹².

Jean Colonna, cinq jours avant la promulgation de la bulle de canonisation, avait employé une formule qui a pu donner naissance à la tradition artistique: « le saint signa de son sang le symbole de la foi pour laquelle il donnait sa vie »: « (frater Petrus)...vulnera non curabat; pro nichilo ducebat rivulos sanguinis per quinque partes sui corporis defluentes, sed fidem qua fervebat et actorem fidei Deum piis et puris lacrimis fatebatur, ac ipsius fidei symbolum sui cursus termino propinquante

¹¹¹ « Qui, cum feriretur, ut socius eius testatus est qui per dies VI postmodum supervixit, exemplo Salvatoris non murmurans, non se defendens, non fugiens sed constanter sustinens, benigne ferienti remisit iniuriam et pro eo rogans, protensis in celum manibus, clara voce dicendo " In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum ", Christo crucifixo et resurgenti, tempore nonis, hora sexta, spiritum reddidit impollutum »: Romeus d'Atencia, Lettre à Raymond de Peñafort, l. c. (ci-dessus, n. 99).

¹¹² « Ille, non querula voce murmurans sed sufferens omnia patienter, suum Domino spiritum commendabat, dicens " In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum ". Symbolum etiam cepit dicere fidei, cuius nec in hoc articulo desiit esse prece, prout ipse nephandus, qui a fidelibus captus fuit, et quondam frater Dominicus, qui comes illius erat et ab ipso lictore percussus diebus aliquibus supervixit, postea retulerunt »: Bulle Magnis et crebris, 24 Mars 1253, l. c. — Jacques de Voragine (*Legenda aurea*) se contente de répéter la Bulle à cet endroit. Thomas Agni reprend la même version mais omet le mot *coepit*, laissant croire que le martyr a récité tout le *Credo* avant d'expirer.

libera et avida innocentis sanguinis effusione subscripsit »¹¹³. Jean Colonna perd déjà pied avec la réalité concrète et glisse vers le plan de la légende.

Quand on a vu le chef mutilé du saint, on ne peut croire que celui-ci, à moins d'un miracle, ait encore pu parler ou pleurer, même faire un geste conscient, après avoir été touché. L'arme dont Carino s'est servi pour le frapper n'avait rien d'une épée ou d'un coutelas au tranchant fin et aiguisé. La manière dont la paroi cervicale a éclaté justifie le terme employé par Romeus d'Atencia pour désigner l'instrument, un « *falcastrum* », gros outil rustique servant à l'émondage des haies et buissons sauvages. Les coups ayant été portés avec une sauvage violence, la matière cérébrale fut sinon évacuée du moins complètement bouleversée, seule la partie frontale conservant peut-être quelque organisation. On peut croire que le saint s'effondra sans un geste ni un murmure. Sans doute avait-il entendu les pas précipités de Carino derrière lui: recommandant son âme à Dieu, il aura encore crié une fois ce « Je crois »: *Credo*, pour lequel il avait lutté dès son enfance, puis, frappé, sera tombé pour ne plus se relever. De toute manière — à moins d'un miracle, nous le répétons — il n'a pu tremper la main dans son sang et écrire sur le sol; c'était là un geste dont il n'était plus capable¹¹⁴.

¹¹³ Cité d'après le ms. (cfr. ci-dessus, n. 100); Année dominicaine, I. c., p. 909.

¹¹⁴ On regardera les très belles reproductions photographiques du chef du saint dans la plaquette S. Pietro da Verona martire domenicano (par F. Santagostino, curé de la paroisse Saint-Eustorge, Milano 1952), pp. 93, 94, 103 et 104. La reproduction de la page 94 est particulièrement évocatrice. Dans leur notice critique sur l'examen de la relique, les professeurs Luigi Belloni et Felice Grondona (p. 111) tendraient à conclure que le saint fut frappé avec une barre de fer (*bastone di ferro*). Carino n'aurait-il pas frappé l'instrument retourné, le tranchant à l'extérieur? Le dos de la lame aurait fait le même ravage. Il est difficile, en effet, de refuser le témoignage de Romeus de Atencia, désignant l'arme « *quoddam falcastrum* » (sur ce nom voir Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*). Mais n'imaginons pas un outil de facture élégante et soignée comme celui qui est conservé au Séminaire de Seveso; il s'agissait sûrement d'un instrument pesant et rustique, fabriqué sur l'enclume d'un forgeron de village. Nous n'avons relevé ce nom de « *falcastrum* » pour désigner l'arme dont se servit le meurtrier, que dans la lettre de Romée d'Atencia et dans la légende du saint dans les *Vies des Saints* de Rodrigue de Cerrato (ms. Madrid, Universidad 146, fol. CLIV^b). Sur cet ouvrage, cfr. ci-après, p. 120, n. 36). Rodrigue avait certainement eu connaissance de la lettre de son confrère à Raymond de Peñafort. — La version du martyre montrant fr. Pierre écrivant *Credo* avec son sang est ancienne. Gui d'Évreux, avant la fin du XIII^e siècle, dit dans un de ses sermons pour la fête du saint que celui-ci « *commença de réciter le symbole de la foi*

Le drame s'était déroulé en quelques secondes. Quand frère Conrad et son compagnon arrivèrent, ils virent le saint à terre, palpitant encore mais moribond; frère Dominique vivant mais mortellement blessé; le meurtrier réduit à l'impuissance et garrotté par un paysan courageux accouru aux cris de fr. Dominique. Très vite se formèrent deux cortèges: l'un, transportant le blessé à Meda, peu éloigné¹¹⁵; l'autre, conduisant le corps du martyr à Milan, vers le triomphe. Onze mois plus tard, le premier dimanche de Carême de 1253 (9 Mars), sur la place devant l'église des frères prêcheurs de Pérouse, Innocent IV canonisait solennellement frère Pierre de Vérone¹¹⁶.

et de l'écrire sur la terre avec son sang » « ... in ipsa passionis hora, cepit dicere symbolum fidei et terra de sanguine scribere » (Ms. Vatic. lat. 1252, fol. 193^{rb}), Gui prend à la bulle de canonisation « cepit dicere symbolum fidei » (ci-dessus n. 112); ne s'inspirerait-il pas de Jean Colonna pour « in terra de sanguine scribere » ? La lettre avait été envoyée à Saint-Jacques; Gui a pu la connaître. Ne faudrait-il pas chercher dans cette direction l'origine de la légende ? — Sur Gui d'Évreux, v. AFP 20 (1950) 213-233.

¹¹⁵ Fr. Dominique succomba à ses blessures six jours plus tard. B. Corio dit qu'on le ramena à Milan et qu'il fut inhumé près de s. Pierre, à Saint-Eustorge (Historia..., cahier I, fol. ii^v). — Quand Innocent IV prescrivit l'enquête de canonisation il associait encore fr. Dominique à fr. Pierre, ne préjugant point des conclusions à venir: Lettre Iudicium Ecclesie de his qui martyrum creduntur accessisse collegii du 31 Août 1252, à l'archevêque de Milan, l'évêque de Lodi et le prévôt de Saint-Nazaire de Milan (Poth. 14702; BOP I, 216). Seul fr. Pierre de Vérone obtint les honneurs des autels. Fr. Dominique est cependant compté au nombre des martyrs de l'ordre dominicain. Nous ne savons pourquoi, sa mémoire est fixé par l'Année dominicaine au 11 Avril, t. I, Lyon 1889, p. 337).

¹¹⁶ La Bulle de canonisation Magnis et crebris prodigiis (Poth. 14926) fut promulguée quinze jours plus tard, le 24 Mars. — La date du 25 Mars, encore donnée communément comme celle de la canonisation, est erronée. Jean Colonna, écrivant le 19 Mars au prieur du couvent de Saint-Jacques de Paris, dit ceci: « Dominus pontifex in prima dominica quadragesime ad domum nostram adveniens..., sibi prelatibus astantibus et populi multitudine copiosa gaudentis pariter et pre gaudio lacrymis effluentis, dictum fratrem Petrum, qui tam laudabiliter vixit, tam feliciter obiit, tam multipliciter miraculis coruscat et signis, cathalogo duxit sanctorum martirum ascribendum » (Année dominicaine, l. c., pp. 909-910). Les témoignages anciens sur cette date sont trop nombreux pour que nous puissions songer à les rassembler ici. — De même, la date de la promulgation de la Bulle de canonisation, 24 Mars 1253, est assurée par les expéditions authentiques encore conservées (une aux Archives Vaticanes, fondo domenicani 39; deux à l'Archivio di Stato Milano, Bolle e Brevi, à la date; une aux Archives Nationales à Paris, L 248, n. 218): « Datum Perusii viii kalendas Aprilis, pontificatus nostri anno decimo ». Les problèmes relatifs à la canonisation du saint seront traités dans une étude postérieure.

Toute sa vie frère Pierre avait désiré le martyre, il avait demandé au Ciel cette faveur dans sa prière quotidienne: l'ardeur de sa foi et le zèle de sa charité, son intégrité parfaite d'esprit et de corps lui avaient mérité d'obtenir cette grâce, glorieuse à l'Église et à l'ordre des frères prêcheurs ¹¹⁷.

II — Les sources hagiographiques de la vie de s. Pierre Martyr

I — LA LEGENDA BEATISSIMI PETRI MARTIRIS D'AMBROISE TAEGIO: SES SOURCES.

L'essai précédent a permis de relever les rares jalons signalant quelques faits et quelques dates, les cadres historiques de la vie de frère Pierre de Vérone. Il faut maintenant tenter d'étoffer cet apport squelettique par le donné des sources hagiographiques, plus proche de la légende peut-être, mais cependant porteur de vie et de réalité. L'exploitation de ces sources est œuvre délicate, précisément à cause de ce mélange de vérité et de merveilleux s'offrant à nous sans distinction. Il est toutefois un fil conducteur: plus un document est proche dans le temps des faits qu'il prétend rapporter, moins grand est le risque de déformation de la réalité par la légende. Chacun pourra bientôt vérifier la valeur de ce principe.

Avec quelques rares compléments appuyés sur des découvertes contemporaines, toutes les biographies récentes de saint Pierre Martyr procèdent, immédiatement ou non, de la « *Legenda beatissimi Petri Mar-*

¹¹⁷ Sur le désir du martyre, la bulle de canonisation dit: « Pro hac (à savoir la foi) mortem subire cupiens, hoc principaliter a Domino attentis et crebris supplicationibus postulasse probatur, quod non sineret eum ex hac luce migrare nisi sumpto pro illa calice passionis ». — Voir aussi *Vitae fratrum*, éd. Reichert, p. 237. Questionné par un de ses confrères sur sa prière préférée, fr. Pierre répondit: « Hec est oratio in qua magis afficior et delector: Cum elevo corpus Domini vel video ab aliis sacerdotibus elevari, rogo Dominum ut nunquam permittat me aliter mori quam pro fide Christi: et istam orationem semper feci ». — Sur l'intégrité du saint, la Bulle est formelle: « Ipse namque veritatis filius et bonitatis alumnus, conversatione conspicuus, spectabilis fama et opinione mirabilis, miro prefulsisse nitore munditie, virginitatem integre custodisse, nec mentis habuisse nec corporis corruptelam, et nullius mortalis criminis sensisse contactum, firma confessorum suorum assertionem monstratur ». Pierre de Vérone est un saint authentique, couronné de l'auréole des martyrs.

tiris... ex multis legendis in unum compilata », écrite au début du xvi^e siècle par le dominicain Ambroise Taegio, du couvent de Milan¹. C'est cette Vie que les Bollandistes ont imprimée dans les *Acta Sanctorum*, à la fête du saint². L'œuvre n'a rien d'un ouvrage moderne: c'est une compilation. Elle n'est cependant pas sans valeur ni mérite, car son auteur a exploité tout le dossier hagiographique traditionnel du saint, reproduisant avec fidélité les textes utilisés. Ce mérite est amoindri toutefois par le manque d'esprit critique du compilateur, qui ne laissa pas d'accorder la même autorité aux récits plus récents qu'aux plus proches des faits. Quoiqu'il en soit, une raison d'ordre pratique impose la « *Legenda* » comme introduction à l'étude du dossier hagiographique de saint Pierre Martyr. En effet, plusieurs des documents utilisés par Ambroise Taegio n'ont pas encore reçu ailleurs les honneurs de l'impression et les manuscrits en sont si rares qu'ils seraient quasi inaccessibles à tous nos lecteurs si nous ne pouvions renvoyer aux *Acta Sanctorum*³. D'ailleurs, par le fait que l'œuvre est intermédiaire entre l'ancienne tradition et les Vies modernes du saint, l'identification et l'appréciation des sources de celle-là permettront de porter un jugement de valeur pareillement applicable à celles-ci; les défauts et qualités que l'on reconnaîtra à la première se retrouveront dans les autres (réserve faite, toutefois, des apports particuliers, en vérité ou en légende, des uns ou des autres travaux postérieurs à la *Legenda*).

¹ Ambroise Taegio (dominicain du couvent Sainte-Marie des Grâces de Milan décédé après le début de 1525) est l'auteur d'une vaste compilation historique sur l'ordre dominicain et les personnages célèbres qui l'ont illustré. Divisé en six parties, l'ouvrage est composé d'extraits des actes des chapitres généraux et provinciaux, de chroniques, de documents d'archives, de vies des saints et bienheureux de l'ordre, etc. Son mérite principal est sa fidélité à reproduire ses sources.

² *Acta Sanctorum*, t. III d'Avril, éd. d'Anvers 1675, pp. 686-719 (ed. 3^a, pp. 694-727). — Le manuscrit original, en six volumes, utilisé par les Bollandistes est perdu; il en existe une copie aux Archives générales de l'ordre. La *Legenda beatis Petri Martiris* s'y lit dans le codex Série XIV. 54, fol. 104^r-126^v.

³ Ainsi, ne connaissons-nous qu'un manuscrit de la collection de miracles de Bérenger de Landore; de même, qu'un exemplaire du grand légendier de Pierre Calo où se lit la légende de s. Pierre de Vérone. — Un autre avantage précieux de l'édition des *Acta Sanctorum* est que le texte y est divisé en paragraphes numérotés, de sorte que le repérage des éléments y est grandement facilité par le renvoi à ces numéros. Nous citerons désormais la *Legenda* sous le sigle Taegio, avec le n. du § dans l'édition des Bollandistes. Cependant, pour les §§ composés de plusieurs récits empruntés à des sources différentes, la place de l'élément intéressé dans le § cité sera signalé par un chiffre en exposant. Ainsi Taegio 105⁴ reportera au quatrième élément du paragraphe 105 de la *Legenda* dans les *Acta Sanctorum*.

Compilateur consciencieux, Ambroise Taegio n'a pas retouché le donné de ses sources — sinon par quelques corrections tendant à l'élégance littéraire —; il a plutôt péché par excès, en retenant même les récits de faits douteux ou légendaires qu'il trouvait dans sa documentation. Mais le volume de ces récits suspects est fort réduit comparé à l'ensemble des matériaux recueillis; les écrivains postérieurs, même parmi les plus récents, seront beaucoup moins discrets. Telle quelle, la *Legenda beatissimi Petri* est un beau monument élevé à la gloire du saint, et nous devons savoir gré aux Bollandistes de l'avoir imprimée avant que soit perdu son manuscrit original.

Taegio a facilité l'exploration de son œuvre en signalant ses sources majeures. Ce sont: La Vita (ou *Legenda*) sancti Petri Martyris de Thomas Agni de Lentino, les *Vitæ fratrum* de Gérard de Frachet, la collection de miracles formée à la demande du chapitre général au temps de maître Bérenger de Landore, enfin la vie du saint dans le grand légendier de Pierre Calo⁴. A cette liste il y a lieu d'ajouter: le procès verbal de l'interrogatoire des complices et instigateurs du complot contre frère Pierre de Vérone devant le tribunal de l'inquisition de Milan, les bulles de canonisation et de promotion du culte, la Chronique de saint Antonin et, exceptionnellement, la Grande chronique de Galvano Fiamma. Un seul des documents hagiographiques anciens alors connus ne figure pas dans le dossier de Taegio; la vie du saint dans la « *Legenda aurea* ». Le compilateur a pu croire, comme beaucoup de modernes encore, que Jacques de Voragine n'avait fait que résumer la Vita par Thomas Agni de Lentino; en conséquence, il a tenu pour négligeable la Légende dorée. Nous établirons plus loin que l'ordre de dépendance des deux documents est inverse, la Légende dorée étant une des sources principales de la Vita, elle-même élément fondamental de l'œuvre de Taegio. Nous ne pouvons donc exclure la Légende dorée de la revue d'ensemble à laquelle nous allons soumettre l'ancienne tradition hagiographique concernant saint Pierre Martyr, c'est un des éléments primitifs du dossier.

*Processus de nece factus anno 1252 (BHL 6721)*⁵

Le procès-verbal dont nous allons parler est incontestablement la plus ancienne source littéraire employée par Taegio. Il s'agit d'un acte

⁴ Taegio 57¹.

⁵ Sous le sigle [BHL, et le numéro] nous citons les documents catalogués dans la *Bibliotheca hagiographica latina*, t. II Bruxellis 1900-1901, et son *Supplementum*,

officiel, établi au greffe du tribunal des inquisiteurs de Milan et attesté par le notaire qui le rédigea. Son autorité est hors de discussion.

Le 2 septembre 1252, sous le portail du couvent dominicain de Milan, Saint-Eustorge, les inquisiteurs Raynier de Plaisance (Sacconi) et Gui de Sesto enquêtent sur la conspiration qui entraîna le meurtre de Pierre de Vérone et de son compagnon de route fr. Dominique. Les déposants sont Manfred Chronus et Facio de Giussano, tous deux complices dans la préparation de l'attentat. Le notaire, Amizo, fils de feu Pierre de Solario, est un frère prêcheur du couvent. Le prieur, alors Lambert de Bologne, est présent ⁶. Il n'y a aucune raison de douter de

edit. altera, Bruxellis 1911. — L'on s'étonnera peut-être que nous ne disions rien ici de la lettre de Romée d'Atencia à Raymond de Peñafort, le premier en date des documents de notre dossier hagiographique [BHL 6721 a]. Cependant, cette pièce ayant été ignorée d'Ambroise Taegio et de tous les biographes du saint jusqu'en 1886, nous ne pouvons la mettre au nombre des sources que nous allons étudier maintenant. Provisoirement, nous renvoyons à ce que nous avons dit ci-dessus, p. 99, n. 99.

⁶ Raynier Sacconi (de Plaisance) et Gui de Sesto avaient été nommés inquisiteurs à Milan, à une date encore incertaine mais après le meurtre de Pierre de Vérone, par le pape Innocent IV. La chose ressort des lettres « *Significantibus dilectis filiis...* », du 3 Février 1253 (Potthast 14861), « *Ad audientiam...* », du 26 Juillet 1253 (Potth. 15068) et « *Intelleximus...* », du 28 Juillet 1253 (Potth. 15071). Une note de Taegio, en marge d'une copie du procès-verbal (copie dont nous allons parler à l'instant), dit que ce fut Geoffroy (de Bergame) qui institua les deux inquisiteurs, le 22 Avril 1252 (ms. Archives Gén. O. P., cod. XIV. 53, fol. 138^r): « *nono die ante kalendas Maii 1252 sunt instituti a Gualfredo* ». Nous ne savons d'où Taegio tira cette information; elle s'accorde difficilement avec la liste des provinciaux de Lombardie que l'on peut établir avec les extraits faits par le même Taegio de la *Chronica maior* de Galvano. Selon cette liste, Geoffroy de Bergame n'était plus provincial, depuis deux ans (cfr. AFP 10 [1940] 356). Et, de fait, Geoffroy avait repris sa fonction de lecteur au couvent de Saint-Eustorge avant le 17 Mai 1251; son nom figure, avec l'indication de sa charge, dans la charte d'accord entre les Humiliés et le couvent des frères prêcheurs établie ce jour-là (cfr. BOP I, 196; H. Tiraboschi, *Vetera Humiliatorum monumenta*, t. II, Mediolani 1767, p. 240). D'autre part, le 15 Mai 1252, par la lettre « *Cum tibi et fratribus...* », Innocent IV renouvelait au provincial de Lombardie le pouvoir d'instituer des inquisiteurs en Lombardie, dans la Marche de Trévise et en Romagne, de les révoquer et les changer selon l'utilité de l'office. Il paraît donc plus vraisemblable qu'Innocent IV avait désigné les deux inquisiteurs pour s'occuper des complices et responsables du meurtre de Pierre de Vérone et de Dominique, avant de renouveler la délégation de pouvoirs en question. — Gui de Sesto est moins connu que Raynier de Plaisance. Le P. G. Odetto O. P., *La Cronaca maggiore dell'ordine domenicano di Galvano Fiamma*, dans AFP 10 (1940) 320, ne croit pouvoir l'identifier avec Guidotus de Sesto (de Capitaneis), que Galvano fait mourir en 1240 (l. c., p. 326). Cependant, comme le chroniqueur milanais

la sincérité des dépositions. Les prévenus s'exposeraient aux démentis d'un des conjurés, converti et entré chez les frères prêcheurs très tôt après le crime du 6 avril, Daniel de Giussano; évêque des hérétiques qui tramèrent l'affaire, Daniel était au courant du complot — les déposants le reconnaissent —; son autorité n'aurait pu être niée ⁷. Le récit fait par Manfred et Facio présente donc les garanties suffisantes pour que nous soyons en droit de l'utiliser pour une reconstruction historique des faits qui précéderent le drame. Un seul doute pourrait surgir, touchant la transmission du texte jusqu'à nous, car nous n'en possédons plus l'original.

Une recension, dont la provenance immédiate n'a pas été dévoilée, fut imprimée jadis par J. S. Villa dans l'*Archivio Storico Lombardo* ⁸. C'est elle qui fut utilisée par tous ceux qui, depuis cette publication, ont eu l'occasion de citer le procès-verbal. Son texte n'est pas irréprochable ⁹. Villa n'a pas soupçonné que le document était entré depuis

accumulé les erreurs à son propos, nous ne croyons pas devoir lui accorder confiance sur cette date [Guidotus n'a pu être nommé inquisiteur à Milan par Grégoire IX en 1228 (l. c., p. 325), pour la raison fort simple que l'inquisition pontificale n'existait pas encore. Pierre de Vérone n'a pas été nommé à la même charge par Innocent IV en 1241 (l. c., p. 326), parce que le règne de ce pontife commencera seulement en 1243; etc.]. Galvano ne parle pas de Gui de Sesto après le meurtre de s. Pierre (et pour cause; il l'a fait mourir en 1240.); or son nom figure toujours auprès de celui de Raynier dans les documents ayant trait à la répression des personnes responsables du meurtre de l'inquisiteur et de son compagnon. — Amizo de Solario, qui rédigea le procès-verbal, était frère prêcheur et avait été prieur du couvent de Saint-Eustorge en 1249-1250 (Galvano..., l. c., p. 328). Avant de recevoir l'habit des mains de s. Dominique, en même temps que Gui de Sesto (ibid., pp. 320, 345), il avait été notaire du Sacré Palais. Dans la charte d'accord avec les Humiliés, que nous venons de citer, son nom vient aussitôt après celui de Jacques de Modoetia, un des fondateurs et premier prieur du couvent de Milan. En 1252, Raynier Sacconi, Gui de Sesto et Amizo de Solario étaient de graves personnages.

⁷ Le nom de fr. Daniel se trouve cité dans les dépositions. Sur ce personnage, voir AFP 20 (1950) 292-93. On voudra bien corriger à cette occasion le lapsus qui nous a échappé n. 39: au lieu de Guido de Coconate, lire Guido de Sexto (Sesto). Guido de Coconate appartient à la génération postérieure.

⁸ J. S. Villa O. P., *Processo per l'uccisione di S. Pietro Martire*, *Archivio Storico Lombardo* 4 (1877) 790-794.

⁹ Ainsi substitue-t-elle le nom de Daniel de Giussano à celui de Gui de Sesto comme celui du co-inquisiteur. Or, tous les autres documents officiels où figurent les noms des deux inquisiteurs chargés de l'enquête et de la répression du crime nomment Gui et Raynier. L'autre recension, dont nous allons parler, porte la leçon correcte. D'ailleurs, il est moralement impossible que Daniel, évêque de la secte et complice dans l'instigation du meurtre, ait été promu à la fonction d'inquisiteur

plusieurs siècles dans le dossier historique de Pierre Martyr. Dès 1503 Bernard Corio l'utilisa pour retracer le complot et après lui presque tous les historiens du saint¹⁰. Taegio lui-même ne s'est pas contenté de l'emploi qu'il en fit dans la légende qui nous occupe; il en a inséré une transcription intégrale dans sa grande compilation historique sur l'ordre dominicain¹¹. Dans l'état où elle nous est parvenue cette copie présente quelques lacunes, mais elle permet de corriger la recension publiée par Villa. De sorte, que de ce point de vue aussi, nous possédons des garanties suffisantes pour légitimer l'autorité que nous accordons au procès-verbal¹².

Taegio lui doit les paragraphes 36-37 de sa légende de saint Pierre Martyr.

Bulla canonizationis (BHL 6722)

La valeur de la bulle de canonisation, promulguée à Pérouse par le pape Innocent IV le 24 mars 1253, est hors de pair. Et cette fois nulle question au sujet de la transmission de son texte: plusieurs exemplaires officiels, procédant de la chancellerie pontificale, sont parvenus jusqu'à nous¹³.

aussitôt après sa conversion. Si son entrée chez les prêcheurs l'a sauvé de la justice, il ne pouvait être membre d'un tribunal dans une cause où il aurait dû figurer parmi les accusés.

¹⁰ Bernardi Corii Mediolanensis Patria Historia, Milano 1503 (folios non comptés) cahier I, fol. ii^v. — Quoique l'on puisse penser de l'autorité de Corio, c'est un fait que, dès la fin du xv^e siècle, il utilise notre document. — Nous ne savons comment Villa put reprocher à P. T. Campana de l'ignorer, car cet auteur (Storia di S. Piero Martire di Verona, Milano 1741, pp. 116-ss.) fait le récit de la conjuration d'après lui, et il signale sa présence dans les documents des archives du couvent Saint-Pierre Martyr de Barlassina « n^o 14, cassetto P. cartello 7 » (l. c., p. 117, n. a). Normalement cette pièce devrait exister aux Archives de l'État à Milan, Fondo di Religione, mais il ne nous a pas été possible de faire les recherches nécessaires: ce fonds n'est pas encore accessible; il doit être complètement reclassé à la suite des troubles de la guerre.

¹¹ Dans la copie de la Chronique de Taegio conservée aux Archives de l'ordre, le document se lit dans le manuscrit XIV. 53, fol. 138^r-139^r. — Nous soupçonnons que Taegio utilisa l'exemplaire conservé à Barlassina (cfr. note 10).

¹² Nous nous proposons de réimprimer ce procès (quand les Archives de l'État à Milan seront accessibles) avec les autres documents du dossier historique de saint Pierre Martyr.

¹³ Archivio Vaticano, Fondo domenicani, n. 39. Cette expédition provient des archives de l'ancien couvent dominicain d'Orviété. Archivio di Stato Milano, fondo Bolle e Brevi, au 24 Mars 1253, deux exemplaires; Paris, Archives Nationales, cart. L

L'enquête canonique sur la vie, les vertus et les miracles de l'inquisiteur assassiné avait trouvé sa conclusion dans un consistoire tenu à la curie pontificale, alors à Pérouse, au début de mars. Le premier dimanche de Carême (9 mars), Innocent IV procéda à la cérémonie de la canonisation sur la place de l'église des dominicains. La bulle fut promulguée quinze jours plus tard et adressée à toute la chrétienté en communion avec Rome.

Le contenu positif de ce magnifique document peut être considéré comme un sommaire du procès de canonisation, lequel ne nous est point parvenu. Accueillant avec faveur des suppliques que lui avaient adressées les Milanais ¹⁴, Innocent IV avait enjoint dès le 31 août 1252 à Léon de Perego, archevêque de Milan, et à deux commissaires adjoints, de procéder à l'examen canonique des témoins de la vie et des miracles que l'on attribuait aux deux frères prêcheurs assassinés; si les conclusions de l'enquête confirmaient les rapports qui lui étaient faits, il procéderait à leur canonisation ¹⁵. Le dossier fut constitué au cours des mois qui suivirent et porté à Pérouse avant la fin de l'hiver. A un moment si proche des faits, il est évident que son contenu n'était pas encore grevé par la légende; il représentait ce que l'on savait à Milan et dans la province touchant les martyrs. Les attestations de miracles attribués à l'intercession de Pierre de Vérone y étaient déjà très nombreuses, à ce point qu'elles entraînèrent l'assentiment général du consistoire en faveur de la canonisation du saint.

248, n° 218. Les copies non authentiques et les impressions sont nombreuses. Les principales de ces dernières sont signalées par A. Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, t. II, Berolini 1875, n. 14926 et [BHL 6722].

¹⁴ Selon Galvano la légation milanaise comprenait huit députés: l'archiprêtre de la cathédrale (de la maison des *Scathabarotiis*), le prévôt de l'église Saint-Nazaire, le juriste Gallus de Homobonis et cinq autres personnages dont les noms n'avaient pas été conservés (Galvano, l. c., p. 329). Corio (*Histoire de Milan*, l. c., cahier I, fol. iii^r) s'accorde avec Galvano sur les deux premiers commissaires, tout en précisant que le premier s'appelait Lantelmo Scacabarocio, mais désigne le troisième comme ayant été l'abbé de Saint-Martin (devenu de son temps Saint-Victor). Ripamontio suit ici Corio, tout en précisant les noms de deux enquêteurs Raynier, prévôt de Saint-Nazaire (J. Ripamontius, *Historia Ecclesiae Mediol.*, t. II (Mediolani 1625), p. 238; P. T. Campana, *Storia di S. Piero Martire...*, p. 148) et Martin, abbé de Saint-Martin. Nous ne connaissons pas les fondements de ces précisions ou corrections apportées aux données de Galvano.

¹⁵ Potthast 14702. L'archevêque de Milan, Léon de Perego, était frère mineur; les deux autres enquêteurs étaient l'évêque de Lodi (Bongiovanni Fissiraga) et le prévôt de l'église Saint-Nazaire, de Milan (Raynier, dit Campana, l. c.).

La bulle retrace à grands traits la vie du nouveau martyr, exalte ses vertus et son activité apostolique, énumère enfin quelques-uns de ses miracles. Ce résumé succinct se retrouvera, complété et élargi, dans les trois documents hagiographiques suivants, mais l'essentiel s'y trouve déjà; il serait possible avec lui seul d'écrire une vie du saint qui ne serait guère moins historique que celle basée sur ces autres documents.

Dans l'histoire posthume de saint Pierre Martyr la lettre de canonisation a joué un rôle considérable. C'est elle qui a fondé la *Legenda*¹⁶, illustré les innombrables panégyriques prononcés chaque année au jour de sa fête; elle encore qui a fait entrer son nom dans les Chroniques. Dès la promulgation du document, Vincent de Beauvais l'inséra presque en entier, en appendice, dans son *Miroir du Monde* déjà achevé.

Taegio l'a reproduite intégralement dans sa compilation, où elle forme les paragraphes 46-52¹⁷.

Vita et miracula ex libro qui dicitur Vitae fratrum (BHL 6723a)

L'apport des *Vitæ fratrum* à la *Legenda beatissimi Petri Martyris* est non moins important que celui des documents précédents. Taegio leur doit dix-sept éléments, sans compter ceux pour lesquels elles sont source éloignée. Rappelons sommairement l'origine de l'ouvrage pour pouvoir apprécier la qualité de son apport.

Œuvre de Gérard de Frachet¹⁸, les *Vitæ fratrum* sont une compilation de matériaux réunis sur l'injonction des chapitres généraux de l'ordre dominicain tenus à Milan et à Paris en 1255 et 1256¹⁹. Centra-

¹⁶ La « *Legenda* », c'est-à-dire la « *Vita sancti Petri Martyris* » de Thomas Agni de Lentino [BHL 6723]: ci-après, p. 122 ss.

¹⁷ Taegio a ajouté ici (§§ 54-55) la bulle « *Magna magnalia* » promulguée à Anagni le 8 Août 1254 (Potth. 1548; BOP, I, 252-3). Ce document concernant uniquement la promotion du culte n'apporte rien à l'histoire du saint; nous ne nous y attarderons pas.

¹⁸ Nous conservons la forme Gérard bien qu'elle soit erronée (cfr. L. Delisle, *Chroniques et annales diverses*, *Histoire Litt. de la France*, t. 32 [1898], p. 550): elle est trop couramment reçue maintenant pour qu'il y ait intérêt à revenir à la forme Géraud. — Sur ce chroniqueur dominicain, voir J. Échard, *Scriptores O. P.*, I, pp. 259-260, où sont cités les principaux textes de Bernard Gui le concernant, et L. Delisle, l. c., pp. 550-567. Bibliographie moderne dans Th. Kaeppli O. P., *Stephanus de Salaniaco et Bernardus Guidonis, De quatuor in quibus Deus Praedicatorum Ordinem insignivit*, MOPH XXII, 16, 20. — Les *Vitae Fratrum* ont été plusieurs fois imprimées. Pratiquement seule est accessible l'édition de B. M. Reichert, MOPH I.

¹⁹ Cfr. B. M. Reichert, *Acta Capitulorum generalium*, vol. I, MOPH III, 77 et 83.

lisée par le maître général Humbert de Romans, cette documentation fut confiée à Gérard afin qu'il la mit en œuvre dans un ouvrage d'édification. Les *Vitae fratrum* sont donc postérieures à 1256. Leur achèvement — nous n'avons pas à tenir compte ici d'additions tardives et de moindre importance — leur achèvement, disons-nous, tombe entre la fin du mois de Mai de 1259 et le chapitre général réuni à Strasbourg pour la Pentecôte de 1260. En effet, d'une part, un miracle de Mai 1259 est consigné dans l'ouvrage et, d'autre part, Humbert de Romans dit, dans sa lettre préface, que les membres du chapitre de Strasbourg approuvèrent le travail de Gérard de Frachet ²⁰.

Le compilateur n'avait pas attendu les monitions des chapitres généraux pour s'intéresser aux récits édifiants concernant ses frères en religion. Le chapitre de la province de Provence, dont il était alors le supérieur, tenu à Montpellier en 1252, avait fait insérer dans ses actes une ordonnance prescrivant aux religieux d'envoyer au provincial de tels récits, avec charge à celui-ci de le faire parvenir au maître général de l'ordre: « Les frères enverront par écrit au prieur provincial les récits

²⁰ Le fait daté de mai 1259 se trouve précisément dans les pages consacrées à s. Pierre Martyr: *Vitae Fratrum*, ed. Reichert, pp. 245-246 (la date de M CC L I y est une coquille d'imprimerie, le dernier X étant tombé). Toutes les familles des manuscrits de l'ouvrage contiennent le récit en question sous la date de 1259. — Voici le passage de la lettre de Humbert auquel nous faisons allusion: « Cum autem multis discretis fratribus opus illud legentibus placuisset et dignum approbatione iudicaret, nos tandem, de approbatione diffinitorum capituli celebrati apud Argentinam anno Domini M CC L X, illud inter fratres duximus publicandum ». L'édition des *Vitae fratrum* de B. M. Reichert, p. 4, donne ici un texte différent: « Cum autem... iudicaret, nos tandem de approbatione multorum discretorum ac bonorum fratrum illud inter fratres duximus publicandum ». Cette lecture, qui n'était accompagnée en appareil d'aucune variante capable de faire soupçonner l'autre leçon, avait fait abandonner par les critiques modernes la date précise assignée par Jacques Échard dans les *Scriptores Ord. Praed.*, t. I, Paris 1719, p. 260. — Si Reichert avait tenu compte des observations de Mamachi (*Annales Ord. Praed.*, t. I, Romae 1756, pp. xxx-xxxI), il aurait étendu le champ de son enquête dans la tradition manuscrite de l'ouvrage; tel quel, son texte ne pouvait justifier l'assertion d'Échard, assertion qu'il acceptait cependant les yeux fermés (l. c., p. xvi). La leçon que nous donnons est appuyée sur le ms. des Archives Gén. de l'ordre, cod. XIV. 23, fol. 145^{rb}, d'origine espagnole et antérieur à 1350. Le texte des autres manuscrits, devenu classique, prouve que la rédaction primitive de la lettre de Humbert fut remaniée. La leçon de notre témoin doit mettre un terme aux controverses sur la date de l'ouvrage. Cfr. T. M. Mamachi, l. c.; P. Mandonnet, *Thomas d'Aquin lecteur à la Curie Romaine*, *Xenia Thomistica*, III, Rome 1925, pp. 11-ss.; B. Altaner, *Der hl. Dominikus*, Breslau 1922, pp. 128-129; etc.

des décès édifiants et le provincial les transmettra au maître général »²¹. L'intérêt de cette ordonnance s'accroît pour nous du fait des circonstances qui en précédèrent la promulgation.

Les chapitres provinciaux se tenaient ordinairement après le chapitre général. Or, en 1252, les assises de l'ordre s'étaient tenues à Bologne, au mois de Mai, quelques semaines après le meurtre de Pierre de Vérone. Gérard de Frachet dut y assister, en qualité de provincial de Provence²². L'émoi causé par l'attentat contre l'inquisiteur de Milan n'était pas encore apaisé²³. Gérard aura entendu les récits de la mort du saint et des premiers faits miraculeux qui se produisaient auprès de son tombeau. Peut-être même passa-t-il au couvent de Saint-Eustorge et fut-il témoin de la dévotion naissant autour du corps du martyr. On est tenté de découvrir une relation entre le meurtre pour la foi de Pierre de Vérone et l'ordonnance du chapitre de Montpellier, tenu par Gérard de Frachet à son retour d'Italie: « Que les frères envoient au provincial le récit des morts édifiantes... ». De toute façon, ce texte législatif local provoqua l'intervention plus générale des chapitres de 1255 et 1256 en faveur du même objet, puisque ce fut Gérard de Frachet qui fut chargé par le maître de l'ordre, Humbert, de construire l'œuvre souhaitée avec les matériaux qui lui furent envoyés²⁴.

Une autre ordonnance du chapitre de Milan de 1255 mettait à part les cas de s. Dominique et de s. Pierre Martyr. Les récits des faits miraculeux dûs à l'intercession des deux saints devaient être envoyés, au prieur du couvent de Bologne pour s. Dominique, au prieur du couvent de Milan pour s. Pierre. Ces prieurs devaient consigner par écrit les récits qui leur seraient adressés²⁵. Il est de la plus haute vraisemblance

²¹ « Obitus miraculosos scriptos priori provinciali mittant (sc. fratres) et ipse magistro »: *Acta capitulorum provincialium Ord. Frat. Praed.*, éd. C. Douais, Toulouse 1894, p. 49.

²² Au XIII^e siècle le chapitre général se tenait tous les ans: une année le chapitre des provinciaux, deux années le chapitre des définiteurs. Le chapitre de 1252 fut un chapitre de provinciaux.

²³ Innocent IV adressa une lettre au maître général et aux provinciaux de l'ordre réunis en chapitre à Bologne, pour relever leur courage, le 15 Mai (Potth. 14594).

²⁴ Cfr. Lettre préface aux *Vitae Fratrum*, éd. Reichert, p. 4.

²⁵ « Fratres qui sciunt vel scient in antea miracula pertinencia ad beatum Dominicum, vel beatum Petrum, que non sunt scripta, priori Bononiensi scribant pertinencia ad beatum Dominicum, priori vero Mediolanensi pertinencia ad beatum Petrum; et illi habeant curam redigendi in scriptis ad perpetuam memoriam »: *Acta capit. gen.*, éd. B. Reichert, MOPH III, 77. — S'il est permis de faire confiance ici à Galvano Fiamma, les prieurs du couvent Saint-Eustorge de Milan furent à ce mo-

que Gérard de Frachet utilisa cette première collection de miracles de s. Pierre Martyr, car il rapporte de nombreux faits qu'on retrouvera dans les Vies du saint postérieures. Gérard possède aussi des informations — contrôlables parfois — que ne connaissent pas les autres documents ²⁶.

Ces diverses circonstances permettent d'attacher une grande valeur au récit des *Vitæ fratrum* touchant Pierre Martyr et ses miracles; il s'agit d'un document presque contemporain des faits, écrit moins de huit ans après la passion du saint. Compte tenu du genre spécial de l'ouvrage, composé dans un but d'édification, on pourra accorder une confiance légitime à ce texte hagiographique, le plus concret de tous et le plus positif.

Legenda de sancto Petro Martyre auctore Iacobo de Voragine (BHL 6724)

On aurait souhaité une même originalité au chapitre de la Légende dorée « De sancto Petro Martyre », qui vient en quatrième place dans notre dossier. Jacques de Voragine (1229-1298) aurait pu être un informateur exceptionnel. Contemporain et confrère du saint dans la même province dominicaine, appelé très tôt à des charges officielles, il a vu naître et se développer le culte autour de son tombeau. Admirablement placé dans le temps et le lieu pour recueillir des souvenirs encore vivants et contrôlables, il devrait tenir le premier rang parmi les biographes de Pierre Martyr. Or, la lecture de la Légende dorée déçoit quelque peu. Trop souvent elle se contente de répéter la bulle de canonisation et les *Vitæ fratrum*; le récit de la mort du saint, dont le souvenir devait être encore si vif quand elle fut écrite, est lui-même emprunté au document pontifical reproduit à la lettre.

ment: Pierre de Brescia (1254-1257), Gilles de Parme (1257-1258), Pierre de Venise (1258-1261). Cfr. AFP 10 (1940) 330-331. — Saisissons l'occasion qui nous est donnée pour corriger un lapsus dans notre étude « Le Manuel de l'Inquisiteur » (AFP 17 [1947] 158) où sont présentés comme provinciaux de Lombardie, de 1242 à 1254 Jacques de Ariboldis, Roger de Macerata, Jourdain de Côme, Marc de Trente, Amizo de Losaria, Gilles de Parme, Lambert de Bologne et Pierre de Brescia. Ces personnages ne furent pas provinciaux aux dates données mais bien prieurs du couvent de Saint-Eustorge.

²⁶ Telle la prophétie du saint relative à la destruction du château de Gattedo, où étaient inhumés les corps de deux évêques hérétiques, Nazaire et Didier (*Vitæ Fratrum*, ed. Reichert, p. 239). Innocent IV ordonna en effet aux inquisiteurs de Lombardie, par lettre du 19 Août 1254 (Potth. 15492) d'organiser une expédition contre Gattedo et de jeter aux flammes les ossements des hérétiques qui s'y trouvaient enterrés, dont Nazaire. Les *Vitæ fratrum* sont le seul document à retenir cette prophétie et à signaler sa réalisation.

Il ne faut nier cependant toute originalité à cette légende²⁷. Jacques de Voragine ne s'est pas limité à une simple compilation; nous lui devons plusieurs informations nouvelles sur la vie de Pierre, et le récit de nombreux miracles, soit inconnus des premiers documents soit rapportés trop sommairement par eux. L'autorité de cet apport est indéniable. Quand le contrôle est possible, force est de reconnaître la sûreté d'information de Jacques de Voragine²⁸. Il devait en être ainsi étant donné sa situation exceptionnelle.

Nous avons dit que ce chapitre de la Légende dorée tenait la quatrième place dans l'ordre chronologique de nos pièces; c'est là une assertion qui demande à être justifiée, car l'âge du célèbre légendier n'a pas encore été déterminé avec une approximation suffisante; l'un des derniers efforts en ce sens laissait ouverte la marge de 1250 à 1280 environ²⁹. L'obstacle principal à une plus grande précision provient d'une hypothèse qui tend à enlever toute autorité à la critique interne en posant un doute sur l'unité de composition de l'œuvre. Faite de pièces et de morceaux, la Légende dorée se serait accrue de nouveaux éléments longtemps après le moment de sa compilation primitive; de sorte que l'on ne serait jamais sur un terrain solide à vouloir faire état de la présence de tel ou tel fragment pour dater l'ensemble de l'ouvrage.

Nous avons examiné un assez grand nombre de manuscrits anciens de la Légende dorée — une soixantaine environ, du XIII^e et du début du XIV^e siècle³⁰ — pour nous croire autorisé à refuser cette objection.

²⁷ Le professeur J. J. A. Zuidweg (De Werkwijze van Jacobus de Voragine in de Legenda Aurea, Oud-Beijerland 1941) a trop minimisé la part personnelle de J. de V. dans ce chapitre de la Légende dorée. Son erreur s'explique, parce qu'il n'a pas vérifié les sources de la Vie éditée par les Bollandistes.

²⁸ Voici un cas précis. Jacques de Voragine faisant le parallèle entre la passion de Pierre Martyr et celle du Christ, dit que Pierre fut vendu pour quarante livres de Pavie, information que l'on chercherait en vain dans les *Vitae fratrum* ou la bulle de canonisation. Or, dans le procès des complices et fauteurs de l'assassinat, on lit dans la déposition des accusés que Jacques de la Cluse avait versé pour le prix du meurtre quarante livres, moins quarante deniers réservés pour le change (cfr. *Archivio storico Lombardo* 4 [1877] 791-794).

²⁹ J. J. A. Zuidweg, l. c., p. 148, écrit: « Vu d'une part la date de la naissance de l'auteur... et d'autre part la date du plus ancien manuscrit (1280 ou peu après), on peut dire avec vraisemblance que la *Légende Dorée* a été écrite entre les années 1250 et 1280. Une plus grande précision n'est guère possible ». Voir également aux pages 8-9.

³⁰ Enquête évidemment très limitée en regard des centaines de manuscrits (peut-être plus de sept-cents) que comporte la tradition. Cependant l'âge d'un grand nombre des copies examinées est un garant de sécurité. Zuidweg a signalé le Clm

La tradition manuscrite confirme que l'ouvrage n'a connu, à proprement parler, qu'une seule édition et que, au moment où celle-ci est apparue, elle était substantiellement la même qu'un demi-siècle plus tard. Si, entre-temps, Jacques de Voragine apporta quelques chapitres nouveaux, dont certains s'insérèrent petit à petit dans le corps de l'ouvrage, la chose est sans conséquence; il s'agit de légendes ne comportant aucun terme de comparaison capable d'orienter la critique, ou bien de l'induire en erreur ³¹.

Le P. Baumgartner s'appuyait jadis sur le chapitre consacré à s. François pour dater la Légende dorée; son argumentation garde toute sa force: Jacques de Voragine composa son légendier après 1260-1263, puisqu'il utilisa la Légende majeure du saint écrite par s. Bonaventure à ce moment ³². Le chapitre De sancto Francisco de la Légende dorée appartient sans aucun doute possible à la plus ancienne tradition manuscrite de l'ouvrage ³³.

L'autre terme peut se préciser à peu de frais. Jacques de Voragine fut élu prieur provincial de Lombardie en 1267, et il resta en charge jusqu'en 1276. Ce n'est pas dans l'intervalle compris entre ces deux

13029, de l'an 1282. Le ms. Paris, BN., n. a. lat. 1800 porte la date de 1281, et il y en a de plus anciens.

³¹ Les additions formellement attribuées à Jacques de Voragine sont: « De ramis palmarum, de coena Domini, de Ystoria dominice transfigurationis, de sancta Eulalia », légendes qui ne sont pas entrées dans la tradition manuscrite commune de l'ouvrage (cfr. ms. BN, lat. 5680, probablement une des plus anciennes copies de la Légende dorée, où ces additions sont introduites en bloc, à la fin du volume, par la rubrique « Incipiunt additiones quas composuit idem frater Jacobus Januensis... » (fol. 349^{ra}). Comme additions possibles, notons les deux légendes De virgine quadam Antiochena (immédiatement avant la légende de s. Pierre Martyr) et De sancta Elisabeth (après sainte Cécile) auxquelles il faudrait peut-être ajouter encore De sancto Johanne Chrysostomo (après le 14 Septembre). Les flottements constatés dans la composition de la Légende dorée sont le fait des usagers. Certains chapitres ne présentaient pas d'intérêt pour l'un parce que les saints dont ils racontaient l'histoire ne figuraient pas à son calendrier: il les supprimait. Un autre y ajoutait la vie d'un saint de son église ou de son diocèse qui était absente du recueil authentique. Ces variations sont innombrables. La légende de s. Furseus (al. Forseus) au 28 Septembre figure tantôt sous ce nom tantôt sous celui de s. Processus. Etc.

³² E. Baumgartner, Eine Quellenstudie zur Franziskuslegende des Jacobus de Voragine O. P., Archivum Franciscanum Hist. 2 (1909) 27-30; Die Franziskuslegende des Jakobus de Voragine, O. P., ibid. 5 (1912) 210-236. La dépendance signalée par le P. Baumgartner est évidente.

³³ Elle est à sa place normale dans le ms. Paris, BN., lat. 5680 (circa 1270), fol. 275^{ra}-280^{rb}; de même dans le ms. BN., n. a. lat., 1800, de 1281, fol. 283^{vb}-289^{ra} et Clm 13029 (de 1282), lég. 144.

dates qu'il aura trouvé les loisirs nécessaires pour mener à bien une œuvre comme la Légende dorée: l'administration de la province, la visite de ses nombreux couvents — dispersés depuis Turin jusqu'à Ancône — la tenue des chapitres annuels lui interdisaient tout autre activité. Or, la tradition manuscrite prouve que la Légende dorée circulait plusieurs années avant la fin de cette période et par conséquent, qu'elle lui était antérieure. Certains des exemplaires parvenus jusqu'à nous pourraient remonter aux environs de 1270, et l'un d'eux, récemment disparu, portait la date de 1273³⁴. La Légende dorée aurait donc vu le jour entre 1260-63 et 1267.

Un chroniqueur dominicain de la fin du x^ve siècle, Jérôme Borselli († 1497), qui écrivait au couvent de Bologne, a consigné dans sa *Chronica magistrorum generalium* une information appuyant cette thèse. Il écrit en effet: «(Anno 1266) Frater Jacobus de Voragine, hoc anno prior Astensis, sanctorum legendam compilare cœpit, quam frater Bartholomæus Vicentinus primus stilo composuerat»³⁵. Nous ignorons sur quels documents se fondait le chroniqueur (et il a lu Vicentinus pour Tridentinus) mais il est intéressant de constater l'accord de cette date avec celles que nous proposons. Il y a quelque chance que ce chiffre de 1266 soit exact. Et s'il était erroné, il resterait que 1260 et 1273 marquent des termes extrêmes: et parce que Jacques de Voragine utilise l'opuscule de s. Bonaventure, et parce que la Légende dorée se recopiait déjà en 1273. Ajoutons que le terme de 1260 est encore appuyé par l'utilisation des *Vitæ fratrum*; Jacques de Voragine emprunte précisément à cet ouvrage le récit du miracle daté dans celui-ci de 1259³⁶.

³⁴ Le ms 1 de la collection du baron de Salis (Metz 1144) portait au folio 9 l'inscription suivante: «Iste liber scriptus anno Domini M C C L XX III» (cfr. Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, Départements, t. XLVIII, Paris 1933, p. 392). Ce manuscrit paraît avoir été détruit lors de l'incendie de la Bibliothèque de Metz en 1944. — Le ms 5680 de la Bibliothèque Nationale, fonds latin, ne nous paraît pas postérieur à 1270.

³⁵ Nous citons Borselli d'après des extraits du manuscrit de Bologne (Université 1999) faits par le P. François Balme O. P. et conservés aux Archives Gén. de l'Ordre, Santa Sabina, cod. XIV. 45, p. 585. — Borselli doit sans doute cette information à la Chronique de Galvano Fiamma. — La «*Legenda sanctorum*», que fr. Barthélemy de Vicence aurait composée avant la «*Legenda aurea*», est l'«*Epilogus in gesta sanctorum*» du dominicain Barthélemy de Trente, achevé en 1246 semble-t-il (v. ci-dessus, nn. 23-25, pp. 75-77).

³⁶ Cfr. ci-dessus, p. 115, n. 20. — S'il restait encore un doute dans l'esprit de quelque lecteur sur la date probable de la composition de la Légende dorée, on invoquerait le témoignage des «*Vitæ sanctorum*» de Rodrigue de Cerrato. Dans cet

Jérôme Borselli nous apprend que Jacques fut prieur du couvent dominicain d'Asti. L'information est précieuse, car Pierre de Vérone avait lui aussi occupé cette même charge³⁷. Son souvenir n'était certainement pas effacé à Asti en 1266.

Nous retrouverons encore Jacques de Voragine sur les traces de s. Pierre au couvent de Côme. Dans le manuscrit latin 5632 de la Bibliothèque Nationale, de la fin du XIII^e siècle, la Légende dorée débute par cette rubrique: « Incipit legenda de sanctis compilata a fratre Iacobo de Cumis, priore domus Bononiensis fratrum ordinis predicatorum » (fol. 1). Ce nom, Jacques de Côme, serait inexplicable si Voragine n'avait pas été prieur au couvent de Côme avant de l'être à celui de Bologne. D'autre part, dans un recueil d'*Exempla* d'origine franciscaine, compilé au XIII^e siècle, un trait emprunté à l'Abrégé des gestes et miracles des saints, de Jean de Mailly, est attribué à « frater Ja(cobus) prior Cu(manus) »³⁸. Une telle attribution ne doit pas étonner; souvent l'Abrégé a été confondu avec la Légende dorée et ses propres abrégés. Ce frère Jacques, prieur de Côme, est, selon toute vraisemblance, notre Jacques de Voragine.

Ces circonstances de temps et de lieu justifieront, croyons-nous, l'autorité que nous accorderons au chapitre De sancto Petro Martyre de la

ouvrage, le chapitre consacré à saint Pierre Martyr témoigne de deux états de rédaction: le premier ignore encore la Légende dorée (témoin de ce premier état: ms. Madrid, Universidad 146, fol. 150^{vb}-154^{rb}); le second lui fait au contraire de notables emprunts (témoin: ms. de la Cathédrale de Ségovie, fol. 136^{va}-141^{ra}). Or, ce deuxième état de l'œuvre est antérieur à 1276: La Legenda aurea était donc déjà connue en Espagne avant cette date. — Sur Rodrigue de Cerratò (Rodericus Cerratensis) on peut voir: Th. Mamachi, *Annalium Ordinis Praed.* I, Romae 1756, pp. XLIII-XLVI; E. Martínez O. P., *Colección diplomática del real convento de Sto. Domingo de Caleruega*, Vergara 1931, pp. XVI-XVII; J. Vives, *Las « Vitas Sanctorum » del Cerratense*, *Analecta sacra Tarraconensia* 21 (1948) 157-176. — Nous saisissons l'occasion qui s'offre à nous de remercier Mgr José Vives, auquel nous devons une copie photographique de la légende de saint Pierre Martyr du codex de l'Université de Madrid; qu'il veuille bien agréer nos sentiments de respectueuse reconnaissance.

³⁷ Galvano Fiamma plaçait en 1240-41 cette charge priorale de Pierre de Vérone (Cfr. G. Odetto, *La Cronaca maggiore...*, AFP 10 [1940] 326, 354): nous avons vu plus haut que cette date est erronée. — Le priorat de Jacques de Voragine à Asti ne paraît pas autrement connu que par le texte cité par Borselli.

³⁸ Ms. Vatican, Ottob. lat. 522, fol. 281^r. Le R. P. G. Abate O. F. M. Conv., *Il « Liber Epilogorum » di fra Bartolomeo da Trento* O. P., in *due codici rintracciati nella Biblioteca Antoniana di Padova*, *Miscellanea Pio Paschini*, t. I, Roma 1948, p. 270 n. 7, dit de ce frère Jacques qu'il était franciscain. La fonction de prieur attribuée à ce religieux contredit cette assertion.

Légende dorée, jusqu'ici trop peu apprécié par les historiens du saint. Ce document a été en effet comme éclipsé et absorbé par la légende écrite quelques années plus tard par le patriarche de Jérusalem.

Vita sancti Petri Martyris auctore Thoma Agni de Lentino (BHL 6723)

La vie de saint Pierre Martyr par Thomas Agni de Lentino patriarche de Jérusalem a toujours été considérée comme la pièce principale de notre documentation hagiographique. La personnalité de son auteur, l'approbation qui lui fut conférée par un chapitre général de l'ordre lui ont donné le caractère de vie officielle du saint, celle qui fait autorité. Il n'est pas dans notre propos de vouloir la déprécier, mais puisque nous tentons de préciser l'origine des informations qui nous sont parvenues au sujet de s. Pierre de Vérone, nous devons restituer à Jacques de Voragine celles dont nous lui sommes redevables, et constater que l'originalité de l'œuvre de Thomas Agni est moindre qu'on ne l'a pensé. Cette dernière affirmation allant à l'encontre d'une thèse récente, selon laquelle ce serait Jacques de Voragine qui aurait emprunté à la Vita de Thomas Agni³⁹, nous devons justifier notre manière de voir. Et cela d'autant plus que le fait a une grande importance de notre point de vue, car il nous fait pressentir que Thomas Agni était informé de seconde main.

En un temps où la documentation hagiographique était encore peu explorée, les Bollandistes avaient cru à l'antériorité de la légende de Thomas Agni par rapport aux *Vitæ fratrum*; d'où l'on a conclu qu'elle était également antérieure à la Légende dorée⁴⁰. Il n'est plus possible d'accepter de telles manières de voir. Un seul test suffira pour faire percevoir le sens des relations qui unissent la Légende dorée et la Vita, c'est le parallèle d'une citation de la bulle de canonisation chez Jacques de Voragine et chez Thomas Agni.

Pour saisir la portée de cette comparaison, on se souviendra que les paragraphes 46-52 de la *Legenda beatissimi Petri Martiris de Taegio*, dans lesquels se lit in-extenso le texte du document pontifical, n'appartiennent pas à la Vita: c'est une des ampliations dues à Taegio. Thomas Agni cite rarement la bulle au mot à mot et, quand il le fait, il omet de

³⁹ J. J. A. Zuidweg, *De Werkwijze van Jacobus de Voragine...*, pp. 72-79. De même S. Orlandi, *S. Pietro Martire da Verona, Leggenda*, Firenze 1952, pp. LIII-LIV.

⁴⁰ *Acta SS.*, t. III d'Avril, p. 686. — Prenant comme base de comparaison le texte édité dans les Bollandistes, M. le professeur Zuidweg (cfr. note précédente) s'est laissé tromper sur l'authenticité de plusieurs des textes allégués. La part d'Ambroise Taegio dans cette compilation est plus grande que ne l'a soupçonné M. Zuidweg (cfr. sa note 1 de la page 72 de son ouvrage).

faire connaître sa source. Par contre, Jacques de Voragine est précis à souhait; il signale honnêtement l'origine de son texte. Dans le cas présent, sa citation, beaucoup plus étendue que dans la Vita, est introduite de la manière suivante: « In quo quidem ordine quam laudabiliter Petrus vixerit, Innocentius papa in sua epistola aperit, dicens: Cum enim... ». Nous ne reproduirons ici que la fin de cette citation, pour laquelle seule existe le parallèle chez Thomas Agni.

Bulla canonizationis

Legenda aurea

Vita sancti Petri Martyris ⁴¹

... ..
 ecclesie Dei exprobrantium non immemor, neque obliviosus, zelator effectus, sic animo suo fidem precipue et ea que ad fidei pertinent defensionem et heresum

Fervens quoque amator fidei, cultor precipuus, propugnator ardentior, sic animo suo illam impresserat, sic se totum in illius manciparat obsequium, quod queque ipsius verba et fidei opera virtutem redolebant. Cuius dulcedinem lingua eius, velud redundans favus, copiose distillans, semper illius documenta suavia

Fervens quoque amator fidei, cultor precipuus, propugnator ardentior, sic animo suo fidem impresserat, sic se totum in illius manciparat obsequium, quod queque ipsius verba et opera virtutem fidei redolebant.

Per idem vero tyrocinii sui tempus opprobriorum hereticorum ecclesie Dei exprobrantium non immemor, neque obliviosus, zelator effectus, sic animo suo fidem precipue et ea que ad fidei pertinent defensionem et heresum impugnationem impresserat, ut quasi fidei propugnator ardentior totum in illius et contra hostes eius se manciparet obsequium, quod queque ipsius verba et studia virtutem fidei redolerent ac (sic circa defensionem ipsius fidei, pro qua totus ardebat, prevaluit et profecit, quod contra illius diros hostes postmodum mente intrepida ferventique spiritu continuum certamen exercens, suum tandem agonem diutinum victrici superante martyrio feliciter consummavit) ⁴²

⁴¹ Le début de la citation de la Vita est un développement parallèle au texte de la bulle mais de rédaction indépendante. — Nous citons le texte de la bulle d'après l'authentique des Archives Vaticanes, Fondo domenicani, n. 39 (passage correspondant dans Taegio § 48 fin et § 49 début). Le texte de la Légende dorée est cité d'après les manuscrits Vatican, Rossjan. nn. 479 et 527, Paris, NB. lat. 5627, 5680, 16564 et 18294 (dans l'édition de Th. Graesse, *Legenda aurea*, Vratislaviae 1890, p. 279, § 1 in fine). Le texte de la Vita par Thomas Agni est cité d'après les mss. Paris, BN., lat. 5377, fol. 4^{ra} et 18309, fol. 6^{vb}-7^{rb} (cfr. Taegio § 8 per totum).

⁴² Le texte mis ici entre parenthèses () est pris du même fragment de la bulle cité par Jacques de Voragine, mais une demie page plus haut. Ce déplacement de texte suffirait à lui seul pour prouver l'ordre de dépendance des trois documents.

propinabat. Pro hac, inquam, mortem subire cupiens, hoc principaliter a Domino attentis et crebris supplicationibus postulasse probatur, quod non sineret eum ex hac luce migrare nisi sumpto pro illa calice passionis. Unde quia meruit tantus athleta specialem palmam de pugna...

Pro hac quoque mortem subire cupiens, hoc principaliter a Domino attentis et crebris supplicationibus postulasse probatur, quod non sineret eum ex hac luce migrare nisi sumpto pro illa calice passionis. *Nec fraudatus est tandem desiderio suo.* Multis vero in vita miraculis..

Pro hac enim a primis temporibus mortem subire cupiens, hoc principaliter a Domino attentis et crebris supplicationibus postulasse probatur, quod non sineret eum ex hac luce migrare nisi sumpto pro illa calice passionis. *Nec fraudatus est desiderio suo.* Ideoque disponente Domino, lucernam...

Quatre observations s'imposent: 1) le parallélisme entre la Vita et la bulle étant beaucoup plus bref que celui soutenu par la Légende dorée — quelques lignes d'une part, une page de l'autre —, il est évident que la Vita ne peut être la source où puisa Jacques de Voragine. Il serait même difficile de concevoir que la Vita ait pu lui suggérer de se reporter au document pontifical, puisque Thomas Agni n'avait pas signalé qu'il lui aurait fait un emprunt. 2) Rien n'impose que l'auteur de la Vita se soit lui-même inspiré de la bulle; la Légende dorée suffit à rendre compte de son texte. On peut même croire que Thomas ignorait ici qu'il reproduisait un passage de la bulle: la citation faite par Jacques de Voragine ne portant aucune indication permettant de reconnaître où finissait l'emprunt, le lecteur non prévenu pouvait hésiter sur l'étendue de celui-là ⁴³. 3) Le fait qu'il n'y ait pas de parallèle dans la Vita de la phrase de la bulle omise par Jacques de Voragine (*Cuius dulcedinem... suavia propinabat*), invite à penser que de fait Thomas utilisait ici la Légende dorée. Puisque le premier copie la bulle, l'omission chez le second ne s'expliquerait pas si lui aussi en dépendait directement. 4) Cette hypothèse trouve sa confirmation décisive dans la phrase par laquelle Jacques de Voragine fermait ce paragraphe: « *Nec fraudatus est tandem desiderio suo* ». Puisque cette phrase n'appartient plus au texte de la bulle, et que ce n'est pas Jacques qui emprunte à la Vita (ci-dessus, n. 1), force est de conclure que Thomas de Lentino utilisait ici la Légende dorée. Par où se trouvent démontrés l'antériorité de cette dernière et son rôle de source en regard de la Vita sancti Petri Martyris ⁴⁴.

⁴³ Thomas Agni, il est vrai, pouvait reconnaître ce texte, lu aux leçons du bréviaire à la fête du saint. Mais, on va le voir, il suit bien Jacques de Voragine.

⁴⁴ Si ce test paraissait insuffisant, nous inviterions le lecteur à étudier un second cas absolument identique. Jacques de Voragine emprunte le récit du martyre

Nous ne savons le moment précis où Thomas Agni composa cette vie mais il est possible de le situer dans une durée déterminée. L'âge assigné ci-dessus à la Légende dorée marque un premier terme; l'année 1267 paraît la date la plus haute possible. L'autre terme est donné par les actes du chapitre général de 1276, tenu à Pise. Une ordonnance y fut insérée qui imposait à tous les couvents l'obligation de se procurer la « *Legenda beatissimi Petri martiris a venerabili patriarcha Jherosolimitano ad petitionem magistri ordinis compilata* »⁴⁵. Une telle ordonnance invite à penser que l'œuvre de Thomas Agni était alors toute récente. Si en effet, c'est une requête du maître général, à cet instant Jean de Verceil, qui incita le patriarche de Jérusalem à écrire cette vie, ce n'était point pour qu'un tel ouvrage demeurât ignoré. Les conceptions hagiographiques du temps n'étaient pas les mêmes que les nôtres; il fallait un texte officiel, approuvé par l'autorité. Les prêcheurs souhaitaient une vie de saint Pierre Martyr qui fut le pendant de la légende de saint Dominique écrite par Humbert de Romans et insérée dans l'édition officielle de ses livres liturgiques⁴⁶. Thomas Agni était un personnage. Après avoir été provincial de Rome, évêque de Bethléem, archevêque de Cosenza, il avait été finalement transféré au siège de Jérusalem. Le lustre de son titre patriarcal conférait à son œuvre le relief désiré⁴⁷. Nous pouvons

du saint à la bulle (Taegio § 49) au mot à mot, et il nomme sa source. Quand le récit de celle-ci est terminé, Jacques ajoute encore ce détail: « *Sed cum adhuc martir Domini palpitaret, cultellum crudelis lictor arripuit et per latera eius transfixit* » (Leg. aur., ed. cit., p. 281). — Thomas Agni (Taegio § 38) n'indique pas de source mais son récit s'écarte très peu du précédent; il le répète souvent *ad verbum*, tout en restant légèrement personnel. Or ce récit *se termine par la même phrase* que chez Jacques de Voragine. Il a donc été calqué sur celui-ci. L'inverse n'est pas possible. Si Jacques de Voragine copiait Thomas Agni, il s'écarterait du mot à mot de la bulle chaque fois que Thomas est personnel; or ce n'est pas le cas. De toute façon il est certain que Jacques de Voragine utilise la bulle et son texte suffit à rendre compte de celui de Thomas Agni. Le sens de la dépendance est donc le même que dans le cas précédent. — La comparaison de ces textes aurait dû alerter M. Zuidweg, mais convaincu que les §§ 46-52 des Bollandistes appartenaient à la *Vita sancti Petri Martyris* de Thomas Agni, il a cru résoudre les difficultés en prenant là les parallèles exigés par le texte de Jacques de Voragine. Le rapport entre les deux œuvres est l'inverse de celui qu'il a proposé.

⁴⁵ Acta capitulorum gener., ed. B. M. Reichert, MOPH III, 188.

⁴⁶ Voir les actes du chapitre général de 1260, MOPH III, 105, lin. 29-30.

⁴⁷ La biographie de Thomas Agni est encore imparfaitement précisée. Outre la notice qui lui est consacrée dans Quétif-Échard, Script. Ord. Praed. t. I, 358-360, on pourra consulter P. Th. Masetti, Monumenta et antiquitates veteris disciplinae... in provincia Romana, Romae 1864, p. 20, pp. 222-224; Th. Kaeppli O. P., Ste-

présumer que l'approbation de l'ordre, formulée par l'ordonnance du chapitre de Pise, dut suivre de près l'achèvement de l'ouvrage et sa remise entre les mains du maître général, selon un processus analogue à celui déjà observé pour les *Vitæ fratrum*. Dans ces conditions, nous ne pouvons guère nous écarter de la vérité en datant la *Vita sancti Petri Martyris* de l'année 1275, moins d'un quart de siècle après le meurtre et la canonisation du saint.

Sans doute un peu plus jeune que Pierre de Vérone mais malgré tout son contemporain, écrivant avec un recul suffisant sans être exagéré, Thomas Agni était encore bien placé pour nous informer sur son illustre confrère ⁴⁸. De fait, il est indéniable que la *Vita* repose sur un fond de renseignements plus riche que celui des documents précédents, et son apport ne concerne pas uniquement de nouveaux miracles ⁴⁹. Si la trame de la vie de saint Pierre y est fort simplifiée, elle laisse cependant deviner des faits inconnus jusque là ⁵⁰. Mais Thomas Agni évite de descendre jusqu'au détail trop concret, ou bien, s'il lui arrive parfois de le faire, il n'est jamais assez précis pour permettre à l'historien moderne de poser des jalons dans la carrière du saint. Dans les pages qu'il consacre à l'activité de son héros, il s'en tient à des considérations trop générales pour traduire la vie réelle. Les actes, dans lesquels se manifestent les vertus,

phanus de Salaniaco..., MOPH XXII, 91-93, 114; S. Orlandi, *S. Pietro Martire da Verona...*, pp. L-LIV; Chr. Scheeben, *Accessiones ad historiam romanæ provinciae saec. XIII*, AFP 4 (1934)-128-129 (mais ne pas tenir compte de la distinction faite ici entre Thomas et Jean de Lentino, qui provient d'une mauvaise leçon de la tradition manuscrite de la petite Chronique de Gérard de Frachet [ed. Reichert, MOPH I, 338]: les bons manuscrits ignorent Jean et portent Thomas). Dans la série des provinciaux de Rome, Thomas Agni doit s'insérer, croyons-nous, aux années 1256-1258. — Un Jean de Lentino, frère prêcheur lui aussi, vécut sur la fin du siècle (cfr. Th. Kaeppli, *Acta capitulorum provincialium prov. Romanae*, MOPH XX, 93³³, 107¹); son nom est peut-être à l'origine de la confusion dénoncée.

⁴⁸ Il est possible que Thomas Agni ait connu saint Pierre de Vérone, soit qu'il l'ait rencontré à Rome (nous avons la preuve que le saint y est venu au moins une fois, cfr. ci-dessus, p. 75), soit qu'il l'ait vu à Florence (dont le couvent appartenait à la province Romaine) où le saint séjourna en 1245. Mais il n'y a aucune raison de penser avec les anciens Bollandistes (*Acta SS.*, I. c., p. 686 § 35) que Thomas de Lentino ait été provincial de Lombardie.

⁴⁹ Cet apport de nouveaux miracles est cependant un trait caractéristique de la *Vita*; Thomas Agni a eu en main une documentation nouvelle, inconnue de Gérard de Frachet et de Jacques de Voragine. La chose est évidente pour toute la série des faits concernant l'Irlande, mais ce ne sont pas les seules nouveautés de la *Vita*.

⁵⁰ Citons comme exemples, l'austérité et la maladie de Pierre pendant son noviciat; ses prédications dans la Romagne, la Marche d'Ancone, la Toscane; son élévation au rang de prédicateur général.

ne l'intéressent que médiocrement; ce sont les vertus elles-mêmes qu'il loue, sans référence précise à leur exercice concret. Le style du discours se ressent de cette tendance. Encore qu'on y remarque un effort littéraire, il risque d'ennuyer par son manque de relief.

Toutefois ne déprécions pas outre mesure la *Vita sancti Petri Martyris*; elle sera d'un grand secours quand, à la lumière d'autres documents, nous pourrons comprendre ses sous-entendus et ses informations trop peu explicites. Si elle n'existait pas dans le dossier du saint, nous saurions bien peu de choses sur sa personne en dehors de l'apport initial de la bulle de canonisation.

Le chapitre de Pise ayant imposé à tous les couvents de l'ordre l'obligation de se procurer une copie de l'œuvre de Thomas Agni, on s'attendrait à en trouver de nombreux témoins manuscrits⁵¹. Le temps a fait son œuvre de destruction; nous n'avons pu en repérer qu'une bonne douzaine de copies, dont la moitié sont du quinzième siècle⁵². Cependant la transmission du texte est bien assurée; les variantes, des manuscrits du XIII^e siècle aux plus récents, sont sans importance. Le fait littéraire le plus notable est la présence d'un second prologue dans une copie du XV^e siècle. Son absence dans tous les autres témoins de la tradition manuscrite dénonce une addition. Pour autant, nous ne songeons pas à en nier l'authenticité, car nous y reconnaissons Thomas Agni. C'est un sermon du patriarche pour la fête du saint qui a été remanié en vue d'en faire un texte d'introduction à la *Vita*⁵³.

Par le fait d'une négligence plusieurs fois vérifiée dans l'histoire de notre ordre, la Vie de saint Pierre Martyr n'a jamais été imprimée à

⁵¹ Au déclin du XIII^e siècle l'ordre dominicain comptait entre cinq et six-cents couvents.

⁵² Plusieurs de ces manuscrits sont signalés par les Bollandistes, soit dans le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum...* qui asservantur in Bibliotheca Nationali Parisiensi, Bruxellis 1889-1894, t. II et III, soit dans les inventaires partiels publiés dans les *Analecta Bollandiana* (consulter les tables annuelles au nom du saint). Nous dresserons une liste aussi complète que possible de ces manuscrits en tête de notre future édition de la *Vita*.

⁵³ Ce sermon, sur le texte « Quis est iste qui venit de Edom tinctis vestibus de Bosra ». *Iste formosus... virtutis sue* (Isa. 63, 1), fait partie de la collection *De sanctis* de Thomas Agni, conservée dans plusieurs manuscrits (Napoli, Nazionale XIII. AA. 29; Vat. lat. 4691; Madrid, Université 70). On a vu plus haut que Nicolas de Milan l'a inséré — avec quelques retouches — dans son recueil de prédications aux confréries Mariales dans le dernier quart du XIII^e s. (ci-dessus, p. 72 s., note 16; cfr. G. Meersseman, La prédication dans les congrégations mariales au XIII^e s., AFP 18 (1948) 131-161, où le ms. Firenze, Nazionale G VII 1464, qui renferme ce recueil, est analysé. Le sermon de Thomas Agni est au fol. 18^{ra}; n° 27, Meersseman, p. 154).

l'état pur ⁵⁴. Un remaniement abrégé a vu le jour, publié d'abord par Surius et repris ensuite par Antoine de Sienna ⁵⁵. Ce texte tronqué fait coupe blanche des miracles posthumes du saint, même de ceux qui furent retenus par les enquêteurs du procès de canonisation. Par contre, dans l'édition de Taegio, le texte de Thomas Agni est fréquemment interrompu par des fragments pris aux sources que nous inventorions, de sorte qu'il est presque impossible de le reconnaître. — Nous tenterons de combler cette lacune dans un avenir prochain.

Miracula collecta de mandato Berengarii magistri ordinis

C'est une ordonnance du chapitre de Londres de 1314 qui est à l'origine de cette collection de miracles. De peur que le souvenir des faveurs accordées par l'intercession de nos saints ne tombât dans l'oubli, le chapitre renouvela l'obligation portée en 1255 ⁵⁶: les frères adresseront au prieur du couvent de Bologne les relations des miracles dûs à l'intercession de s. Dominique, et au prieur du couvent de Milan celles des miracles dûs à l'intercession de s. Pierre Martyr ⁵⁷. Bérenger de Landore, qui gouvernait l'ordre à cet instant (1312-1317) n'intervint donc que pour promulguer cette décision et la faire appliquer. Cependant, puisque la collection se réclame de son patronage, et pour la commodité, nous la citerons sous son nom.

La collection de Bérenger ne porte pas de date. Elle ne doit toutefois

Le prologue tiré du sermon de Thomas Agni se lit dans le ms. Firenze, Nazionale Conv. sopp. J. VII. 30, fol. 122^r-122^v. C'est ce dernier manuscrit qui a fourni aux Bollandistes le texte des deux prologues qu'ils ont imprimés en tête de la *Legenda beatissimi Petri Martiris* de Taegio (*Acta SS.*, I. c., pp. 686-687). Ces prologues font défaut chez Taegio. — Décrivant le codex Colbert 4079 (BN., lat. 5377) Quétif-Échard (*Script. Ord. Praed.* I, 359) disent que ce ms. donne deux prologues à la Vita. L'auteur de la description s'est laissé tromper par une initiale ornée au début d'une subdivision de l'unique prologue « Tres sunt qui testimonium dant... ».

⁵⁴ Par contre une version italienne médiévale a été imprimée à Vérone en 1862 (*Vita e martirio del Santo Pietro martire dell'ordine de' Predicatori, Leggenda scritta nell'aureo secolo della lingua, Verone 1862*). Mais l'auteur de l'édition, R. de Visiani, n'a pas reconnu la nature de la légende; il crut qu'il s'agissait d'une traduction du texte correspondant de la Légende dorée. Le manuscrit utilisé par l'éditeur est maintenant conservé à la Biblioteca Negroni-Civica, de Novara, fonds Negroni, n. 10 bis, fol. 44-74, membr., saec. XIV cir. fin. — Une nouvelle édition de cette version vient d'être publiée par le P. S. Orlandi (ci-dessus, n. 39).

⁵⁵ Cfr. [BHL 6723] appareil.

⁵⁶ Ci-dessus, p. 116.

⁵⁷ *Acta capituli generalis ann. 1314 Londoniis celebrati* (MOPH IV, 73).

pas être de beaucoup postérieure à la mesure qui la fit naître: les faits datés les plus récents sont deux miracles de 1316.

Cette fois, nous nous écartons notablement du temps où vécut le saint; à une telle distance il est peu probable qu'on ait pu recueillir encore les dépositions de témoins directs de sa vie; les faits de celle-ci qui nous seront rapportés auront été transmis par tradition. Leur autorité s'en trouvera fatalement amoindrie⁵⁸. Par contre les récits concernant des faits récents pourront présenter des garanties normales d'authenticité, dans la mesure où les témoignages seront attestés.

Il y a, en effet, deux sortes de récits dans la collection de Bérenger: les premiers, au nombre de sept, rapportent des miracles opérés par l'intervention du saint avant sa mort — faits qui avaient été omis par Thomas Agni, soit qu'il les ait ignorés, soit qu'il ait conçu quelque doute sur leur authenticité —; les seconds, au nombre de trente-quatre, racontent des miracles posthumes. De notre point de vue, l'intérêt des premiers l'emporte de beaucoup sur celui des autres. S'ils sont authentiques, c'est un apport non négligeable pour la vie d'un personnage dont nous savons si peu de chose. Il y aura donc lieu de faire l'épreuve de ce donné en vue de son utilisation.

Un trait particulier de la série des miracles posthumes est un bloc compact de vingt-deux récits (sur trente-quatre) concernant des faits en rapport avec Ascoli. Il est évident qu'il s'agit là de la relation envoyée au prieur de Milan par le couvent d'Ascoli à l'appel du chapitre de 1314⁵⁹. On aurait tort de vouloir déduire de cette particularité que les grâces attribuées à l'intercession de saint Pierre Martyr étaient plus rares en d'autres endroits: il faudrait plutôt penser que peu de couvents répondirent à l'appel du chapitre de Londres. D'ailleurs, nous allons constater à l'instant que Pierre Calo utilisa une source apparentée à la collection de Bérenger, qui pourrait n'être qu'une autre recension de ce même document. Taegio a inséré dans sa compilation tous les récits de la collection.

Un seul témoin manuscrit de la collection de Bérenger a été décou-

⁵⁸ Les exceptions sont possibles. Dans le récit d'un miracle qui se réalisa à Gênes en 1316 — soixante-quatre ans après la mort du saint — intervint une « matrona antiqua » qui, dans sa jeunesse, s'était confessée à Pierre de Vérone. Cfr. Taegio 74, tiré du légendier de Pierre Calo (ms. Venise, Marciana, lat. IX 17, fol. 162^v^b-163^r^a; même récit dans la collection de miracles de Bérenger (ms. Trèves, Bibliothèque de la Ville, codex 1168 [olim 231], fol. 149^r-149^v).

⁵⁹ Ascoli Piceno, où un couvent dominicain avait été fondé vers 1250.

vert jusqu'à ce jour; il est conservé à la Bibliothèque de la ville de Trèves: cod. 1168 (ex 231) du xv^e s., fol. 133^v-152^v ⁶⁰.

De sancto Petro Martyre ex Magno legendario Petri Calo Clugiensis O. P.

Quoique tardif, l'apport de cette nouvelle source à la compilation d'Ambroise Taegio est loin d'être médiocre; il serait même considérable si la plus grande partie n'avait été empruntée à la légende de Thomas Agni, à laquelle Taegio puisa lui-même directement. Ces passages communs exceptés, tout ce qui est dans le légendier de Pierre Calo a été repris par le compilateur milanais.

Le donné original de Pierre Calo se caractérise de la même manière que celui de la collection des miracles de Bérenger: faits de la vie du saint omis par les documents hagiographiques antérieurs; miracles posthumes. Mais le contenu des deux pièces est loin de s'identifier. S'il présente des traits communs, il diffère sur un plus grand nombre de points. De telle sorte que le légendier de Pierre Calo constitue une source originale pour la vie de Pierre Martyr. Quelle est donc l'autorité de cette source?

Pour apprécier la valeur de cet apport sans la surfaire, disons d'abord que le légendier est postérieur d'un siècle aux événements qu'il rapporte. Sans qu'il soit possible de préciser encore à coup sûr le moment où il vit le jour, on est d'accord sur le second quart du quatorzième siècle. En effet, si l'on excepte quelques chapitres ajoutés en appendice, l'œuvre devait être achevée avant 1340, car le cardinal Matthieu Orsini, décédé le 18 Août de cette année-là, en possédait un exemplaire dans sa bibliothèque ⁶¹. D'autre part, sa mise en chantier paraît avoir été postérieure

⁶⁰ Cfr. *Analecta Bollandiana* 52 (1934) 230, n. 3. Nous nous proposons d'insérer ce document dans nos *Monumenta sancti Petri Martyris*. — Nous citerons désormais la collection de Bérenger d'après les folios de ce manuscrit (T) et la référence au paragraphe correspondant de Taegio.

⁶¹ Sur cette date, l'exemplaire du cardinal Orsini, le légendier en général et son auteur Pierre Calo, nous renvoyons à l'étude précise de A. Poncelet, *Le légendier de Pierre Calo*, *Analecta Bollandiana* 29 (1910) 5-116. Voir notamment pp. 30-34 et 45. — Deux manuscrits sur cinq de l'exemplaire du légendier appartenant à Matthieu Orsini sont entrés dans le fond Barberini, maintenant à la Bibliothèque Vaticane (nn. 713 et 714). Cet exemplaire était encore complet au xv^e siècle, à la bibliothèque de la Minerva à Rome (cfr. G. Meersseman, *La bibliothèque des Frères Prêcheurs de la Minerve à la fin du xv^e siècle*, *Mélanges Auguste Pelzer*, Louvain 1947, p. 618, nn. 133 à 137). — Pierre Calo, de Chioggia, dominicain, décéda le 11 Décembre 1348. Dès 1307 il avait été assigné comme professeur au couvent de Ferrare (cfr. A. D'Amato, *Atti del capitolo provinciale della Lombardia inferiore celebrato a Vicenza nel 1307*, AFP. 13 [1943] 145-146 et n. 50).

à l'année 1323: saint Thomas d'Aquin est déjà qualifié de « beatissimus » et de « sanctus ».

L'énorme étendue de ce légendier — il occupe six volumes dans l'unique exemplaire complet retrouvé jusqu'à ce jour ⁶² — laisse supposer que Pierre Calo y travailla de longues années, dix ans et plus peut-être. C'est donc bien dans la période comprise entre 1323 et 1340 qu'il aura compilé ces quelque neuf-cent-cinquante notices liturgiques et hagiographiques.

Une œuvre aussi considérable pourrait laisser un peu d'inquiétude sur sa qualité! Pour le chapitre qui nous intéresse, il n'y a aucun reproche à formuler de ce point de vue. Pierre Calo a utilisé avec probité les textes dont nous connaissons l'origine; il n'y a aucune raison de penser qu'il n'ait pas agi de la même manière avec ceux dont il est le seul témoin.

Une difficulté de moindre gravité, mais sans remède, est que nous ne possédons également qu'un seul manuscrit, de médiocre qualité, à nous transmettre le chapitre de saint Pierre Martyr ⁶³. L'inconvénient est minime pour les emprunts à Thomas Agni; il pourrait être plus grave pour les textes sans autres témoins.

L'intérêt majeur de cet apport original de Pierre Calo réside en ceci: il atteste la présence et l'activité du saint en des lieux pour lesquels nous n'avons aucune information jusqu'à lui: Cesena et Plaisance. S'il est permis de faire fonds sur ce donné nouveau, c'est un enrichissement précieux à enregistrer dans un dossier par ailleurs si pauvre. Nous apprécierons tout à l'heure la qualité de ce donné.

Outre les informations qui lui sont propres, Pierre Calo possède encore, en commun avec la collection des miracles de Bérenger, des récits ignorés des sources primitives. Cette rencontre tendrait à faire penser que Calo a eu sous les yeux la collection de Bérenger. Il y a toutefois une difficulté. Nous avons relevé plus haut comme un trait caractéristique de la collection précédente ses nombreux récits relatifs à Ascoli. Or, aucun de ces récits n'est entré dans le légendier de Calo. Serait-ce parce

⁶² Venise, Marciana, lat. IX. 15-20. Cfr. *Analecta Boll.*, l. c., p. 45; J. Valentini, *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum*, t. V, Venetiis 1872, p. 297 s.; D. M. Berardelli, *Codicum...* in *Bibliotheca Ss. Joannis et Pauli Venetiarum...* Catalogus, sectio V, pars prior, dans *Nuova raccolta d'opuscoli scientifici et filologici*, t. 39, Venezia 1784, pp. 84-144.

⁶³ Venise, Marciana lat. IX. 17, fol. 156^{va}-165^{ra}. Sur la valeur de cette copie, v. Poncellet, l. c., pp. 46-47. Nous citerons la légende de Calo par les folios du ms de Venise (= V fol. 000), avec correspondance du paragraphe de Taegio.

que ces relations n'intéressaient pas le narrateur, ou bien n'apportaient rien à la vie du saint? Certes non, car Pierre Calo a inséré dans sa propre légende un bloc de quinze récits de miracles posthumes relatifs à Montpellier et aux environs, ignorés de la collection de Bérenger mais de même nature que ceux d'Ascoli!

La rencontre sur quelques faits, la divergence sur un plus grand nombre, nous incline à penser que plusieurs collections de miracles se sont formées à l'appel du chapitre de 1314, et qu'elles se greffèrent sur un fond plus ancien dont nous retrouvons les vestiges dans les traits communs à nos deux documents. Dans le cas de la collection de Bérenger, c'était une relation envoyée par le couvent des prêcheurs d'Ascoli qui caractérisait la recension qui nous a été transmise par le manuscrit de Trèves; dans le cas de la collection utilisée par Pierre Calo, c'était une relation envoyée du couvent de Montpellier qui la spécifiait. Il est intéressant de noter à ce propos que le dernier des miracles de la relation de Montpellier porte la date de 1319. Elle était donc plus récente que celle d'Ascoli, dans laquelle la dernière date enregistrée était 1316.

Pierre Calo ajouta encore un récit, relatant un miracle qui s'était réalisé à Ferrare. La narration lui en avait été faite par un de ses confrères, maître Jean de Ferrare, témoin presque direct du miracle. Ce fait, le dernier de la légende de Pierre Martyr chez Calo, doit être aussi le plus récent. Jean de Ferrare était encore aux études de logique en 1308⁶⁴; de nombreuses années durent s'écouler avant qu'il ne parvint à la maîtrise.

Avec le légendier de Pierre Calo devrait se clore cette section de notre catalogue bibliographique si nous ne devons encore faire mémoire de deux autres sources qui ont laissé quelque trace dans l'œuvre de Taegio: la Grande chronique de l'ordre dominicain de Galvano Fiamma et les Chroniques de saint Antonin.

Nous aurons l'occasion de rencontrer à nouveau Galvano sur notre route; il suffira de signaler ici qu'Ambroise Taegio lui a emprunté ses brèves informations sur la première translation des reliques de saint Pierre, laquelle eut lieu au moment du chapitre provincial de Lombardie tenu à Milan après la canonisation, au printemps ou à la fin de l'été de 1253. Galvano vivait dans le même temps que Pierre Calo; sa chronique s'achève en 1344. Si sur de nombreux points le témoignage de ce

⁶⁴ Le chapitre de 1307 de la province de Lombardie inférieure l'assigna au couvent de Trévise pour qu'il y suivit les leçons de logique. Cfr. A. D'Amato, *Atti...*, AFP 13 (1943) 146.

chroniqueur est sujet à caution et ne peut être reçu qu'avec une très grande circonspection, il ne semble pas qu'il y ait de difficulté à admettre ce qu'il rapporte de la première translation du saint; nous ne nous y arrêterons pas davantage ⁶⁵.

Les informations puisées par Taegio aux Chroniques de saint Antonin demanderont un examen plus attentif. L'archevêque de Florence a consacré une longue section de ses Chroniques (*Titulus XXIII*) aux saints de notre ordre; le sixième chapitre traite de saint Pierre Martyr ⁶⁶.

Il est notoire que saint Antonin ne brille pas par ses qualités d'historien; et les deux siècles qui le séparent dans le temps de Pierre de Vérone grevent sérieusement sa contribution à l'histoire du martyr de 1252. Toutefois, l'extrême probité du narrateur est un garant de sa fidélité; il n'aura pas déformé les traditions qu'il a recueillies touchant l'activité de saint Pierre à Florence et dont il est le premier témoin. Si notre prudence doit être éveillée, c'est en regard de ces traditions elles-mêmes car, à moins d'être corroborées par d'autres témoins, des traditions vieilles de deux-cents ans risquent fort de s'être déformées. Il y aura donc lieu de soumettre cet apport de saint Antonin au même examen que le donné propre à la collection des miracles et au légendier de Pierre Calo.

Pour achever cet inventaire, et rendre palpable en quelque manière la contribution de chacune des sources identifiées à la compilation d'Ambroise Taegio, nous allons dresser la liste des fragments dûs à chacune d'elles. Comme une telle liste est appelée à permettre une utilisation plus éclairée du texte publié par les Bollandistes, nous désignerons les fragments par les numéros des paragraphes du texte de Taegio donnés

⁶⁵ La grande chronique de Galvano est perdue mais des fragments nous ont été transmis soit par Jérôme Borselli († 1497) soit par Ambroise Taegio (c. 1525). Le P. G. Odetto O. P., *La Cronaca maggiore dell'Ordine domenicano di Galvano Fiamma*, AFP 10 (1940) 297-373, a recueilli — un peu généreusement — les fragments insérés par Taegio dans ses compilations historiques. — Le passage relatif à la translation des reliques de saint Pierre Martyr en 1253 se lit dans le travail du P. Odetto p. 329: « Anno domini 1253... celebratum est capitulum provinciale Mediolani sub fr. Philippo Vercellensi provinciali, et tunc archiepiscopus Leo de Perego corpus beati Petri martiris super portam conventus ostendit integrum et sequenti die fuit reconditum in archa marmorea, quam donavit dominus abbas sancti Simpliciani, quia beatus Petrus vivus existens dixerat quod esset sepulcrum conveniens pro uno martire Christi ». Taegio a utilisé cette source dans la seconde partie de son paragraphe 56.

⁶⁶ Cet *Epitomé* de la vie du saint n'est pas catalogué dans [BHL]. Il mériterait cependant de l'être en raison des informations qu'il nous a conservées sur l'activité du saint à Florence.

par les *Acta Sanctorum*. Cependant, cette division n'étant pas toujours suffisante pour permettre de retrouver à coup sûr le fragment, nous ajouterons s'il y a lieu, un chiffre secondaire au numéro du paragraphe; ce chiffre en exposant signalera la subdivision interne du paragraphe où se trouve le texte allégué ⁶⁷.

[BHL 6721] Procès d'inquisition de 1252: §§ 36-37.

[BHL 6722] Bulle de canonisation: §§ 46-52.

(Bulle de promotion du culte ⁶⁸: §§ 54-55).

[BHL 6723^a] *Vitae fratrum*: §§ 34^{a-4}, 67⁴, 68¹, 72², 84, 89²⁻³, 92², 93, 106¹⁻², 107¹, 110⁵, 114-115.

[BHL 6724] Légende dorée: utilisée à travers la *Vita sancti Petri Martyris*.

[BHL 6723] *Vita sancti Petri Martyris*: §§ 1-5, 7-12, 30-33, 34¹⁻², 35, 38-44, 56¹, 58-60, 67, 68², 72³, 73¹⁻², 87¹, 88², 89¹, 92¹, 96, 99, 100¹⁻⁴, 101, 102¹, 107², 108-109, 110¹⁻⁴, ⁶, 111-112, 116.

Collection des miracles de Bérenger: §§ 23-29, 57², 61-66, 68²⁻⁷²¹, 73³, 74, 83³, 85-86, 87², 88¹, 89⁴⁻⁹¹, 94-95, 97-98, 100⁵, 102²-103, 105, 113.

Légendier de Pierre Calo: §§ 13-18, 20, 75-83², 104, 106².

Grande chronique de Galvano Fiamma: § 56².

Chroniques de saint Antonin: §§ 6, 19, 21-22.

2 - L'APPORT DES SOURCES SECONDAIRES D'AMBROISE TAEGIO

Avec la légende écrite par Thomas Agni s'achève le cycle des relations des témoins contemporains de saint Pierre Martyr; l'apport des sources postérieures ne pourra qu'exceptionnellement traduire des témoignages directs. Or, plus l'on s'éloigne des faits, plus la relation de ceux-ci risque de se déformer. Cette influence du temps se vérifie davantage encore en hagiographie que dans les autres branches de l'histoire; aux faits surnaturels vrais s'ajoutent bientôt le merveilleux et la légende; des emprunts aussi aux Vies d'autres saints se greffent aux récits authentiques. Il serait bien surprenant que le dossier de saint Pierre Martyr ait échappé à cette loi générale.

Les sept premiers récits de la collection de Bérenger, dont cinq se retrouvent chez Pierre Calo, prétendent rapporter des faits de la vie du saint qui auraient été omis par Thomas Agni. Nous n'aurons aucune

⁶⁷ Il est bien entendu que Taegio ne reproduit pas toujours les textes à la lettre; parfois il s'en inspire seulement. Maintefois aussi, il les introduit par une sorte de bref prologue dont il est l'auteur, pour les situer et les rattacher à la trame de son récit. Les paragraphes 45, 53 et 57¹ ne figurent pas dans cette énumération car ils sont propres à Taegio (introductions aux textes qui les suivent).

⁶⁸ Voyez ci-dessus, n. 17, p. 114.

peine à admettre la vraisemblance de tels oublis lorsqu'il s'agira de faits qui se seraient produits en des lieux écartés du centre habituel de l'activité de saint Pierre: tels ceux que Calo place à Cesena. Pour les autres, l'oubli s'explique plus difficilement. Lorsqu'il s'agira des miracles éclatants, dont la renommée se propage comme les ondes, on se demandera comment ils auraient pu être ignorés des premiers hagiographes. Voici deux exemples qui feront saisir tout de suite la nécessité de soumettre cet apport à un examen d'authenticité.

Le premier récit de la collection de Bérenger, récit que l'on retrouve également chez Pierre Calo¹, rapporte l'histoire d'un jeune homme qui vint s'accuser au saint d'avoir maltraité sa mère à coups de pied. Le saint, pour inspirer au pénitent un regret salutaire, lui dit que ce pied méritait d'être coupé. Le jeune homme, contrit, et simple d'esprit, rentre à la maison et s'ampute le membre coupable. Le saint appelé ressoude le pied. C'est là une histoire bien connue; si connue que beaucoup de nos lecteurs savent déjà que d'autres recensions donnent un nom différent au confesseur thaumaturge: Antoine de Padoue. En effet, le même miracle, avec des précisions omises par nos deux documents, se lit dans la vie de saint Antoine². S'il est des faits surnaturels dont aucun croyant n'aura de difficulté à admettre la répétition dans les annales de l'hagiographie, il en est d'autres dont la multiplicité ne peut manquer d'être suspecte. Que des marins en périls sur la mer démontée aient obtenu leur salut, qui de la bienheureuse vierge Marie, qui de s. Nicolas, de s. Dominique, de s. Pierre Martyr, de s. Antoine de Padoue, du bx. Pierre Gonzalve etc. etc., il n'y a là rien d'in vraisemblable. Serait-il aussi simple d'admettre la multiplicité du miracle du pied coupé (pour même motif, dans le même temps et le même lieu) et ressoudé par une intervention semblable? Manifestement, au moins un des deux récits est de trop.

Le fait qu'un miracle aussi éclatant ait été omis par les trois premiers hagiographes de Pierre de Vérone est troublant; il n'est personne qui en disconviennne! Cependant, ce serait aller trop vite de conclure sans plus d'examen que l'attribution faite par la collection de miracles de Bérenger et par Pierre Calo est fausse. Ce miracle, en effet, ne figure pas

¹ Taegio 23; Bérenger *T* (= ms. Trier, Stadtbibliothek, 1168) fol. 133^v-134^r; Calo *V* (= Venezia, Marciana, lat. IX. 17) fol. 158^v^b-159^r^a.

² Cfr. Acta SS., t. II Junii, Liber Miraculorum, ch. IV, § 34 (ed. Anvers 1698), pag. 731, où il est dit que le miracle eut lieu à Padoue et que le jeune homme avait nom Léonard, etc.

dayantage dans nos légendes primitives de s. Antoine de Padoue. Voilà qui remet tout en question! ³

Prenons notre second exemple au donné propre à Pierre Calo. Il s'agit cette fois d'un fait qui se serait produit à Milan, en plein centre de l'activité du saint. Les hérétiques de la cité voulurent couvrir saint Pierre de dérision en simulant une guérison miraculeuse. L'un d'entre eux contrefaisant le malade vint péniblement se présenter à frère Pierre de Vérone et implora sa guérison. Le saint, éclairé du Ciel, soupçonna l'astuce. Il dit au suppliant: « Si tu es malade, que Dieu te guérisse; et si tu ne l'es pas, qu'il te donne une pénitence salutaire! » Aussitôt, le faux malade fut saisi d'une fièvre violente et ses compagnons durent l'emporter dans leurs bras jusqu'à sa demeure. Venu à résipiscence, l'hérétique fit appeler saint Pierre; se convertit; et le saint le guérit ⁴. Comment Jacques de Voragine et Thomas Agni de Lentino, qui ont rapporté des miracles moins apologétiques, ont-ils pu oublier celui-ci, sans doute bien connu à Milan dès leur temps? Oui, bien connu! même trop pour qu'ils s'y soient trompés. L'auteur de ce miracle n'est pas frère Pierre de Vérone mais un de ses confrères du couvent de Saint-Eustorge, frère Robaldus. Le fait est rapporté dans les « *Vitae fratrum* » quelques feuillets avant l'histoire de saint Pierre Martyr ⁵. Il est bien évident que l'attribution proposée par un témoin de 1260 pour un fait du milieu du treizième siècle l'emporte sans discussion sur celle qui est faite trois quarts de siècle plus tard. Vers 1335 la tradition avait oublié le nom de Robaldus et lui avait substitué celui de s. Pierre Martyr. Le premier était à peu près inconnu, le second illustre: on ne prête qu'aux riches.

Ces deux miracles figurent dans les vies modernes du saint, sans que leurs auteurs aient soupçonné l'inconsistance du matériel qu'ils utilisaient, ou bien aient songé à soulever un doute sur l'application qui en était faite à Pierre de Vérone. Si, en définitive, la vérité historique ne se trouve guère compromise dans ces deux cas, il en est d'autres où le risque d'erreur est plus grave. Nous n'avons plus le droit de fermer les yeux et d'encourir le même risque. Aussi bien, allons nous examiner rapidement chacun des récits par lesquels soit la collection de Bérenger, soit la légende de Pierre Calo, soit les Chroniques de saint Antonin prétendent combler les omissions des sources primitives; avant d'utiliser ce donné, il faut en éprouver la qualité.

³ Voyez ci-après, p. 142-143.

⁴ Taegio 18; Calo V fol. 159^{va-vb}.

⁵ *Vitae fratrum*, ed. Reichert, pp. 225-226.

Frère Pierre de Vérone à Cesena ⁶

L'apport le plus considérable et le plus intéressant ajouté au donné des premières sources est constitué par un ensemble de six paragraphes consécutifs de la légende de Pierre Calo ⁷, dans lesquels l'hagiographe nous informe de faits de la vie du saint qui se déroulèrent surtout à Cesena et à Plaisance. Comme les noms de ces deux villes ne figurent pas dans les légendes primitives, si les informations qui les concernent sont véridiques, c'est un apport non négligeable à enregistrer pour la biographie du saint, si pauvre en précisions locales.

Saint Pierre Martyr, nous dit donc Calo, se rendait souvent à Cesena pour y prêcher. Il y était tant goûté que l'annonce de son approche mettait la ville en émoi. On se précipitait en foule au devant de lui, avec tant de hâte, que les nobles matrones ne prenaient pas le temps de se parer comme à l'ordinaire. Dès son arrivée, le saint était poussé vers la place principale de la cité, installé sur une estrade de fortune et contraint d'adresser la parole de Dieu au peuple assis autour de lui, avide de l'entendre. La prédication achevée, on le conduisait au presbytère de Saint-Jean l'Évangéliste, où il recevait ordinairement l'hospitalité. Ce paragraphe s'achève par le récit d'un miracle. Le saint traversant un jour la ville se vit aborder par un jeune noble, Jean Blaise, qui le pria de toucher sa main pour la guérir d'un mal endurci. Frère Pierre s'excusa: il n'avait pas la vertu d'opérer des miracles! L'infirme insista. Finalement vaincu, le saint saisit la main malade et traça un signe de croix sur la tumeur, disant au jeune homme: « Aie confiance dans le Seigneur; il te délivrera bientôt de ce mal! » Sur quoi ils se séparèrent. Jean Blaise regardant sa main vit qu'elle était guérie; tout mal avait disparu.

Au paragraphe suivant est rapporté le miracle du tonneau à huile, d'abord vide puis retrouvé mystérieusement rempli. Il semble que ce fait se produisit au cours d'un autre séjour du saint à Cesena.

Enfin Pierre Calo raconte le dernier adieu du prochain martyr aux fidèles de la ville. Dans le sermon qu'il leur fit avant son départ pour la Lombardie, frère Pierre leur dit: « Mes enfants, je vous quitte; vous ne me reverrez plus. Je veux vous avertir de trois choses. D'abord, c'est que les hérétiques me mettront à mort par haine de la foi après la prochaine fête de Pâques; leur complot est déjà ourdi. En second lieu, c'est que la paix dont vous jouissez ne durera plus longtemps: la Romagne

⁶ Taegio 13-15; Calo V fol. 159^{ra-rb}.

⁷ Insérés par Taegio dans sa compilation 13 à 18.

souffrira de graves perturbations. Enfin, pour venger les péchés des habitants de cette région, des étrangers domineront sur le pays; vous ne pourrez avoir aucun commerce avec eux car vous ne comprendrez pas leur langue! ». Toutes choses que l'avenir réalisa, conclut Pierre Calo.

Thomas Agni de Lentino avait déjà noté le fait de prédications de saint Pierre dans la Romagne et la Marche d'Ancône; le nom de Cesena prononcé par Calo n'a donc rien d'insolite. On a vu plus haut que les actes copiés dans le « *Liber instrumentorum Commune Ariminensis* » attestent la présence de frère Pierre de Vérone dans la Romagne de Janvier à Mars 1249⁸: nul doute qu'il ne soit venu au moins cette fois à Cesena.

Le miracle du tonneau d'huile semble s'être réalisé en un temps de l'année plus éloigné du moment de la récolte que ne l'est l'hiver. Si la provision d'huile de l'ami du saint était épuisée, n'était-on pas à la fin du printemps ou au début de l'été? Une telle disette suggère, en effet, la proximité de la future récolte. Simple indice, sans doute, mais qui témoignerait d'un autre séjour du saint à Cesena que celui attesté par les documents de Rimini, au cœur de l'hiver. Par où s'entendrait la parole de Pierre Calo disant du saint qu'« il allait souvent à Cesena pour y prêcher⁹ ».

Notre source nous permet d'éliminer au passage un récit venu sur le tard illustrer le séjour du saint à Cesena. Calo introduit le miracle du tonneau d'huile par cette déclaration: « Une fois que le saint recevait l'hospitalité à l'église dont on a parlé (Saint-Jean l'Évangéliste), car les frères n'avaient pas encore de maison en cette ville... »¹⁰. Or, une tradition veut que saint Pierre Martyr ait pris une part active à la fondation du couvent de Cesena. On montrait même au xvi^e siècle, suspendu au toit d'une chapelle, un morceau de porc salé, relique d'un miracle opéré par saint Pierre en faveur des ouvriers travaillant à la construction des bâtiments conventuels. Chaque jour le saint les sustentait de ce quartier de porc sans que celui-ci s'épuisât. Le miracle ayant duré jusqu'à l'achèvement des travaux, on suspendit le dernier morceau de salé à la charpente de l'église. C'est là que le vit Léandre Alberti au xvi^e siècle¹¹.

⁸ Ci-dessus, p. 83.

⁹ Ce séjour pourrait toutefois coïncider avec celui des adieux du saint à la cité, entre Pâques 1251 et Pâques 1252, d'après la prophétie rapportée par Calo.

¹⁰ « Cum aliquando hospitaretur ibidem, in ecclesia memorata, quia ibi locum non habebant... »: *Taegio* 14; Calo V fol. 150^{rb}.

¹¹ *Descrizione di tutta l'Italia...*, Venetia 1577, fol. 303^r: « Ove insino ad oggi si vede una chiesiuola, nella quale dal tetto pende una parte di porco salato al quanto

Ce récit doit être mis au rang des fables. Le couvent de Cesena ne fut pas construit au temps de saint Pierre de Vérone, mais près de trente ans après son martyre¹². En conséquence, le saint n'a pu prendre aucune part active aux travaux dont on nous parle. Si des faveurs ont été obtenues à ce moment par l'intercession du saint, elles doivent être rangées au nombre des miracles posthumes. Elles ne nous apprennent rien sur la vie de frère Pierre de Vérone. La relation utilisée par Pierre Calo faisait donc preuve d'une bonne information lorsqu'elle disait que les frères n'avaient pas encore de maison à Cesena quand le saint y séjourna. Cette exactitude est en faveur de son autorité.

Un autre fait merveilleux est rattaché au séjour de saint Pierre à Cesena. Si sa tradition est plus ancienne que celle du morceau de salé, elle n'en paraît guère moins fragile; nous n'avons pu lui trouver de témoin avant les approches du milieu du xv^e siècle. Il s'agit de l'histoire de la maison maudite par le saint. Frère Pierre, dit la légende, prêchait à Cesena, à ciel ouvert. De jeunes hérétiques juchés sur la terrasse d'une maison prochaine troublaient la parole du saint par leurs plaisanteries et lançaient des gravats sur ses auditeurs, en un mot ils se rendaient insupportables. Le saint, après les avoir invités plusieurs fois au respect de la parole de Dieu, fit un signe de croix dans leur direction et prononça

tagliata, di cui si dice da tuta la città, che così fu ivi sospesa per memoria del miracolo fatto da s. Pietro martire, cioè che facendo fabricare il convento di S. Domenico, e essendogli dato per limosina detto pezzo di carne salata, ne diede sempre à gli operarii, non mai mancando insin che finito non fu detto monasterio; et così l'avanzo fu quivi posto ».

¹² L'autorisation du chapitre général pour une installation des dominicains à Cesena fut accordée en 1274 (cfr. MOPH III, 176, lin. 34); mais elle ne paraît pas avoir été suivie d'effet tout de suite. Le couvent de Recanati, autorisé par le chapitre de 1278 (cfr. MOPH III, 199, lin. 19-20) avait priorité sur celui de Cesena au chapitre provincial (cfr. Script Ord. Praed., t. I, p. vii). Or, le rang de chacun des couvents au chapitre dépendait de l'ancienneté de leur fondation. Celui de Cesena était donc postérieur à celui de Recanati, et par conséquent avait été fondé après 1278. De fait, c'est en 1279 que la petite église de Saint-Fortunat, avec les maisons attenantes et le terrain adjacent, fut accordée aux dominicains, pour l'édification de leur propre église et locaux qu'ils jugeraient nécessaires à leur installation. La concession fut faite, sur l'intervention du légat Latinus Malabranca, au palais épiscopal d'Imola le 7 Février 1279 (ms. Archives Gén. O. P., Santa Sabina, Liber PP, fol. 70^v). — Au xv^e s. Léonard d'Udine non content d'attribuer au saint la fondation du couvent de Cesena, le fait encore intervenir à celle du couvent de Parme (Leonardus de Utino, Sermones aurei de sanctis, Vincentie 1480, fol. 160^v^b). Faut-il dire que le couvent de Parme existait depuis 1221? Il prit plus tard le vocable de Saint-Pierre Martyr; par où s'explique l'erreur de Léonard d'Udine.

une malédiction sur la maison. L'immeuble s'effondra sur le champ, ensevelissant les effrontés sous ses décombres. Jamais plus cette maison ne put être relevée de ses ruines ¹³.

Ce geste de malédiction n'est-il pas contraire à la charité et à la patience habituelle du saint? Puisqu'il n'apparaît dans la tradition littéraire qu'après deux siècles, nous sommes en droit de le tenir pour suspect ¹⁴.

Saint Pierre Martyr à Plaisance ¹⁵

Il n'y a pas lieu de revenir sur ce qui a été dit plus haut du séjour du saint à Plaisance ¹⁶; à cette occasion nous avons exploité les informations proposées par Pierre Calo. Rappelons simplement l'intérêt exceptionnel de ce paragraphe du Grand légendier, qui a permis de rectifier, à partir de données historiques vérifiables, la chronologie erronée des priorats de fr. Pierre de Vérone aux couvents d'Asti et de Plaisance, chronologie proposée par Galvano Fiamma et reprise par presque tous les biographes modernes du saint ¹⁷. Les incidences historiques de cet élément, propre à Pierre Calo dans notre dossier hagiographique, sont un gage de la sûreté de son information dans ce cas particulier.

Frère Guillaume de Vérone guéri d'une piqure de scorpion ¹⁸

Guillaume de Cavazanis, de Vérone, alors jeune religieux, accompagnait une fois le saint dans une de ses prédications. Dans l'église se

¹³ Cfr. Année Dominicaine, éd. de Lyon 1889, Avril t. II, pp. 779-780.

¹⁴ Le premier témoin que nous ayons rencontré est Léonard d'Udine, en 1446: « Sic beatus Petrus martyr, dum predicaret Cesene in Italia, in platea civitatis, quidam nobiles iuvenes, quorum domus erat contigua palatio dominii, cum essent heretici iaciebant lapillos contra sanctum predicantem; quorum malignitatem sepius increpans nichil profecit; tandem publice illi domui maledixit. Que statim corruit et 42 viros qui intus erant pariter interemit. Deinceps autem nunquam domus predicta reparari potuit cum pluries attentatum fuisset etiam usque in presentem diem »: Leonardus de Utino, Sermones aurei..., fol. 189^v^b. Robert Carracciolo de Lecce répète cette histoire en termes presque identiques, quelques années après la parution des sermons de Léonard d'Udine: Clarissimi ac celeberrimi preconis fratris Roberti Carazoli de Licio O. M... Opus de laudibus sanctorum..., Venetiis 1489, cahier y, fol. 6^v^a (= fol. 174^v^a).

¹⁵ Taegio 16; Calo V fol. 159^r^{b-v}^a.

¹⁶ V. ci-dessus, pp. 84-86.

¹⁷ L'Année dominicaine, Avril, t. II, éd. Lyon 1889, p. 799 fait exception; elle dit que le saint fut élu prieur de Plaisance en 1250 (probablement d'après P. M. Campi, Dell'istoria ecclesiastica di Piacenza, t. II, Piacenza 1651, pp. 202-203). Par contre l'Année dominicaine n'assigne aucune date au priorat du saint à Asti.

¹⁸ Taegio 17; Calo V fol. 159^v^a.

trouvaient les livres de chant et de psalmodie. Guillaume en ouvrit un au hasard. Un scorpion s'était introduit entre les gros feuillets de parchemin; il piqua le religieux sans défiance. Aussitôt une vive douleur saisit celui-ci. Sa main se tuméfie. Saint Pierre prévenu vient vers lui, fait un signe de croix sur la main blessée et dit à Guillaume: « Frère, mets le pied sur ce scorpion tombé par terre, de crainte qu'il n'en blesse d'autres! Pour toi, aie confiance en Dieu; te voilà guéri! ». Le blessé obéit. Sur le champ toute douleur et toute enflure de sa main disparurent, comme s'il n'avait pas été mordu.

On aura remarqué la mention de l'âge de Guillaume de Vérone quand arriva l'incident: c'est donc qu'il n'était *plus jeune* quand il en fit le récit. Cette circonstance explique que les premiers biographes du saint n'aient pas parlé de ce miracle. Il ne semble donc pas qu'il y ait de difficulté spéciale à opposer à ce récit, si simple et si direct ¹⁹.

Le faux malade puni ²⁰

On a dit plus haut que l'attribution de ce miracle à Pierre Martyr était erronée; ce n'est pas notre saint qui intervint ici mais frère Robaldus. Il n'y a pas lieu de s'y attarder à nouveau ²¹.

L'hérétique rendu muet ²²

Ce nouveau récit est tiré des Chroniques de saint Antonin. Il arriva qu'un chef des hérétiques à l'esprit retors jeta le défi à saint Pierre pour une dispute publique immédiate. Le saint ne se dérobe point. L'hérésiarque présente donc ses arguments subtils. Frère Pierre pris au dépourvu demande un instant de réflexion. Il se réfugie dans un oratoire

¹⁹ La tradition littéraire de ce miracle s'est corrompue. Le nom de Vérone est oublié pour faire place à celui de Fano (soit que celui-ci désigne le lieu d'origine de fr. Guillaume — ainsi l'Année dominicaine, l. c., p. 780 —, soit qu'il désigne le lieu du miracle — ainsi Michel Piò, Della nobile et generosa progenie del P. S. Domenico in Italia, lib. II, ch. 67, Bologna 1615, p. 453^a. Michel Piò précise que le livre en question était « vecchissimo », et déposé à la sacristie. Fr. Guillaume pousse des hurlements de douleur: « per l'estrema doglia mandava grandissimi gridori ». Par contre le commandement si naturel donné par saint Pierre à fr. Guillaume: « Écrase donc ce scorpion, qu'il ne blesse personne d'autre! », est oublié.

²⁰ Taegio 18; Calo V fol. 159^{va-vb}.

²¹ Frère Robaldus est bien oublié. Il mériterait cependant que quelqu'un rassemblât les souvenirs qui le concernent, car il fut, au XIII^e siècle, l'un des plus grands religieux de Saint-Eustorge.

²² Taegio 19; s. Antonin, Chroniques, tit. XXIII, ch. 6 § 3 in fine (ed. Nuremberga 1484, fol. CCVII^v^b; ed. de Lyon 1586, t. III, p. 641).

prochain et, à genoux devant l'autel de la Vierge, supplie Notre Dame avec larmes de lui venir en aide. Quelques arguments de l'hérétique lui revenant à l'esprit et y soulevant des doutes contre des points de la foi, il se fait plus humble et plus pressant dans sa prière. Alors l'image sainte de Marie lui adressa la parole: « Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas! ». Fortifié, il revient au lieu de la dispute et demande à l'hérétique de répéter ses arguments. Mais celui-ci devenu muet ne put articuler aucune parole; il se retira couvert de confusion. Saint Antonin ajoute une importante remarque, omise par Taegio: « Il est possible que cette tentation contre la foi dont il est parlé ici et la réponse de la Vierge, " J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas ", doivent se rapporter à un autre fait »²³. En ceci saint Antonin s'est montré plus critique que le chroniqueur milanais; car le récit tel qu'on vient de lire est l'aboutissement de deux faits rapportés par les *Vitae Fratrum*, Thomas Agni et Pierre Calo²⁴. Il n'y a donc pas à retenir la forme du récit donnée par s. Antonin; elle appauvrit le donné plus ancien²⁵.

*Le miracle du pied coupé*²⁶

L'on sait déjà la question qui se pose au sujet de ce récit: l'auteur du miracle est-il Pierre Martyr ou bien saint Antoine de Padoue? Dans l'état actuel de la documentation il n'y a pas de réponse possible. La plus ancienne source attribuant le miracle à Pierre de Vérone est la collection de Bérenger²⁷, témoin que nous avons daté de 1316 au plus tôt. Pierre Calo donne un récit identique²⁸. Dans le cycle des légendes de saint Antoine, c'est avec Jean Rigaud (vers 1300; certainement après 1293) que ce récit apparaît²⁹. Cette addition tardive — plus de soixante

²³ « Quod aliquis motus dubitationis fidei insurgeret, et audiret " Ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua ", altera forte vice fuit », *Chroniques*, I. c.

²⁴ *Vitae fratrum*, ed. Reichert, pp. 237-238, 238-239; Thomas Agni ms. BN., lat. 18309 (= P) fol. 111^{rb}-112^{rb} et 151^{rb}; *Legenda aurea*, ed. Graesse, p. 288: mais Jacques de Voragine n'a que le récit correspondant au premier des *Vitae fratrum*. Calo V fol. 158^{ra}-^{rb} et 160^{ra}.

²⁵ On remarquera que chez s. Antonin le récit ne fait pas doublet; il omet les deux faits primitifs. Par contre Taegio, outre § 19, retient les diverses formes (§§ 32 et 30²) sans poser le doute de s. Antonin.

²⁶ Taegio 23.

²⁷ Bérenger T fol. 133^v-134^r. Cfr. ci-dessus, p. 128-130.

²⁸ Calo V fol. 158^v-159^{ra}.

²⁹ La « *Legenda prima* » [BHL 587] (ed. L. de Kerval, *Sancti Antonii de Padua vitae duae quarum altera hucusque inedita*, dans *Collection d'études et de documents sur l'hist. religieuse et litt. du m. â.*, t. V, Paris 1904, pp. 23-114) ignore le miracle.

ans après la mort du thaumaturge — n'y est pas moins suspecte que dans le cycle de saint Pierre Martyr. Sans doute le récit comporte-t-il des précisions qu'on ne rencontre pas dans la tradition dominicaine (e. g. le jeune homme s'appelle Léonard) mais ces informations ne sont pas constantes: Jean Rigaud, qui était de Limoges, place le fait en Espagne; d'autres le placeront à Padoue³⁰. En outre, l'avantage de la priorité temporelle d'attribution à Antoine de Padoue est peut-être lui-même illusoire. Nous avons reconnu, en effet, que les relations des miracles de s. Pierre d'Ascoli et Montpellier, s'étaient greffées, indépendamment l'une de l'autre, sur un fonds plus ancien, recueilli et par la collection de Bérenger et par Pierre Calo. Or, le miracle du pied coupé appartient à ce donné commun aux deux documents; il était donc entré dans l'héritage de Pierre Martyr à une époque déjà ancienne, notablement antérieure à celle des deux pièces qui l'ont transmis. Il n'est pas impossible que le miracle ait été attribué à Pierre de Vérone avant de l'être à Antoine de Padoue.

Le problème étant insoluble, il n'y a pas lieu de s'y attarder davantage, d'autant plus que l'intérêt historique de l'affaire est minime. Le récit n'apporte aucun élément positif utilisable pour fixer un moment de la vie de l'un et l'autre saints, et il y a assez de miracles authentiques dans leurs légendes pour confirmer la vertu des deux thaumaturges.

*La terre féconde et le champ stérile*³¹

La scène se passe dans la campagne milanaise. Deux paysans, l'un catholique l'autre hérétique, sèment leurs champs. Le premier invoque la bénédiction du Ciel sur sa semence; le second place la sienne sous la

Par contre il figure dans les additions postérieures à Jean Rigaud (cfr. de Kerval, p. 121). Or, Jean Rigaud dit qu'il utilisa un recueil de miracles posthumes du saint, formé à Padoue en 1293, par Pierre Raymond de Saint Romain (information qui a permis d'identifier l'ouvrage de Pierre Raymond jusque là anonyme [BHL 594], publié par A. M. Josa, *Legenda seu vita et miracula sancti Antonii de Padua*, Bologna 1883, pp. 75-104. Pierre Raymond ignorait encore le miracle du pied coupé). L'ouvrage de Rigaud est donc postérieur à 1293. Il a été publié par F. M. d'Araules O. F. M., sous le titre « La vie de saint Antoine de Padoue par Jean Rigaud frère mineur, évêque de Tréguier (texte latin et traduction française), Bordeaux 1899 (= [BHL 594^a]. Lire le compte rendu des *Analecta Bollandiana* 19 (1900) 461-462). Le miracle du pied coupé se lit au VII^e chapitre de Jean Rigaud (éd. pp. 74-78).

³⁰ Par exemple la vita « Benignitas » [BHL 593^b] (vers 1316; éd. de Kerval, l. c., « *Extracta quae supersunt* », p. 230, § 36 avec la note 1) ne nomme pas Léonard mais le jeune homme est padouan. Voir aussi le « *Liber miraculorum* » [BHL 595], après 1367 (*Acta SS.*, t. II, Junii, p. 731, § 34).

³¹ Taegio 25; Bérenger *T* fol. 134^v-135^r; Calo *V* fol. 158^v^b.

protection du mauvais esprit, qu'il croit créateur du monde sensible. Ils se raillent l'un de l'autre. Pierre de Vérone passe à cet instant. Il s'enquiert du motif de la discussion. Informé, il adjure l'hérétique de se convertir à la foi catholique si son champ ne produisait rien tandis que celui du chrétien porterait au centuple. Convaincu de l'inanité d'une telle hypothèse, l'homme fit la promesse demandée. Or, au temps des moissons, sa terre ne porta pas un seul brin d'herbe alors que le champ du catholique se couvrit d'une récolte magnifique. L'hérétique tint son serment et abandonna ses erreurs.

Il est possible qu'un tel fait n'ait pas été connu tout de suite à Milan: sa nature miraculeuse ne pouvant être évidente qu'aux deux paysans et au saint. Ce caractère particulier expliquerait même qu'il n'ait pas été retenu parmi les faits surnaturels recueillis en témoignage pour la canonisation. Comme le récit se trouve parmi les premiers de la collection de Bérenger, on peut croire qu'il fut ajouté assez tôt au catalogue des miracles du saint. Nous ne voyons pas de difficulté spéciale à le considérer comme authentique. Son apport positif est nul.

L'apparition évanouie ³²

Le fait se place dans le Milanais. Le maître d'un castel du pays avait une grande amitié pour frère Pierre de Vérone; il lui donnait volontiers l'hospitalité quand il prêchait dans les environs. Il se laissa cependant détourner de la vraie foi sous l'influence d'apparitions fantastiques réalisées sous ses yeux par un magicien hérétique. Il résolut d'attirer le saint à ses nouvelles convictions. Le magicien ayant fixé un rendez-vous pour évoquer les fantômes qui devaient vaincre les doutes de frère Pierre, ce dernier se munit d'une hostie consacrée qu'il cacha sous sa chape. Quand l'apparition se manifesta sous la forme de la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, Pierre présenta l'hostie sainte à la fantasmagorie et dit: « Si tu es la Mère de Dieu, adore ton Fils! » La vision s'évanouit avec fracas, laissant une puanteur intolérable après elle. Le noble et plusieurs hérétiques se convertirent à la suite du prodige.

Le récit est étrange mais nous ne nierons pas la réalité sans raisons suffisantes; c'est plutôt l'application qui en est faite à saint Pierre de Vérone qui lèvera le doute. Comment Jacques de Voragine et Thomas Agni n'ont-ils pas mentionné cette fantasmagorie diabolique, dont le récit aurait si bien illustré leurs légendes? Aurait-elle été ignorée à Milan?

³² Taegio 26-27; Bérenger *T* fol. 134^v-136^v; Calo *V* fol. 160^{ra-va}.

Nous aurions peine à l'admettre s'il s'agissait d'un fait de la vie de saint Pierre quand nous savons que Gérard de Frachet la connaissait. Elle est, en effet, contée dans les *Vitae Fratrum* mais sans que Pierre de Véronne y soit nommé³³.

Chez Frachet, la relation provient du provincial de Theutonie, frère Conrad, qui en avait entendu le récit de la bouche des deux principaux personnages engagés, le dominicain et le noble converti de l'hérésie. L'affaire remonte à 1230 environ, quand Conrad de Marburg sévissait en Allemagne contre les hérétiques. Le provincial avait souvent raconté la chose, sans jamais nommer les personnes³⁴.

Thomas de Cantimpré rapporte le même fait dans le « Bonum universale de apibus » et dit l'avoir entendu raconter longtemps auparavant (*ante multos annos accepi*) par fr. Conrad³⁵. S'il y a quelques divergences entre les récits de Gérard et de Thomas, elles sont négligeables; l'accord de fond est si sensible qu'on ne peut douter de l'unité de leur origine.

Encore que le fait soit bien tôt pour appartenir à la carrière de Pierre de Vérone, concédons qu'il ne serait pas absolument impossible de reconnaître le saint dans le frère dissipant le fantôme: Conrad dut se rendre en Lombardie pour assister au chapitre des provinciaux tenu à Bologne en 1231; il a pu rencontrer frère Pierre. Ceci concédé, on accordera qu'il est beaucoup plus vraisemblable que le fait se soit passé en Allemagne! Pourquoi la mention de Conrad de Marburg à propos d'un récit concernant l'Italie?

Cependant la vraie difficulté pour attribuer un rôle à Pierre de Vérone dans cette histoire, c'est que ni Gérard de Frachet, ni Thomas de Cantimpré, qui écrivent tous deux sept ou huit ans après la mort du saint, ne l'ont reconnu dans le frère prêcheur du récit. Pour Thomas passe encore, mais pour l'auteur des *Vitae Fratrum*, bien informé de Milan, c'est plus étonnant. Il est évident qu'on ignorait ce miracle à Saint-Eustorge vers 1260, du moins sous son attribution à saint Pierre. On l'ignorera encore au temps de Jacques de Voragine et de Thomas

³³ *Vitae fratrum*, ed. Reichert, pp. 211-212.

³⁴ « Hereticus igitur conversus est ad Christum et una cum fratre dicto hoc fratri Chunrado, priori provinciali Teutonie, narravit, qui, predicta fratribus multociens narravit, tacitis nominibus personarum et loci »: *Vitae fratrum*, p. 212.

³⁵ *Bonum universale de apibus...*, éd. de Douai 1627, pp. 553-554. Thomas de Cantimpré date le fait de 1231. L'expression « ante multos annos » s'explique: Conrad décéda, semble-t-il, dans l'été de 1236 (cfr. AFP 19 [1949] 147, n. 69).

Agni de Lentino ! Dans ces conditions, osera-t-on admettre l'identification proposée près d'un siècle après le fait par la collection de Bérenger ? Il paraîtra plus sage de considérer ce récit, sous l'attribution à Pierre de Vérone, comme très suspect.

*La femme guérie à Venise*³⁶

Dans le temps où saint Pierre Martyr était à Venise, il arriva qu'un homme au caractère jaloux conçut des soupçons injustes de son épouse, femme vertueuse. Il imagina d'éprouver son honnêteté par le feu en lui faisant porter une barre de fer rouge dans les mains. Dieu permit que l'innocence de cette femme fut manifestée; elle sortit indemne de l'odieuse épreuve. Refusant de se rendre au miracle, le monstre s'emporta de fureur. Saisissant un coutelas, il trancha les talons de la malheureuse et prit la fuite. Dans les affres de l'agonie, la femme fit appeler frère Pierre de Vérone, pour qu'il entende sa confession. En lui donnant l'absolution, le saint restitua la vie surnaturelle à son âme et la santé à son corps. Ici encore l'on serait en droit de demander comment ce miracle a pu échapper aux premiers biographes du saint; cependant, le fait qu'il se situe à Venise explique qu'il n'ait pas été enregistré pour le procès de canonisation. L'intérêt du récit est moins dans le fait rapporté que dans le lieu où l'on situe le miracle: c'est la première fois que le nom de Venise est prononcé à propos de Pierre de Vérone, et les termes employés donnent à entendre que le saint n'était pas simplement de passage au couvent des frères de cette ville: il y demeurerait au moins pour un temps. Il y a donc ici un apport positif à l'histoire du saint. Quel crédit doit-on lui accorder ?

Dans ce genre de récits, les descriptions non essentielles au fait miraculeux, celles qui viennent comme par hasard se greffer sur lui, ont souvent chance d'être exactes, car on ne voit pas le mobile qui les aurait fait introduire dans la narration. Or, notre récit commence par une précision bien inattendue: « Au temps où, à Venise, les frères prêcheurs habitaient à l'église Saint-Martin, il arriva le bienheureux Pierre Martyr étant présent... ». Ce rappel du séjour des dominicains à l'église Saint-Martin ne peut être venu spontanément sous la plume de l'auteur du récit. Au début du XIV^e siècle, quand le couvent des saints Jean et Paul était dans toute sa gloire, qui se souvenait encore de l'installation primitive à Saint-Martin ? La mention du lieu du séjour des frères

³⁶ Taegio 28²; Bérenger *T* fol. 137^r; Calo *V* fol. 158^{va-vb}.

et le récit du miracle avaient dû se transmettre de pair. Il y a donc dans ce détail local un signe de l'ancienneté de la tradition et par conséquent de son autorité³⁷.

*L'enfant muet guéri*³⁸

La collection de Bérenger fait précéder le récit du miracle de la femme guérie de celui d'un autre fait surnaturel dû à une semblable intervention du saint; également à Venise, dans l'église des frères prêcheurs. Cette fois il s'agit d'un enfant muet, jouant dans le lieu saint tandis que sa mère se confesse à frère Pierre. Comme l'enfant venait souvent vers la femme, le saint demanda à sa pénitente si elle était la maman du petit garçon. La femme poussa un soupir: « Oui, c'était son enfant; mais il était muet ». Saint Pierre appela le bambin, lui fit ouvrir la bouche et traça un signe de croix sur sa langue avec le doigt, disant: « Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit ! ». Aussitôt l'enfant répondit: « Ainsi-soit-il ! ». Et il conserva l'usage de la parole.

Puisque le fait précédent nous a permis d'admettre que saint Pierre avait séjourné à Venise, il n'y a aucune difficulté à recevoir ce nouveau récit. Le miracle s'étant réalisé loin de Milan, et probablement dans un temps déjà ancien, il a pu échapper aux premiers biographes du saint, et de même aux commissaires désignés pour l'enquête de canonisation. Nous signalerons toutefois l'étrange similitude de ce fait avec une guérison opérée par le saint à Milan, à Saint-Eustorge³⁹: un enfant muet y retrouva pareillement l'usage de la voix par un attouchement

³⁷ Quand les frères s'installèrent à Venise ils eurent pour premier séjour l'église Saint-Martin et une dépendance (le portail de l'église disent les sources anciennes). On veut rattacher cette première fondation au voyage que s. Dominique fit à Venise au mois de Juillet 1221, pour conférer avec le cardinal Hugolin (futur Grégoire IX). Le premier document attestant la présence des dominicains à Venise est du 27 Octobre 1226 (signalé par Flaminio Corner, *Ecclesiae Venetae antiquis monumentis...*, *Decadis undecimae pars prior*, t. VII, Venetiis 1749, pp. 236-237, et publié d'après une copie authentiquée, par G. Mazzatinti, *L'obituario del convento di S. Agostino di Padova*, *Miscellanea di Storia Veneta*, Ser. II, t. 2, Venezia 1894, p. 2: fr. Martin, prieur du couvent O. P. de Venise, assiste, à Padoue, fr. Gui, prieur des dominicains; dans les formalités pour la pose de la première pierre de l'église conventuelle, Saint-Augustin). — La présence des frères à l'église Saint-Martin de Venise est attestée par des lettres de Grégoire IX: 18 Sept. 1228 (Poth. 8258; Auvray, *Les Registres de Grégoire IX*, n. 259); 24 Avril 1229 (Poth. 8380; Auvray 293). Ce n'est qu'en 1234 que les dominicains obtinrent un terrain pour construire un couvent, lequel prit le nom des Ss. Jean et Paul. Cfr. Corner, l. c., pp. 238 et 278.

³⁸ Taegio 28^t; Bérenger T fol. 136^v-137^r.

³⁹ Taegio 11; Thomas Agni P fol. 9^v^b-10^r^b; Calo V fol. 157^v^b-158^r^a.

de la langue; seules les paroles et les circonstances diffèrent. Il est difficile d'apprécier s'il s'agit de deux traditions d'un même fait, ou bien s'il y a eu deux guérisons miraculeuses d'enfants muets.

Le flambeau sur le clocher d'une église à Ravenne ⁴⁰

Ce nouveau récit nous conduit à Ravenne, un soir d'hiver. Frère Pierre de Vérone et son compagnon arrivent dans la ville à l'entrée de la nuit. Comme les dominicains n'ont pas encore de maison dans la cité, les deux voyageurs se rendent à la cure de Saint-Jean, lieu où leurs confrères recevaient ordinairement l'hospitalité. Au presbytère, la conversation s'engage bientôt. Saint Pierre exprime le désir qu'on fasse sonner les cloches, au matin, pour appeler les fidèles: il a l'intention de prêcher. Les clercs se récrient: « Par le temps qu'il fait, personne ne se dérangera ! ». Cependant, au milieu de la nuit, tandis que la neige tombe en tempête, une lumière brillante apparaît sur le clocher, comme un immense cierge allumé. Toute la ville intriguée par le prodige vient au presbytère de Saint-Jean. Les clercs ne savent que répondre, sinon qu'ils ont donné l'hospitalité à des frères prêcheurs de sainte apparence — c'était la première fois qu'ils voyaient Pierre de Vérone — dont l'un d'eux veut leur adresser la parole de Dieu le matin suivant: par respect pour leurs hôtes, ils ne veulent pas les déranger ! Chacun retourne chez soi, mais au matin l'église était comble. Le peuple fut si touché de la parole du saint qu'il voulut le garder plusieurs jours à Ravenne.

On sera tenté de placer ce passage de saint Pierre à Ravenne au temps où il s'employait à ramener la paix entre les villes de la Romagne. Son arrivée dans la cité un soir de neige paraît des plus vraisemblables quand on se souvient qu'il était à Forlì le 8 Janvier, à Cervia le 15 Février, à Rimini le 10 Mars ⁴¹. Il semble donc que la tradition conservée à Ravenne au début du xiv^e siècle d'un séjour du saint martyr dans la cité était fondée: c'est là l'intérêt principal, du point de vue historique, du récit du miracle du flambeau sur le clocher.

Le cheval emballé à Florence ⁴²

Pierre Calo nous transporte cette fois à Florence, où il situe un miracle qui produisit une énorme impression sur la foule. Le saint prê-

⁴⁰ Taegio 29; Béranger *T* fol. 137^r-138^r; Calo *V* fol. 160^{va}-v^b.

⁴¹ Ces dates sont données par les instruments dont nous avons parlé plus haut, conservés en copie à Rimini (ci-dessus, p. 83 et n. 9).

⁴² Taegio 20; Calo *V* fol. 159^{vb}-160^{ra}.

chait sur la place du Marché-Neuf ⁴³. Les assistants, assis à terre, étaient si nombreux qu'il n'y avait plus aucun espace vide. Il arriva qu'un damoiseau monté sur le palefroi de son seigneur s'approcha du lieu de la prédication. Subitement l'animal s'affola — peut-être à l'instigation de l'ennemi du genre humain voulant troubler l'œuvre de l'homme de Dieu, remarque le narrateur —; prenant le galop, il désarçonne son trop jeune cavalier qui ne peut le dompter et se dirige droit vers la place du Marché-Neuf. Un vent de panique passe sur l'auditoire du saint: impossible de fuir; seuls ceux qui sont à la périphérie pourraient s'écarter pour faire place à l'animal emballé! Dans l'espace d'une seconde frère Pierre comprend l'horreur qui s'est emparée des assistants: « Ne bougez pas! » s'écrie-t-il sur un ton impératif, le bras tendu traçant un grand signe de croix au dessus de la foule: « N'ayez aucune crainte; ne cherchez pas à vous détourner: par la grâce du Christ, personne ne sera blessé! ». Et dans une course rapide le cheval traverse la place de part en part, posant ses sabots sur les têtes, les épaules, les dos, les genoux. Quand on voulut faire le bilan des blessures, il fallut constater qu'on en était quitte pour la peur: personne n'avait été meurtri.

Si le dénouement surnaturel de cet événement a pu être amplifié par un recul de trois quarts de siècle, il paraîtra évident qu'il y a un fait naturel à l'origine du récit. Il n'y a aucune invraisemblance qu'un cheval emballé ait troublé une prédication du saint sur la place publique, et nous n'avons pas de difficulté à admettre une protection spéciale de Dieu sur les assistants. Où les choses ne vont plus, c'est dans la légende qui s'est greffée sur ce donné primitif. Ambroise Taegio ajoute, en effet, à la suite de ce récit, une autre histoire de cheval emballé, dans la même ville de Florence ⁴⁴.

Cette fois, le saint prêche sur la place du Vieux Marché (in Foro veteri). Le démon apparaît, dans la rue des Maréchaux ferrants, sous la forme d'un cheval noir comme suie. Au galop, il se dirige semant la peur et la panique, vers la place où se pressent les auditeurs du saint.

⁴³ Dans les temps modernes la tradition se modifiera sur cette localisation; elle fixera le fait à la place San Giovanni (cfr. V. Fineschi, *Memorie storiche... degli uomini illustri del convento di S. Maria Novella...*, t. I, Firenze 1790, p. 97). Cette migration trouverait peut-être son explication dans le fait que le prodige était représenté sur une peinture sise place Saint-Jean (cfr. Michel Piò, *Della progenie...*, p. 447), mais Pierre Calo, de beaucoup le plus ancien témoin, fidèlement suivi par Taegio, situe le miracle au « mercato nuovo »; il n'y a aucune raison d'abandonner cette localisation.

⁴⁴ Taegio 21.

Sans s'émouvoir frère Pierre trace un signe de croix vers le cheval fantôme: celui-ci s'évanouit.

Taegio ne fait aucune réflexion qui laisserait percevoir une hésitation de sa part devant ce dernier récit ! N'est-il pas étrange, cependant, que nous ayons deux histoires de cheval emballé à Florence dans la légende de saint Pierre Martyr ? Il s'agit manifestement de deux traditions d'un même fait. Le second récit est emprunté aux Chroniques de saint Antonin ⁴⁵, qui ignore le miracle situé par Pierre Calo au Marché Neuf. D'où l'on doit conclure qu'au milieu du xve siècle saint Antonin ne connaissait encore qu'une histoire de cheval emballé. C'est Taegio, en recueillant les deux formes de la tradition, qui a multiplié le fait.

Le récit de saint Antonin est sans relation avec celui de Calo; il est le garant d'une tradition locale du fait primitif. Par où l'autorité du récit plus ancien se trouve affirmée. Car il ne viendra à la pensée de personne que c'est la forme recueillie un siècle plus tard par l'archevêque de Florence qui est la plus proche de la vérité. Le cheval naturel du premier récit y fait place à l'esprit malin lui-même; apparition, pelage ténébreux, évanouissement subit du fantôme: le temps a fait son œuvre.

La victoire sur les Patarins à Florence ⁴⁶

N'est-il pas vraisemblable qu'une déformation de même ordre ait mué en victoire catholique l'attentat hérétique du 24 Août 1245 dans l'église et le cimetière de Santa Reparata à Florence ? Les faits sont connus par un document rédigé le jour même de l'attentat et encore conservé aux Archives de l'État à Florence ⁴⁷: ils sont indéniables. Les hérétiques florentins étaient favorisés par le parti Gibelin. En 1245, quand Pierre de Vérone prêche dans la ville, le podestat Pace di Pessannola prend ouvertement leur défense contre l'inquisiteur dominicain Roger Calcagni. Le matin du 24 Août, solennité de l'apôtre saint

⁴⁵ Chroniques, Pars III, t. 23, ch. 6, § 2 (ed. Nuremberga 1484, fol. CCII^r^b; ed. Lyon 1586, t. III, p. 639^b). — La place du Vieux Marché n'existe plus; elle se trouvait dans l'emplacement de la place Victor Emmanuel, mais plus restreinte.

⁴⁶ Taegio 22.

⁴⁷ Actes de l'inquisiteur Roger Calcagni O. P., acte du 24 Août 1245. — Ces documents ont été plusieurs fois imprimés, notamment par F. Tocco, *Quel che non c'è nella Divina Commedia o Dante e l'Eresia*, Bologna 1899. Le P. Stefano Orlandi O. P., en a donné l'inventaire et publié les plus importants dans *Il VII centenario della Predicazione e Ricordi di S. Pietro Martire in Firenze (1245-1945)*, dans *Memorie Domenicane* 1946-1947. L'historicité des faits relatés est indéniable.

Barthélemy, une grande assemblée se tenait à Santa Reparata; l'évêque et l'inquisiteur devaient y commenter les sanctions canoniques prises quelques jours plus tôt contre le podestat et les frères Barone, fauteurs des hérétiques. Soudain le tocsin sonne à la cloche de la Commune; les hérétiques en armes se ruent sur les fidèles, les chassent de l'église, les poursuivent dans le cimetière et en tuent et blessent plusieurs. L'assemblée dispersée le matin se tint cependant vers le soir, sur la place du couvent dominicain de Santa Maria Novella, beaucoup des catholiques y portèrent leurs armes, pour répondre aux coups des hérétiques dans le cas d'une nouvelle agression. L'évêque et l'inquisiteur purent alors promulguer solennellement les sanctions canoniques auxquelles il a été fait allusion. Un procès verbal fut rédigé par un notaire et confirmé par des témoins nommément désignés. Frère Pierre de Vérone figure parmi ceux-ci ⁴⁸.

Le souvenir des événements du matin du 24 Août n'avait rien de flatteur pour les catholiques; la mémoire s'en estompa rapidement. La tradition se fixa sur un récit plus glorieux. Elle nous montre saint Pierre rassemblant les catholiques autour des Rossi (famille noble de Florence demeurée fidèle), les encourageant à la lutte, lui-même tenant à la main la bannière blanche à croix rouge. Le combat s'engage avec les hérétiques. Ceux-ci sont bientôt battus de part et d'autre de l'Arno, sur la place de Sainte-Félicité et au puits de Saint-Sixte; finalement ils sont chassés hors de la ville. En souvenir de cette brillante victoire on érigea des croix aux lieux des combats: sur la place de Sainte-Félicité et au puits San Sisto, *al Trebbio* ⁴⁹, et chaque année, en la fête du saint, une grande procession se déroule dans la ville, organisée par les confrères de la Société de saint Pierre Martyr. A cette occasion on sort le glorieux étendard du saint.

Que doit-on penser de ce récit, tiré par Taegio des Chroniques de saint Antonin ⁵⁰? Aucun document ancien ne fait allusion aux victo-

⁴⁸ Cfr. Tocco, l. c., pp. 56-57; Orlandi, l. c., anno 1947, pp. 130-132 (tiré à part pp. 87-89).

⁴⁹ Ce puits a disparu. Toutefois son emplacement paraît marqué par la croix érigée en mémoire du triomphe sur les hérétiques (cfr. Orlandi, l. c., anno 1947, pp. 42-45; tiré-à-part pp. 60-63). — Dévastés par la dernière guerre, les trophées de s. Pierre Martyr à Florence doivent être restaurés dans un avenir prochain.

⁵⁰ Chroniques, l. c. (ed. Nuremberga 1484, fol. CCII^{rb-vb}; ed. Lyon 1586, t. III, pp. 639-640). Le récit de s. Antonin, remanié pour la langue mais laissé intact quant au fond par Taegio, subira des modifications postérieures. Celles-ci ne présentent aucun intérêt pour nous.

rieux combats des catholiques florentins; s. Antonin en est le premier témoin littéraire, à deux siècles de distance. Les trophées dont parle le chroniqueur sont cependant plus anciens: celui de Sainte Félicité d'un demi siècle, l'autre d'un siècle. Auraient-ils fixé une tradition encore vivace vers le milieu du xiv^e? La chose ne manque pas de vraisemblance. Mais alors il faudrait concéder que les événements qu'on prétend commémorer furent d'un relief peu marqué; le récit de s. Antonin majorerait certainement la réalité historique. En l'absence de tout autre témoignage il est difficile de se représenter les faits. Notons cependant que le procès-verbal de l'assemblée tenue au soir du 24 Août, devant le couvent dominicain, fait état des intentions belliqueuses des participants: « Acta sunt hec... coram multitudine fidelium armatorum, qui venerant contra hereticos pugnaturi... »⁵¹. Ne doit-on pas penser qu'après leurs assises solennelles, les catholiques, forts de leurs armes, auront cherché à venger les outrages du matin? Quelques bagarres se seront produites avec les hérétiques, dans lesquelles ceux-ci furent malmenés, notamment près de la place Santa Maria Novella (au puits de Saint-Sixte), et près des immeubles des Rossi (place de Sainte-Félicité), dont les gens devaient former une petite troupe bien dans la main de ses chefs. Il ne semble pas que l'on puisse attacher plus d'importance à ces faits, ni retenir le rôle belliqueux donné à saint Pierre par la tradition postérieure⁵².

⁵¹ Tocco, l. c., p. 57; Orlandi, l. c., anno 1947, p. 132: tiré-à-part, p. 89.

⁵² Sur le rôle de s. Pierre Martyr dans la lutte armée contre les hérétiques florentins, il faut résolument rejeter les récits et panégyriques modernes. Par contre, on lira avec profit l'étude objective et prudente du P. Stefano Orlandi, *Il centenario...* dans *Memorie Domenicane* 1946, pp. 63-70 (tiré-à-part, pp. 22-29). — Il faut insister sur le silence d'une source qui aurait normalement dû parler de ces faits glorieux, fixés par la tradition postérieure, la *Legenda de origine ordinis fratrum servorum virginis Marie*. Son auteur, Pierre de Todi, qui écrivait en 1318, avait été informé oralement de ces origines par un des Sept saints fondateurs, s. Alexis, mort en 1310; l'éloge qu'il fait de s. Pierre Martyr (*Legenda*, ch. XIII, § 51) appelait la mention de ses glorieux combats à Florence; son silence prouve que s. Alexis n'en avait point parlé. Voici ce qu'il dit de l'action du saint contre les hérétiques dans la ville: « Dum igitur beatus Petrus Florentie consisteret et iugiter ad hereses extirpandas et fidei veritatem approbandam suas omnes predicationes nec non et disputationes ordinaret, et nichilominus, Spiritu Sancto in eo operante ac per os eius verba verissima exprimente, hereticos confutando heresim funditus extirparet, et fidei christianæ veritatem confirmaret, dicti gloriosi viri fratres nostri, eius continue predicationes frequentando et ex hoc Spiritus Sancti fervorem in eo cernendo, ad eius amorem... accenduntur... » (*Legenda de origine...*, dans *Monumenta Ordin. Servorum sanctæ Mariæ*, t. I, Bruxelles 1897, p. 97).

*Le crucifix miraculeux et les vierges célestes*⁵³

Nous avons réservé en dernier lieu l'étude du miracle du crucifix consolant saint Pierre dans l'épreuve, car il a tenu et tient encore un rôle considérable dans les monographies du saint martyr. Comme il n'apparaît dans aucun de nos documents primitifs il y a lieu d'interroger ses témoins principaux avec attention pour en apprécier l'autorité.

Le récit initial se lit dans la collection de Bérenger⁵⁴, très simple: Frère Pierre étant persécuté de toutes manières, il lui arriva un jour, à Milan, d'en éprouver un tel désarroi qu'il ne savait plus quel parti prendre. Il se jeta au pied du crucifix, criant sa détresse au divin Sauveur: « Seigneur Jésus, Vous qui connaissez toutes choses, Vous savez que je n'ai pas fait ce pourquoi j'endure toutes ces angoisses ! ». Alors l'image du Crucifié lui répondit: « Frère Pierre, et Moi, qu'ai-je fait pour devoir endurer le supplice de la croix ? Mais, aie confiance, je suis avec toi; tu viendras à Moi avec une couronne de gloire et d'honneur ! ». Merveilleusement fortifié par cette réponse, Pierre dit: « Vous êtes mon Seigneur et je suis votre serviteur: que votre volonté s'accomplisse ! ». A partir de cet instant, sa crainte évanouie, le saint supporta tout, même les menaces de mort, d'un cœur intrépide.

Les échanges de cette sorte, de caractère surnaturel, sont assez fréquents dans la vie des saints pour qu'il n'y ait aucune objection de principe à faire à ce récit; la difficulté serait plutôt d'expliquer pourquoi il ne figure pas dans les sources primitives. Gérard de Frachet et Thomas Agni rapportent, il est vrai, un fait de même ordre que celui-ci mais où c'est la sainte Vierge qui adresse la parole au saint⁵⁵. S'ils omettent le miracle du crucifix, c'est qu'ils l'ignorent. Or, notre récit place le fait à Milan, au couvent des frères prêcheurs: comment son souvenir n'a-t-il pas été recueilli dans les *Vitae Fratrum* et la *Vita* ? Et par Jacques de Voragine ? Mais il y a plus grave que ce silence des anciennes sources. En effet, pour expliquer comment le fait a été connu, le récit tombe dans les lieux communs de la littérature hagiographique médiévale la plus suspecte. Écoutons-le. « Afin qu'une telle révélation ne demeurât point cachée par l'humilité du saint, Dieu lui donna des

⁵³ Taegio 24.

⁵⁴ Bérenger *T* fol. 134^{r-v}.

⁵⁵ *Vitae fratrum*, ed. Reichert, pp. 238-239; Thomas Agni *P* fol. 15^{ra-rb} (ce même récit est reproduit par Taegio 30^a).

témoins fidèles. Un pieux frère, qui se tenait à la porte du chapitre à l'insu de frère Pierre, vit la scène et entendit la voix du crucifix répondant au saint. Un autre frère, qui était en oraison à l'infirmerie du couvent, fut ravi en esprit et, par un secours surnaturel, eut une vision du miracle dans le temps où il se réalisait »⁵⁶. Cette fois il ne s'agit plus d'un seul miracle, en faveur du saint, mais de trois faits surnaturels. Qui n'élèverait un doute sur les deux derniers, manifestement ajoutés pour donner crédit au premier ? Pieuse curiosité, révélation privée du miracle initial pour en attester l'authenticité ! C'est la meilleure preuve que le récit est sans appui consistant.

Nous ne songeons pas à nier que saint Pierre ait eu des épreuves et des tentations, qu'il se soit réfugié au pied de la croix et y ait trouvé la force et la paix : c'est là le lot de tous les saints et de toutes les âmes chrétiennes généreuses ; ce que nous mettons en doute, c'est l'authenticité du fait particulier rapporté ici. Car, même si nous fermions les yeux sur la manière dont le miracle aurait été rendu public, il resterait qu'il n'a été connu que trois quarts de siècle plus tard. Nous estimons que pour un fait de la vie du saint, fait dont on prétend qu'il s'est réalisé au couvent de Milan, où depuis 1255 on tenait un registre des miracles du glorieux martyr, cette ignorance est absolument invraisemblable, quasi inconcevable.

Il ne semble pas que Taegio se soit aperçu, en transcrivant le récit de la collection de Bérenger, qu'il avait déjà donné une autre relation du même fait, relation empruntée à saint Antonin⁵⁷. Les paroles que le chroniqueur florentin place sur les lèvres de saint Pierre et la réponse que lui fait le crucifix ne permettent pas de s'y tromper : c'est une deuxième forme d'un même récit : « Mon Seigneur, vous savez que je suis innocent en cette affaire : pourquoi avez-vous permis que je sois estimé coupable ? ». Et l'image sainte de lui répondre : « Et Moi, Pierre, quel mal avais-je fait pour que je sois condamné à la croix, avec de si grands opprobres et outrages ? Apprends, à mon exemple, à tout supporter d'un cœur égal ! ».

Pendant, au temps de saint Antonin, au milieu du xv^e siècle, le

⁵⁶ « Ne autem hec propter beati Petri humilitatem occultarentur, adhibuit Deus huic revelationi testes fideles. Quidam enim frater devotus, ad ostium capituli clam beato Petro astans, vidit hec et vocem audivit crucifixi beato Petro respondentis. Alii autem fratri, in infirmitorio orationi insistenti, in spiritu rapti, totum divinitus eadem hora est ostensum », ms. *T* fol. 134^v.

⁵⁷ Taegio 6 ; s. Antonin, *Chroniques*, I. c., ch. 6, § 3 (ed. Nuremberga 1484, fol. CCII^v^a ; ed. Lyon 1586, t. III, p. 641^{a-b}).

récit du miracle tel que l'avait proposé la collection de Bérenger s'était enrichi de manière tout à la fois charmante et puérile. On s'était inquiété du motif des tribulations du saint: Quelles étaient ces « choses » qu'il n'avait pas faites et pour lesquelles cependant il était dans l'angoisse ? Ce qu'on ignorait au début du xiv^e siècle, on le savait au xv^e. Comment ? Qui saura le dernier mot sur l'origine et l'enrichissement progressif des légendes ?

Avant de lire s. Antonin, recueillons un témoignage quelque peu antérieur, dans lequel il est possible de saisir la légende à une étape intermédiaire de sa formation. Nous avons dit tout à l'heure que Gérard de Frachet, et après lui Thomas Agni, avait retenu un fait miraculeux où c'était Notre Dame qui encourageait le saint. Un jour que celui-ci avait assisté à une âpre dispute avec les hérétiques, il eut après coup des doutes sur certains des articles de la foi qui avaient fait l'objet de la discussion. Aussitôt qu'il se rendit compte qu'il s'agissait d'une ruse de l'ennemi de notre salut, saint Pierre se réfugia dans la prière. Prosterné devant l'autel de la Madone, il la supplia avec ferveur de le délivrer de cette tentation. Il s'assoupit légèrement. Dans son sommeil il entendit une voix qui lui disait: « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas ! ». Au son de cette voix il s'éveilla et se sentit complètement délivré de toute hésitation; et jamais plus, comme il le rapporta lui-même, il n'eut un mouvement de cette sorte ⁵⁸. Thomas Agni a retenu le fait sans le déformer; cependant il cache que le saint ait éprouvé des doutes sur la foi; il dit seulement que, anxieux de l'issue de certains événements, s. Pierre confiant un jour ses angoisses à la Vierge, en reçut la réponse que l'on sait ⁵⁹.

Or, dans un sermon pour la fête de saint Pierre Martyr écrit vers 1446, le dominicain Léonard d'Udine donne une version de ce miracle

⁵⁸ « Insiſtente eo ſemel quibusdam diſputationibus et gravibus hereticorum conflictationibus, cepit mens eius poſtea de aliquibus articulis propulſari. Sed ubi ille comperit ſuggeſtionem eſſe maligni, ad orationem recurrit, et proſtratus coram altari beate Marie virginis, cepit ipſam devotiſſime invocare per filium, ut temptationem illam ſibi pietate auferret. Verum in oratione illa leviter ſoporatus, audivit vocem dicentem ſibi: " Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua. ". Ad cuius vocem conſurgens, ſenſit continuo illum ambiguitatis ſcrupulum penitus reſceſſiſſe, nec poſt, ut ipſe retulit, aliquem circa huiusmodi ſenſit motum »: Vitae fratrum, ed. Reichert, pp. 238:239. — Le lecteur aura déjà reconnu le récit initial transformé par la ſuite dans le miracle de l'hérétique rendu muet propoſé par s. Antonin (ci-deſſus, p. 000).

⁵⁹ Thomas Agni P fol. 15^{ra-rb} (Taegio 30^o).

mélangée d'un apport inattendu. Tandis que dans sa cellule le saint confiait à Marie sa pureté et ses tribulations, il entendit la Vierge, accompagnée de deux jeunes filles, lui dire: « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas ! ». Aussitôt le saint fut accusé chez le prieur du couvent d'avoir conversé toute la nuit avec des étrangères. Cependant il put se laver du soupçon d'infamie⁶⁰. Il s'agit bien du miracle rapporté par Gérard de Frachet et Thomas Agni, le doute n'est pas possible, mais le récit s'est chargé d'un élément nouveau, la présence des deux jeunes filles auprès de la Vierge.

Un peu plus haut Léonard d'Udine avait donné une relation du miracle du crucifix dans un contexte tout à fait étranger au récit de la collection de Bérenger. Le bienheureux Pierre Martyr souffrait de graves persécutions de la part des hérétiques, et plus encore de la part de ses proches. Il arriva que ces derniers le dénoncèrent au prieur provincial d'avoir été cause d'un grave scandale dans Bologne, les chargeant ainsi de déshonneur. Le saint fut contraint de se retirer à Jesi et d'y subir une rude pénitence. Or, la cité était infestée d'hérétiques. Pierre se lamentait de ne pouvoir y porter remède selon son désir (Léonard d'Udine sous-entend qu'on avait retiré à frère Pierre le droit de prêcher). Versant des larmes devant le crucifix, il disait: « Seigneur, qui connaissez toutes choses avant qu'elles ne soient, Vous savez que je n'ai rien fait de ce dont mes adversaires me calomnient: dissipez-les et donnez la paix à ceux qui espèrent en Vous, afin que vos serviteurs soient reconnus fidèles ! ». Sur quoi le Crucifié, détournant la tête de côté, dit: « Et Moi, Pierre, qu'ai-je fait ? ». Le saint fut aussitôt consolé⁶¹.

⁶⁰ Leonardus de Utino, Sermones aurei de sanctis, Vincentie 1480, fol. 157^{vb}: *In festo sancti Petri Martyris*: « beatus Petrus martyr dum oraret devotius in cella coram imagine crucifixi ac diceret illam orationem " Deus, innocentie restitutor et amator, dirige ad te tuorum corda servorum, ut spiritus tui fervore concepto et in fide inveniantur stabiles et in opere efficaces, ,,; et, dum virginitatem suam et agones suos virgini commendaret, audivit beatam virginem, duabus comitatam puellis, dicentem sibi: " Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua, ,, Statimque accusatus est priori quod cum mulieribus tota nocte colloquebatur. Qui tamen infamiam purgavit ».

⁶¹ « Sic beatus Petrus Martyr ob persecutiones graves hereticorum, et maxime suorum attinentium, qui eum accusaverant provinciali quod magna et graviora scandala perpetraverat in civitate Bononiensi in dedecus ipsorum, compulsus est ire Esinum non sine acri penitentia. Cumque videret pullulare hereses in civitate Esina nec posset obviare ut optabat, cum lachrymis coram crucifixo orans, ait: " Domine, qui nosti omnia antequam fiant, tu scis quoniam nichil egi eorum que isti adversum me mentiantur, disrumpe igitur illos et da pacem sustentibus te, ut servi tui fi-

Le récit de la collection de Bérenger se reconnaît à peine dans les éléments nouveaux qui le chargent: prétendu scandale à Bologne, exil à Jesi.

Léonard d'Udine avait maintenu la distinction entre les deux récits, faisant entrer en scène d'une part la Vierge, d'autre part le Crucifix; s. Antonin recueille une tradition plus évoluée, combinant les éléments des deux faits en un seul récit. La synthèse est accomplie, laissant de côté les données qui feraient double emploi (ainsi la Vierge n'intervient plus). Le récit primitif de Gérard de Frachet est complètement oublié, au profit de la narration de la collection de Bérenger, narration elle-même déjà fort remaniée. Qu'on en juge.

La merveilleuse pureté du saint et son humilité lui méritaient de recevoir la visite des vierges saintes de la patrie céleste, qui s'entretenaient familièrement avec lui. Il arriva que des frères passant un jour devant sa cellule entendirent une conversation à plusieurs voix. Légers, ils eurent la curiosité d'écouter pour savoir avec qui s'entretenait frère Pierre. Ayant reconnu des voix féminines, ils l'accusèrent au chapitre des coupes d'avoir introduit dans la clôture des personnes dont même les plus honnêtes n'ont pas le droit de franchir les limites. Le prieur interroge le saint. Celui-ci, ne voulant pas se glorifier des visites célestes dont il est favorisé et estimant que son témoignage ne prévaudra pas contre celui des frères qui l'accusent, se prosterne à terre sans rien dire, selon la coutume de l'ordre, dans l'attitude du coupable demandant pardon. Le prieur prend ce geste pour un aveu. Il réprimande frère Pierre sans aménité; lui ordonne de quitter le couvent, afin d'apprendre à ne pas le scandaliser, et de se rendre à celui de Jesi, situé à l'extrémité de la province, dans la Marche d'Ancône. Le saint obéit docilement; il se rendit à Jesi et y demeura. Or, une nuit, tandis qu'il était dans l'église du couvent, en prière devant l'image du divin crucifié, il fut soudain assailli du souvenir de la honte et des reproches qui pesaient sur lui. Sa sensibilité en fut troublée et il se sentit envahir par la tristesse. Il se plaignit au crucifix: « Mon Seigneur, Vous savez que je suis innocent en cette affaire: pourquoi avez-Vous permis que je sois estimé coupable », et l'image du Crucifié lui répondit: « Et Moi, Pierre, etc... ». Le saint fut merveilleusement consolé par ces paroles. Le récit de s. Antonin s'achève par ce dénouement inattendu: « Par la suite on

deles inveniantur », „ Tunc crucifixus vertens caput in aliud latus, ait: “ Et ego, Petre, quid feci? „ Et sic confortatus est »: Leonardus de Utino, l. c., fol. 157^{va}.

sut que les frères qui avaient pris les saintes du ciel pour des femmes de la terre s'étaient trompés »⁶².

Saint Antonin écrivait vers 1455. Quinze ans plus tard un autre clerc florentin, Francesco de Castiglione, reproduit son récit tout en lui donnant quelques retouches d'humaniste. Les saintes visiteuses de frère Pierre recoivent une personnalité un peu plus précise, sans toutefois que l'on soit trop affirmatif: « les saintes vierges, qui habitent le ciel, comme Agnès, Lucie, Agathe, Cécile, avaient coutume de descendre vers lui et de s'entretenir avec lui »⁶³. Autre précision ignorée de s. Antonin: c'est frère Pierre qui révéla par la suite la plainte qu'il avait adressée au crucifix et la réponse qu'il en reçut. Mais, de même que s. Antonin, Francesco de Castiglione ignore la manière dont on reconnut l'erreur des frères qui avaient calomnié le saint.

A quelques années de là, l'humaniste Jean Garzone de Bologne reprit à son compte les noms des visiteuses proposées par Castiglione. Son discours sur saint Pierre de Vérone, inséré dans le recueil de Vies des hommes illustres de l'Ordre de saint Dominique de Léandre Alberti, nomme en effet Agnès, Catherine et Cécile, sans la réserve qu'y avait apportée le Florentin⁶⁴. En outre, Garzone ajoute ce qui était encore ignoré par s. Antonin et son disciple: peu de jours après la miraculeuse réponse du Christ à saint Pierre, le prieur du couvent eut révélation de la vérité dans un songe; et le saint retourna à son couvent de Côme⁶⁵.

⁶² S. Antonin, *Chroniques*, l. c., § 3 (ed. Nuremberga 1484, fol. CC VII^v4; ed. Lyon 1586, t. III, p. 640). Voici la finale du récit de s. Antonin: « In processu temporis declaratum est illos fuisse errore deceptos, qui crediderunt virgines supernae patriae fuisse foeminas viae ».

⁶³ « ... sanctae virgines quae coelum incolunt ut est Agnes, Lucia, Agatha, Caecilia, ad illum descendere et cum illo confabulari consuescerent »: ms. Firenze, Nazionale, Conv. Sopp. J. VII. 30, fol. 7^v (lege 10^v). François de Castiglione écrit en 1471-1472. Il modifie fâcheusement le récit de s. Antonin sur le fait de l'amertume prêtée à frère Pierre au souvenir de son opprobre. Antonin avait dit qu'une nuit le saint avait été subitement envahi par ce souvenir; Castiglione écrit: « Saepius tamen secum quam immerita esset ignominia affectus revertebat in animo. Conquerebat non nunquam apud se, non nunquam apud crucifixum... ». Cette affirmation d'un état d'âme troublé chez s. Pierre n'était certainement pas dans l'esprit de s. Antonin.

⁶⁴ « In eo (sc. monasterio) habitans Petrus domino reddebat officium, cum in eius cubiculo inspectae sunt virgines tres, quae coelo delapsae illo iter susceperant, Agnes, Caterina, Cecilia »: dans *De viris illustribus ordinis praedicatorum...* auctore Leandro Alberto Bononiensi..., Bononiae 1517, fol. 54^r.

⁶⁵ « Paucis post diebus Antistiti dormienti haec per somnium se obtulerunt. Eo factum est ut Petrum ad civitatem Comensem revocandum duxerit »: *ibid.*, fol. 54^r.

Ce nom de Côme est à retenir. C'est en effet chez Garzone qu'il apparaît pour la première fois dans le récit du miracle du crucifix. La relation primitive de la collection de Bérenger plaçait le fait au couvent de Milan; Léonard d'Udine situait à Bologne les faits qui avaient motivé l'exil du saint à Jesi; s. Antonin plaçait dans une ville dont il ignorait le nom les visites célestes qui provoquèrent le même exil à Jesi ⁶⁶; François de Castiglione n'est pas plus précis. Garzone dit que c'est au couvent de Saint-Jean-Baptiste, dans les faubourgs de Côme, que Pierre fut surpris en colloque avec les saintes, et que c'est là qu'il retourna quand la vérité fut révélée au prieur ⁶⁷.

La légende est désormais fixée; on n'y ajoutera plus que des détails secondaires (tel celui qui fait de s. Pierre un prieur du couvent de Jesi, en réparation de l'épreuve injuste à laquelle il avait été soumis) ⁶⁸. Que doit-on en penser ? Nous estimons que chacun a pu en percevoir la fragilité ! D'un récit primitif simple chez Gérard de Frachet, récit ayant toutes les apparences de la sincérité, où le surnaturel est presque naturel, on aboutit, à deux siècles et demi de distance, à une histoire compliquée n'ayant aucun trait commun avec le fait original. S'il n'y avait pas de témoin de la légende entre les *Vitae Fratrum* et le récit de l'humaniste bolonais, il serait possible d'objecter que la tradition fixée par le dernier est celle d'un autre fait: les anciens biographes n'ont pas tout consigné par écrit ! On a déjà dit comment, dans le cas d'un miracle si bien adapté à leur objet, le silence des premières sources serait difficile à expliquer: nous n'y insistons pas. Le fait qu'il y ait des intermédiaires entre le point de départ et le point d'arrivée de la légende, même s'il en est beaucoup d'autres qui nous échappent, permet de constater l'évolution d'un même motif vers une forme nouvelle. Il n'y a aucune raison de refuser le premier miracle décrit par Gérard de Frachet; le respect de la vérité nous fait un devoir d'oublier la gracieuse légende des saintes visitant saint Pierre en sa cellule.

Peut-on, du moins, dédoubler le contenu du récit humaniste et conserver le miracle du crucifix, attesté par la collection de Bérenger dans le premier quart du *xiv^e* siècle ? La tradition de ce miracle n'avait-elle

⁶⁶ Léonard d'Udine, texte cité ci-dessus, n. 61. — S. Antonin, l. c. écrivait: « Cum in quadam civitate moram traheret in conventu ordinis, accidit ut eo in cella orante... ».

⁶⁷ « Comun nobilissima est Ligurum civitas. Ab ea non longe abest monasterium Joanni Baptistae sacrum. In eo habitans Petrus domino reddebat officium... »: Leander Alberti, *De viris illustribus...*, fol. 54^r.

⁶⁸ E. g. G. Annibaldi, *Il luogo di San Piermartire presso Jesi*, Jesi 1886, p. 8.

pas un point d'appui solide dans le crucifix conservé au couvent de Jesi jusqu'en 1479, où il y était entouré d'une grande vénération ? ⁶⁹. Hélas ! Les couvents de Côme et de Milan avaient les mêmes prétentions que celui de Jesi à posséder l'image miraculeuse. Or, dans ce genre de traditions, un préjugé favorable devrait jouer en faveur de la plus ancienne attestation. Dans le cas présent ce n'est point Jesi qui peut produire les titres les plus vénérables; ceux de Saint-Eustorge sont plus anciens, d'un siècle. Galvano Fiamma fait mention du crucifix miraculeux avant le milieu du *xiv*^e, et il affirme sa présence dans le chapitre de Saint-Eustorge dès l'année 1229, avant même que frère Pierre ait été envoyé à Milan ⁷⁰.

Il est évident que cette attestation de Galvano est en rapport avec le récit du miracle proposé par la collection de Bérenger, laquelle situe le fait au couvent de Milan. Suspect ou non, comme ce récit est le premier témoin de la légende, il lui faut conserver ce privilège; les formes postérieures seront encore moins fondées que lui. A moins de concéder qu'il y ait eu plusieurs images du Sauveur crucifié qui aient parlé à saint Pierre Martyr ⁷¹, il faut résolument refuser les prétentions des couvents de Côme et de Jesi, tout en se souvenant que celles du couvent de Milan ne sont guère moins fragiles.

Le bilan de l'examen auquel nous venons de soumettre l'apport des récits entrés sur le tard dans le cycle hagiographique de saint Pierre Martyr se solde par des résultats assez mélangés. Si les collections de miracles compilées au début du *xiv*^e siècle et le *Légendier* de Pierre Calo surtout ont pu sauver de l'oubli des faits et gestes du saint sur lesquels le doute n'est guère possible, il faut cependant convenir que ces mêmes documents ont introduit dans le dossier des éléments de moindre valeur. Après un demi-siècle la tradition était faussée, enri-

⁶⁹ Le crucifix miraculeux aurait été dérobé secrètement au couvent de Jesi et transporté à celui de Chioggia entre Mai et Septembre 1479, par un religieux dominicain. Or, ce crucifix, que l'on montre encore à l'église Saint-Dominique de Chioggia, est en bois, de dimensions gigantesque (m. 2,85 de haut et m. 3,15 d'envergure, les bras ouverts). On se demande comment le vol put être secret. Sur ce crucifix, v. G. Annibaldi, *Il luogo...*, pp. 24-28.

⁷⁰ « Anno Domini 1229 (et non 1226 comme le porte le texte imprimé: rectifié dans AFP 16 [1936] 152, n. 3)... In capitulo erat ymago crucifixi, que interdum loquuta est sancto Petro martyri »: G. Odetto, *La cronica...*, AFP 10 (1940) 324. Cfr. *ibid.*, p. 325.

⁷¹ Les différents récits ne permettent pas de penser qu'il y ait eu plusieurs faits; ce sont toujours la même plainte du saint et la même réponse du crucifix, sous des variantes qui n'en modifient que la présentation.

chissant la légende de faits dont l'attribution était au moins suspecte quand elle n'était pas erronée. L'apport postérieur est encore plus inconsistent et légendaire; il faut résolument le bannir de nos vies de saint Pierre de Vérone.

Devra-t-on conclure qu'il n'est plus d'autre ressource, pour reconstruire l'histoire du saint et redécouvrir sa physionomie, que les éléments transmis par les premiers hagiographes ? Le résultat serait décevant, car ces écrivains n'avaient aucunes de nos exigences historiques, ou bien si peu ! Le précis de la vie du saint que nous avons esquissé plus haut a permis de constater que la documentation n'était pas limitée, tant s'en faut, aux seules pièces traditionnelles du dossier. La mise à jour de lettres telles que celles de Romée d'Atencia, de Jean Colonna et du saint lui-même ont enrichi très heureusement le donné ancien. L'utilisation des documents officiels de la curie pontificale, des communes et autres pièces d'archives n'est pas sans donner d'heureux résultats. On a vu également que les panégyriques du saint par les orateurs contemporains pouvaient apporter de précieux matériaux; de même les collections d'exemples, de miracles. Ces derniers domaines sont immenses et encore peu explorés; ils peuvent permettre d'espérer d'autres progrès dans la connaissance de l'authentique saint Pierre Martyr ⁷².

⁷² Le dossier hagiographique de saint Pierre Martyr ne paraît pas nous être parvenu au complet. Outre le procès de canonisation, dont le contenu essentiel semble être passé dans la bulle « Magnis et crebris » (bulle de canonisation), des pièces manquent dont l'existence est attestée au moyen âge. Si nous n'accordons qu'une médiocre confiance à l'information, recueillie par Philippe Argelati dans un ouvrage manuscrit de Crescenzio, selon laquelle Oldradus Oldradus, ami de Pierre Martyr, aurait écrit sa vie, et une relation de sa mort, adressée à Innocent IV (Ph. Argelati, *Bibliotheca scriptorum Mediolanensium*, t. II, Mediolani 1745, col. 1004, qui renvoie à « Crescentio in Amphitheatro Romano parte II MS in Bibliotheca FF. Marchionum Vicecomitum), nous n'avons pas les mêmes raisons de défiance quand c'est un Rémi Girolami qui nous fait soupçonner l'existence d'autres documents. Dans ses sermons pour la fête de s. Pierre Martyr il illustre très fréquemment son exposé de traits pris à la vie du saint, la « Legenda ». Or il se trouve que plusieurs des exemples allégués ne figurent pas dans les documents que nous avons étudiés. Voici quelques cas: « ... sicut patet in legenda: exemplum quando mutificavit hereticum; et quando convicit de compulsione, et ove et lupo » (le premier fait est connu, les autres non: ms. Firenze, Nazionale, Conv. Sopp. D. 1. 937, fol. 158^{va}). « Exemplum quando allegavit illud Luce 14 " Compelle intrare " ; et illud Actuum 5 de interfectione Ananie et Saphire per beatum Petrum..., miraculum de heresiarcha convicto per Ananiam et Saphiram et per " Compelle intrare " » (allusions sans correspondance dans les « Légendes » connues: ms. cit., fol. 159^v); miraculum de bolo, etc.:

manifestement Rémi avait entre les mains une Vie du saint plus riche en faits concrets que celle écrite par Thomas Agni. La retrouverons-nous jamais ? — A défaut, l'exploration des panégyriques prononcés par les contemporains ne devrait pas être stérile. Nous avons pu citer Rémi, Aldobrandino Cavalcanti; il y en aurait d'autres encore. Thomas Agni lui-même apporterait sa contribution. Nous avons pu relever ceci dans son quatrième sermon pour la fête du saint, sur le thème « Filius accrescens Joseph... » où, faisant l'application de son texte biblique (selon la Vulgate) à frère Pierre de Vérone, il dit: « Invenitur ulterius graciosus in predicatione. Et ad hoc est quod sequitur " Filie discurrerunt super murum », (Gen. 49²²). Ad litteram sensus est, quod tante fuit Ioseph pulchritudinis quod mulieres rupto freno pudoris ascende-
bant muros ut eum viderent transeuntem. Sic ad litteram beatus Petrus: tanta enim gratia diffusa erat in labiis suis, quod non sufficebant ecclesie, nec platee nisi super muros ascenderent ad audiendum et videndum eum » (ms. Vat. Lat. 4691, fol. 72^{ra}).